

Commission océanographique intergouvernementale
Rapports des organes directeurs
et des principaux organes subsidiaires



Trentième session de l'Assemblée

Paris, 26 juin – 4 juillet 2019

UNESCO

Commission océanographique intergouvernementale
*Rapports des organes directeurs et des principaux organes
subsidiaires*

Trentième session de l'Assemblée

Paris, 26 juin - 4 juillet 2019

UNESCO 2019

IOC-XXX/3
Paris, novembre 2019
Original anglais

TABLE DES MATIÈRES

Page

PARTIE I – RAPPORT

1. OUVERTURE	1
2. ORGANISATION DE LA SESSION.....	2
2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION.....	2
2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR	2
2.3 ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL POUR LA DURÉE DE LA SESSION.....	2
2.4 PRÉSENTATION DE LA DOCUMENTATION, DU CALENDRIER ET DES CONFÉRENCES À LA MÉMOIRE DE PERSONNALITÉS.....	2
3. QUESTIONS LIÉES À LA COI ET RAPPORTS	4
3.1 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	4
3.2 RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS LA 51 ^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET (JUILLET 2018-MAI 2019)	4
3.3 RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES SOUS-COMMISSIONS ET DES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA COI.....	8
3.3.1 Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC) : 12^e session, 2-5 avril 2019, Manille (Philippines).....	8
3.3.2 Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) : 15^e session, 6-10 mai 2019, Oranjestad (Aruba) ..	12
3.3.3 Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) : 5^e session, 25-27 mars 2019, Nairobi (Kenya)	15
3.3.4 Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (IOCINDIO) : 7^e session, 25-26 avril 2019, Hyderabad (Inde).....	18
3.4 RAPPORT DE LA COI SUR SES ACTIVITÉS (2018-2019) À LA 40 ^e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO	21
4. LA COI ET L'AVENIR DE L'OCÉAN : DÉVELOPPEMENTS STRATÉGIQUES.....	21
4.1 RAPPORT CONCERNANT LES PRÉPARATIFS DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	21
4.2 COHÉRENCE ACCRUE, IMPACT ET ORIENTATIONS FUTURES DE LA COI À L'APPUI DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU PROGRAMME 2030.....	27
5. PARTENARIATS AVEC LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES.....	28
5.1 COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE.....	28
5.2 CONTRIBUTION DE LA COI À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)	33

6.	RECHERCHE OCÉANOGRAPHIQUE	35
6.1	EFFLORESCENCES ALGALES NUISIBLES : 14 ^e SESSION DE L'IPHAB, UNESCO, PARIS, 20-26 AVRIL 2019.....	35
6.2	RAPPORT DU PROGRAMME MONDIAL OMM-COI-CIS DE RECHERCHE SUR LE CLIMAT (PMRC).....	37
7.	SYSTÈMES D'OBSERVATION ET GESTION DES DONNÉES.....	38
7.1	SYSTÈMES D'OBSERVATION	38
7.1.1	Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) : stratégie, mise en œuvre et gouvernance	38
7.1.2	Plan de travail du Système mondial OMM-CIS-COI-PNUE d'observation du climat (SMOC).....	43
7.1.3	Commission technique mixte COI-OMM d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM).....	44
7.2	GESTION DES DONNÉES.....	46
7.2.1	Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) : 25^e session, 18-22 février 2019, Tokyo (Japon)	46
7.2.2	Projet de document conceptuel relatif à un système de données et d'information océanographiques (ODIS)	52
8.	ALERTE RAPIDE ET SERVICES.....	55
8.1	SYSTÈMES RÉGIONAUX D'ALERTE AUX TSUNAMIS	55
8.1.1	Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (GIC/PTWS) : 28^e session, Montelimar (Nicaragua), 2-5 avril 2019.....	55
8.1.2	Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (GIC/IOTWMS) : 12^e session, Île de Kish (Iran), 9-12 mars 2019	55
8.1.3	Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS) : 14^e session, Punta Leona (Costa Rica), 8-11 avril 2019	56
8.1.4	Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (GIC/NEAMTWS) : 13^e session, UNESCO, Paris, 26-28 novembre 2018.....	57
8.2	COORDINATION MONDIALE DES SYSTÈMES D'ALERTE ET DE MITIGATION RELATIFS AUX ALÉAS OCÉANIQUES	58
8.2.1	Groupe de travail sur les systèmes d'alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) : 12^e session, UNESCO, Paris, 21-22 février 2019.....	58
9.	ÉVALUATION/INFORMATION POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES	64
9.1	RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR MIXTE COI-OHI DE LA GEBCO.....	64
10.	GESTION ET GOUVERNANCE DURABLES.....	66
10.1	QUESTIONS INTÉRESSANT LA COI DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR UN INSTRUMENT INTERNATIONAL	

JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT SE RAPPORTANT À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER ET PORTANT SUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE DES ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE	66
10.2 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (ICAM).....	68
11. DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS	70
11.1 RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DE LA COI SUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS	70
11.2 CONTRIBUTION DE LA COI EN MATIÈRE D'INITIATION À L'OCÉAN EN 2018-2021 : PLAN D'ACTION.....	75
12. ADMINISTRATION, FINANCE ET GESTION	77
12.1 SUIVI DE LA RÉOLUTION EC-LI.2 : FINANCES ET RÈGLEMENTS, GOUVERNANCE, MÉTHODES DE TRAVAIL ET PROCÉDURES – RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE CONSULTATIF FINANCIER INTERSESSIONS.....	77
12.2 PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2020-2021 (PROJET DE 40 C/5).....	77
12.3 PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME 2022-2029 : PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES DU SECRÉTARIAT	79
12.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER	80
12.5 PRÉPARATIFS EN VUE DE LA CÉLÉBRATION DU 60 ^e ANNIVERSAIRE DE LA COI (1960-2020).....	86
12.6 ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF	87
12.6.1 Élection du Président de la Commission	87
12.6.2 Élection des vice-présidents de la Commission.....	87
12.6.3 Élection des membres du Conseil exécutif.....	87
12.7 31 ^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE ET 53 ^e ET 54 ^e SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF	89
13. ADOPTION DES RÉOLUTIONS ET DU RAPPORT	89
14. CLÔTURE	90

PARTIE I**RAPPORT****1. OUVERTURE**

- 1 Le Président, M. Peter M. Haugan, a ouvert la 30^e session de l'Assemblée de la COI à 10 h 00, le mercredi 26 juin 2019, en salle I, au Siège de l'UNESCO. Il s'est vivement félicité de l'opportunité d'accueillir les délégations de la COI et les représentants des organisations partenaires dans la grande salle des conférences de l'UNESCO, une première dans l'histoire des séances plénières de l'Assemblée. Il a annoncé qu'un nouvel État membre avait rejoint la COI depuis le dernier Conseil exécutif en 2019 : la Guinée équatoriale, à compter du 5 avril 2019, portant ainsi le nombre des membres de la COI à 150. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres des bureaux récemment élus dans les organes subsidiaires ci-après de la Commission : GIC/IOTMWS, GIC/PTWS, IOCAFRICA, IOCARIBE, IODE, IPHAB et WESTPAC. Il a conclu par des réflexions personnelles sur son expérience en tant que Président de la Commission, la présente session de l'Assemblée étant sa dernière en cette qualité, et a remercié les États membres de lui avoir donné l'occasion de servir la Commission.
- 2 Le Directeur général adjoint de l'UNESCO, M. Qu Xing, s'est adressé à l'Assemblée au nom de la Directrice générale, Mme Audrey Azoulay. Il a mis en avant le rôle essentiel que jouait la COI en amenant les milieux scientifiques, les instances décisionnelles gouvernementales et un plus vaste ensemble de parties prenantes au sein de nos États membres, y compris le secteur privé et la société civile dans son ensemble, à collaborer à la mise en place d'une gestion intégrée efficace et scientifique des océans. La solide contribution de la COI au Programme de développement durable et à la planification de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) témoignait du rôle capital que pouvait jouer la Commission en proposant, en ce qui concernait les océans, des solutions aux enjeux mondiaux de notre époque. Il a souligné que la Décennie était une occasion exceptionnelle de mettre en lumière les bénéfices des programmes de la COI pour la société à travers une approche transformatrice de la production de connaissances scientifiques exploitables au service des décideurs. Le texte intégral du discours figure à l'annexe III-A.
- 3 Le Président a demandé aux participants d'observer une minute de silence à la mémoire des éminentes personnalités ayant participé aux activités de la Commission et disparues au cours des années précédentes : M. Fauzi (Indonésie, – 2018), J. Frederick M. Grassle (États-Unis, 1939-2018), Angus McEwan (Australie, 1937-2018), Walter Munk (États-Unis, 1917-2019) et Joanna Toole (Royaume-Uni, 1983-2019)
- 4 Le Président a invité les participants à visiter l'exposition présentée dans le Foyer. Au nom de l'Assemblée, il a remercié les différents partenaires et sponsors d'avoir soutenu la session de diverses façons, notamment le Ministère japonais de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie (MEXT), l'Institut coréen pour la promotion des sciences et des techniques marines (KIMST), les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, le Ministère indien des sciences de la Terre, l'Institut de technologie océanique, le Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR) et la Délégation permanente du Royaume de Norvège auprès de l'UNESCO. La réception donnée traditionnellement par la COI était organisée par le Secrétariat de la Commission.

2. ORGANISATION DE LA SESSION

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

5 Le Président a rappelé à l'Assemblée que le Conseil exécutif, en sa qualité de Comité directeur de l'Assemblée pour cette session, avait examiné l'ordre du jour provisoire révisé de la session et noté qu'il n'avait pas été demandé d'y inscrire des points supplémentaires.

2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR

6 Les représentants de six États membres ont pris la parole.

2.3 ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL POUR LA DURÉE DE LA SESSION

7 Rappelant les recommandations formulées par le Conseil exécutif (EC-LII, Déc. 3.1) sur ce point, en sa qualité de Comité directeur de la présente session, le Président a rappelé à l'Assemblée le mandat des trois comités statutaires de session, leur composition non limitée et les dispositions de travail prises pour leurs réunions.

2.4 PRÉSENTATION DE LA DOCUMENTATION, DU CALENDRIER ET DES CONFÉRENCES À LA MÉMOIRE DE PERSONNALITÉS

8 Le Secrétaire exécutif, M. Vladimir Ryabinin, a présenté ce point. Il a expliqué que la tenue de l'Assemblée dans la Salle I de l'UNESCO pour ses deux premières journées en séance plénière relevait d'un choix délibéré. L'Assemblée poursuivrait par la suite ses travaux en Salle II jusqu'à la fin de la session. Il a ensuite brièvement passé en revue la liste des documents de travail et rappelé à l'Assemblée que le rapport serait axé sur les décisions. Au sujet du document IOC-XXX/Inf.1, le Secrétaire exécutif a rappelé à l'Assemblée que les projets de décision seraient approuvés pendant la discussion de chaque point de l'ordre du jour et que les projets de résolution seraient adoptés à la fin de la session, au titre du point 13. La totalité des décisions et résolutions adoptées serait mise à disposition dans les quatre langues à la fin de la session, conformément aux pratiques en vigueur à l'UNESCO. La partie narrative du rapport serait traduite et adoptée à l'issue de la session. Il s'est référé à l'exposé qu'il avait présenté au Conseil exécutif au titre du point 3.3 pour expliquer les raisons qui ont poussé le Secrétariat à proposer cette solution. Il a rappelé à l'Assemblée que deux projets de résolution avaient été reçus avant la date limite du 21 juin. Les États membres qui souhaitaient que soient enregistrées certaines interventions en plénière d'importance particulière ont été invités à en fournir une version écrite dans l'une des quatre langues de travail de la Commission, en vue de leur publication en annexe du rapport dans la langue d'origine, comme document d'information. Un modèle et une adresse électronique spéciale (iocgovbody@unesco.org) avaient été créés à cette fin (IOC-XXX/Inf.1 Add).

9 Au sujet du calendrier de la session, le Secrétaire exécutif a fourni à l'Assemblée des informations sur les dispositions prises pour l'interprétation pendant la session. Les réunions du Comité financier ont bénéficié d'une interprétation en anglais et en français.

10 Le Secrétaire exécutif a indiqué à l'Assemblée que la deuxième journée de la session (jeudi 27 juin) serait consacrée à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) et, par conséquent, ouverte à un public plus large, en particulier pendant la manifestation relative à la Journée des sciences océaniques qui aurait lieu dans la matinée. Cette manifestation a pris la forme d'une table ronde articulée autour des trois premiers objectifs stratégiques de la Décennie : combler les lacunes existantes en matière de connaissances océanographiques, favoriser une gestion basée sur les écosystèmes grâce aux connaissances sur les multiples facteurs de stress océanique et utiliser les sciences océaniques pour sauver des vies.

11

La Conférence de la COI à la mémoire d'Anton Bruun a été présentée par M. Peter A. Thompson (CSIRO, Australie), sur le thème « Les séries chronologiques et leur rôle dans la prédiction de l'état des océans ». Celle à la mémoire de N.K. Panikkar a été donnée par vidéoconférence par Mme Jacqueline Uku, Présidente de l'Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental (WIOMSA), sur le thème « Développement des capacités scientifiques à l'appui des objectifs sociétaux en Afrique de l'Ouest ». À l'issue de leurs présentations, M. Thompson et Mme Uku ont reçu respectivement la médaille Anton Bruun de la COI et la médaille N.K. Panikkar de la COI.

Décision IOC-XXX/2

Organisation de la session

L'Assemblée,

I. Ordre du jour

Adopte l'ordre du jour et le calendrier des travaux tels qu'ils figurent dans le document IOC-XXX/1 Prov. Rev. et Add. Rev.2 ;

II. Rapporteur

Sur proposition des Philippines, appuyé par la Chine, l'Indonésie, le Japon, le Kenya et la République de Corée,

Désigne Mme Suree Satapoomin (Thaïlande) Rapporteur pour sa présente session pour aider le Président et le Secrétaire exécutif à élaborer le projet de rapport provisoire de la session.

III. Comités et groupes de travail créés pour la durée de la session

Ayant à l'esprit les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 52^e session, en sa qualité de Comité directeur de la présente session (EC-LII, Déc. 3.1),

Constitue les comités de session à composition non limitée suivants en leur soumettant les points de l'ordre du jour et leur attribuant les responsabilités ci-après :

Comité financier : chargé d'examiner les incidences financières des projets de décision/résolution et des plans de travail des organes subsidiaires, et de rédiger une résolution au titre des points 3.2, 3.3 et 12.1-4, sous la présidence de M. Ariel H. Troisi (Argentine, Vice-Président) et avec la participation des États membres suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grenade, Guinée équatoriale, Inde, Japon, Kenya, Norvège, Portugal, République de Corée. Mme Ksenia Yvinec a assuré le secrétariat du Comité financier.

Comité des résolutions : chargé d'étudier tous les projets de résolution dûment soumis à l'examen de la présente session, sous la présidence de M. Yutaka Michida (Japon), et avec la participation des États membres suivants : Allemagne, Canada, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée et Thaïlande. M. Julian Barbière a assuré le secrétariat du Comité des résolutions.

Comité des candidatures : chargé d'étudier toutes les candidatures aux postes de Président et de Vice-Présidents et au Conseil exécutif lors de la présente session et à en rendre compte – point 12.6, sous la présidence de M. Sang-Kyung Byun (République de Corée) et avec la participation des États membres suivants, représentant tous les groupes électoraux : Bulgarie, Chili, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Inde, Irlande, Japon, Maroc, Nigéria, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Sénégal, Thaïlande. MM. Thorkild Aarup et Salvatore Aricò ont assuré le secrétariat du Comité des candidatures.

3. QUESTIONS LIÉES À LA COI ET RAPPORTS

3.1 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

12 Conformément à l'article 8.1 (a) du Règlement intérieur, le Président Peter M. Haugan a fait une déclaration sur les activités récentes de la Commission et ses perspectives pour les années à venir (Annexe III-B).

13 La décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies de 2017 de proclamer la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) a été véritablement historique. Elle a récompensé les efforts de premier plan déployés par la COI de l'UNESCO en vue de rapprocher les sciences océaniques et l'action des pouvoirs publics – de passer de la recherche à l'action. La COI rassemble actuellement les parties prenantes afin d'élaborer un Plan de mise en œuvre ambitieux et porteur de changement pour la Décennie, qui pourrait bien devenir l'une des plus vastes campagnes scientifiques ciblées jamais menées dans le domaine des sciences de la terre. L'importance d'un océan sain pour éliminer la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire, créer des emplois depuis le niveau artisanal jusqu'au niveau industriel et protéger les populations côtières des catastrophes naturelles, entre autres, est aujourd'hui mise en évidence et comprise par les principaux acteurs. Afin de maintenir cette dynamique et de faire en sorte que la Décennie soit porteuse d'un véritable changement, nous devons établir des relations de confiance et de profit mutuel entre gouvernements, entreprises, établissements universitaires, société civile et organisations internationales de différents domaines et de différentes régions.

14 Dans ce contexte, le Président a attiré l'attention sur le fait qu'il avait participé, au nom de la COI, à un certain nombre de réunions de haut niveau, sensibilisant des partenaires majeurs à l'importance des programmes de la COI pour l'agenda mondial relatif aux océans.

15 Les représentants de 14 États membres et d'une organisation ont pris la parole.

16 L'Assemblée a remercié le Président pour ses remarques et pour sa conduite des opérations, qui avait été décisive pour les réalisations récentes, plaçant l'océan au cœur du programme de développement durable et offrant à la Commission des possibilités de collaboration qui lui permettrait de remplir au mieux sa mission. L'Assemblée a félicité en particulier le Président, qui avait réussi à améliorer la reconnaissance et la visibilité de la COI et à renforcer la place de la Commission au sein du système des Nations Unies. L'Assemblée a reconnu l'importance de ces efforts pour le déroulement de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

17 Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Kenya et Royaume-Uni.

3.2 RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS LA 51^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET (JUILLET 2018-MAI 2019)

18 Le Secrétaire exécutif a présenté ce point en s'appuyant sur un document PowerPoint. Il a rappelé à l'Assemblée que la fin de l'année 2017 avait représenté une période toute particulière pour la Commission, puisqu'elle avait été marquée par l'approbation, par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 72^e session, de la proposition de la COI tendant à proclamer la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (« la Décennie »). La Commission a désormais moins de deux ans devant elle pour élaborer un plan de mise en œuvre de la Décennie en collaboration avec les États membres, les Nations Unies et l'ensemble des partenaires et parties prenantes. Cela représente pour chacun une occasion unique de faire progresser de manière décisive la capacité de

l'océanographie à servir les personnes et la planète. Progressivement, une image très prometteuse de la Décennie se dessine, avec un certain nombre d'avancées révolutionnaires, préparées en amont, dans le domaine des observations, des sciences et des services océaniques, ainsi que leur utilisation à grande échelle dans toutes les activités visant une exploitation accrue, mais viable, de l'espace marin et de ses ressources.

- 19 D'importants progrès ont été faits dans l'élaboration de la méthodologie destinée à aider les États membres dans la réalisation de l'indicateur 14.3.1 et de la cible 14.a des ODD, pour lesquels la COI a été désignée comme organisme responsable, et dans l'établissement des rapports à ce sujet. Sur la base des travaux du Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan coordonné par la COI (GOA-ON) et du premier *Rapport mondial sur les sciences océaniques* de la COI, l'indicateur et la cible ont été élevés à la catégorie 2. Après plus de quatre ans de collaboration internationale, coordonnée par la COI, la région de la mer de Chine méridionale dispose désormais de son propre Centre consultatif sur les tsunamis. Les tsunamis qui ont eu lieu à Palu en septembre, et dans le détroit de la Sonde en décembre 2018, ont entraîné des pertes en vies humaines et des dommages matériels considérables. Une enquête consécutive au tsunami a été menée sur le terrain par l'Équipe internationale d'étude sur les tsunamis, assistée par la COI, à la demande de l'Indonésie.
- 20 À l'occasion de trois manifestations phares tenues dans le cadre de la conférence sur l'économie bleue durable organisée par le Kenya et le Canada (26-28 novembre 2018, Nairobi), la COI a mis en avant son expérience s'agissant d'aider les nations en matière d'aménagement de l'espace maritime. Dans le cadre de sa stratégie de sensibilisation à l'égalité des genres, la manifestation parallèle intitulée « *Making waves : Women in Ocean Science* » a été organisée avec le concours du Canada lors de la Conférence scientifique de haut niveau sur le thème « De la COP-21 à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ». Cette manifestation était axée sur le rôle des femmes dans les sciences océaniques, pour ce qui est d'améliorer les connaissances globales sur les océans et de contribuer à la prise de décisions éclairées et inclusives.
- 21 Entre autres réalisations essentielles, le Secrétaire exécutif a mis l'accent sur les progrès accomplis dans l'élaboration de la deuxième édition du *Rapport mondial de la COI sur les sciences océaniques*, notamment les efforts conjoints déployés par la COI et l'OCDE pour progresser sur le plan de l'évaluation des avantages apportés à la société par les sciences et les services océaniques. Il a attiré l'attention des États membres sur le projet de note d'orientation du COI/SCOR relative aux multiples facteurs de stress océanique, « *Ocean under Stress: A changing ocean at all locations* » (IOC/INF-1367 Prov.), et sur la contribution majeure que ce document pouvait représenter pour éclairer l'Objectif stratégique 2 de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, qui concerne l'étude scientifique des multiples facteurs de stress océanique à l'appui d'une gestion basée sur les écosystèmes. Il s'est également félicité de la résolution prise par le Comité directeur de l'EIOI-2 à sa troisième réunion annuelle (12-13 mars 2019) de prolonger l'EIOI-2 jusqu'à 2025 au moins, ce qui constituera une contribution solide et concrète, au niveau régional comme au niveau mondial, à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).
- 22 Après avoir mis l'accent sur les principales réalisations et réussites de la COI, ainsi que sur ses problématiques au cours de la période considérée, il a fait une mise au point détaillée sur chacune des six fonctions de la Commission, y compris les travaux de ses organes subsidiaires régionaux et techniques ainsi que des centres UNESCO de catégorie 2.
- 23 En outre, le Secrétaire exécutif a informé l'Assemblée de l'état d'avancement des négociations engagées avec l'Australie concernant l'accord de siège officiel pour le Bureau de programme de Perth et le Secrétariat du GIC/IOTWMS, hébergés par le Bureau de météorologie australien.

- 24 En ce qui concerne la situation financière de la Commission, il a confirmé que le Secrétariat avait mis en œuvre les plans de travail conformément aux allocations budgétaires et aux cibles de mobilisation de ressources approuvées par la [résolution EC-LI.2](#) du Conseil exécutif de la COI et présentées dans les documents [IOC/EC-LI/2 Annexe 2](#) et [Addendum](#).
- 25 Dans l'ensemble, le Secrétaire exécutif a identifié comme principale difficulté rencontrée par le petit Secrétariat de la Commission sa double mission qui consiste à mobiliser non seulement les ressources extrabudgétaires nécessaires à l'exécution de ses programmes opérationnels fondamentaux mais également d'importantes ressources complémentaires pour diriger et coordonner la phase préparatoire de la Décennie. Une nouvelle approche de la collecte de fonds et de la communication, consistant à faire valoir les avantages pour la société de l'action de la COI et à démontrer les retombées des investissements consentis dans les sciences océaniques et l'observation des océans, est en cours d'élaboration. Dans ce contexte, le Secrétaire exécutif a souligné le rôle central de la mobilisation et de la communication, à la fois auprès des principaux bénéficiaires de la Commission mais aussi de la société dans son ensemble, tout en insistant sur le besoin accru d'investissements dans ce domaine dans le cadre d'une approche de la Décennie réellement inclusive et transformatrice.
- 26 Les représentants de 28 États membres et d'une organisation observatrice ont pris la parole.
- 27 L'Assemblée a remercié à l'unanimité le Secrétaire exécutif et son équipe pour leur rapport très complet et exhaustif, qui résume clairement l'étendue des travaux. Les événements fondés sur des données scientifiques solides organisés par les États membres et coordonnés par le Secrétariat ont permis d'accroître la crédibilité et la visibilité dans les grands cadres et forums internationaux, ce dont la COI, en tant que communauté, peut être fière. L'attribution à la COI du rôle de coordination de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 témoigne clairement de la confiance dans la capacité d'action de la COI. Tous les orateurs ont souligné le rôle de chef de file clé du Président et des membres du Bureau de la Commission dans cette réussite.
- 28 Pour la plupart des orateurs, la COI a un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration des indicateurs de l'ODD 14, et les efforts qu'elle déploie pour faire avancer les deux indicateurs dont elle est responsable sont assez remarquables, malgré le manque de moyens financiers. Dans le contexte de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, il a été noté que la contribution de la Commission en matière de développement des capacités et de transfert des techniques marines était particulièrement importante. L'Assemblée a souligné la nécessité de renforcer les services opérationnels et l'échange de données, en mettant notamment l'accent sur l'échange de données en temps réel.
- 29 L'Assemblée a réaffirmé que la Décennie était une occasion sans précédent d'atteindre d'importants objectifs sociétaux et de mobiliser des partenaires et des ressources. De nouvelles plates-formes et activités apparaissent dans de nombreux États membres et plusieurs orateurs ont fourni des exemples concrets d'engagements et d'investissements nationaux et régionaux, tout en faisant part de leur enthousiasme à intensifier leurs efforts et leur soutien. L'Assemblée a également rappelé que cela nécessitera de mobiliser toute l'expertise nationale, ainsi que de renforcer les réseaux régionaux de la COI, en donnant la priorité à l'Afrique et aux communautés les plus vulnérables. Pour y parvenir, une planification prospective, en particulier sur les questions de ressources humaines, sera nécessaire. La conférence panafricaine sur les sciences océaniques au service du développement durable (Égypte, 2020) pourrait être une occasion de consolider les informations scientifiques de référence et d'identifier les priorités pour l'avenir, en créant des synergies avec les objectifs et les approches de l'Union africaine. La force dont fait preuve la COI pour rassembler les parties prenantes devrait être mise à profit afin d'associer davantage les jeunes scientifiques et la jeunesse en général.

- 30 Plusieurs États membres se sont félicités de la poursuite de la deuxième Expédition internationale de l'océan Indien (EIOI-2) jusqu'en 2025, décidée par son Comité directeur, en tant que contribution majeure à la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
- 31 L'Assemblée a reconnu la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans, qui sera organisée conjointement par le Portugal et le Kenya à Lisbonne (juin 2020), comme une étape essentielle dans le renforcement des sciences océaniques au service du développement durable.
- 32 Dans leurs interventions, plusieurs États membres se sont inquiétés du faible niveau de contributions volontaires sans affectation prédéfinie, et ont souligné qu'une augmentation de ce soutien serait un signe de confiance dans notre travail collectif et permettrait de combler les lacunes et de satisfaire les besoins les plus pressants.
- 33 Dans ses remarques de clôture, le Secrétaire exécutif a remercié les États membres pour leurs commentaires constructifs et leurs propositions d'améliorations. Il a assuré l'Assemblée que ces derniers avaient tous été pris en compte par le Secrétariat. Il a par ailleurs souligné qu'il était important que le Secrétariat et les États membres poursuivent leurs efforts conjoints pour rendre les prochaines éditions du *Rapport mondial sur les sciences océaniques* plus exhaustif et représentatif, de sorte qu'il puisse déployer tout son potentiel pour nous aider à renforcer notre action en matière de développement des capacités et de transfert des techniques marines de manière éclairée. Il a également insisté sur le rôle potentiel de l'aménagement de l'espace marin pour remédier à de nombreux problèmes liés au développement économique des nations côtières.
- 34 Les États membres et l'organisation ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Afrique du Sud, Australie, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Inde, Irlande, Japon, Kenya, Norvège, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Thaïlande et OMM.

Décision IOC-XXX/3.2

Rapport du Secrétaire exécutif

L'Assemblée,

Ayant examiné les documents IOC-XXX/2 Annexe 1, IOC-XXX/2 Annexe 2, IOC/INF-1366, IOC/INF-1367, IOC/INF-1368, IOC/INF-1351 Partie 3, IOC/INF-1370 et IOC/INF-1382,

Prend note du rapport du Secrétaire exécutif sur le travail accompli depuis la 29^e session de l'Assemblée (juillet 2017-mai 2019), y compris le rapport sur l'exécution du budget en 2018 et les grandes lignes du budget en 2019 ;

Se félicite des progrès réalisés dans l'élaboration de la deuxième édition du Rapport mondial sur les sciences océaniques depuis la 51^e session du Conseil exécutif de la COI (IOC/INF-1366) ;

Invite le Secrétariat de la COI à présenter la seconde édition du Rapport à la 53^e session du Conseil exécutif de la COI, en 2020 ;

Appelle le Secrétariat de la COI et l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) à approfondir leur coopération concernant les activités menées sur les approches scientifiques de l'estimation des ressources et des services océaniques, ainsi que la contribution des sciences océaniques en vue de les maintenir ;

Accueille avec satisfaction le projet de note d'orientation du COI-SCOR sur les multiples facteurs de stress océanique (IOC/INF-1367) et la contribution majeure que ce document pourrait représenter pour éclairer l'objectif stratégique 2 de la Décennie des Nations Unies pour les

sciences océaniques au service du développement durable, qui concerne l'étude scientifique des multiples facteurs de stress océanique à l'appui d'une gestion basée sur les écosystèmes ;

Encourage le Secrétariat de la COI à poursuivre sa coopération technique avec le Groupe de travail 149 du Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR) dans le domaine des systèmes biologiques océaniques en mutation dans un monde multifactoriel ;

Prend acte du soutien continu apporté par les États membres au Secrétariat de la COI en ce qui concerne la mise au point d'indicateurs ODD et la collecte de données, concernant notamment les indicateurs 14.1.1, 14.2.1, 14.3.1 et 14.a.1 (IOC/INF-1368) ;

Prend note avec satisfaction de la décision du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-ODD) de faire passer l'indicateur ODD 14.3.1 de la catégorie 3 à la catégorie 2, ce qui signifie que cet indicateur est clair sur le plan conceptuel, doté d'une méthodologie et de normes établies à l'échelle internationale, mais que les pays ne communiquent pas régulièrement de données pour celui-ci, et encourage les groupes d'experts de la COI sur l'acidification des océans à poursuivre leurs travaux en vue de parvenir à faire passer l'indicateur 14.3.1 à la catégorie 1 ;

Invite le Secrétariat de la COI à mettre en place et à poursuivre la collecte régulière de données pour les indicateurs 14.3.1 et 14.a.1, et à rendre compte des progrès accomplis au Conseil exécutif de la COI à sa 53^e session en 2020 ;

Prend acte des progrès réalisés par la deuxième Expédition internationale de l'océan Indien (EIOI-2) sur le plan de sa conformité avec le plan scientifique et la stratégie de mise en œuvre de l'EIOI-2 (IOC/INF-1351 Partie 3) ;

Prend note de la demande du Comité directeur de l'EIOI-2, adoptée à sa troisième réunion annuelle du 12-13 mars 2019 et adressée aux parrains de l'Expédition, de continuer à soutenir l'EIOI-2 au moins jusqu'à 2025 en reconnaissance de ses nombreux projets actuels et à venir, qui concordent bien avec la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) ;

Note également que la poursuite de l'EIOI-2 contribuerait également de manière concrète et solide à la Décennie, au niveau régional comme au niveau mondial ;

Invite le Secrétariat de la COI à continuer de soutenir l'EIOI-2 en poursuivant sa mission sur le Comité directeur de l'EIOI-2 et en sa faveur, ainsi qu'à favoriser la conformité du mandat prolongé de l'EIOI-2 avec les buts et les objectifs de la Décennie et à en rendre compte au Conseil exécutif de la COI à sa 53^e session en 2020 ;

Accepte la proposition du Secrétariat de la COI d'étendre jusqu'en juin 2021 le mandat du Bureau de programme de Perth tel qu'approuvé dans l'annexe à la résolution XXVII-1.

3.3 RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES SOUS-COMMISSIONS ET DES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA COI

3.3.1 **Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC) :** **12^e session, 2-5 avril 2019, Manille (Philippines)**

35 M. Vo Si Tuan, Président de la Sous-Commission de la COI pour la Pacifique occidentale (WESTPAC) a présenté les grandes réalisations de la dernière période intersessions et les principaux résultats de la 12^e session intergouvernementale de la WESTPAC (2-5 avril 2019, Manille, Philippines).

36 Il a souligné qu'au total 2012 personnes (dont 41 % de femmes) – océanographes, responsables gouvernementaux et gestionnaires de ressources – avaient pris directement part à diverses activités de la WESTPAC au cours de la période 2017-2018, notamment dans le cadre

de sa Conférence internationale triennale sur les sciences de la mer, de sa session intergouvernementale biennale, de deux systèmes régionaux d'observation, de 14 groupes de travail/programmes/projets de recherche et d'un réseau régional de centres de formation et de recherche sur les sciences de la mer.

- 37 Les temps forts de cette dernière période intersessions incluent : l'organisation du plus grand rassemblement d'océanographes de la région (Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer) ; le développement et le lancement d'une nouvelle version du Système de prévision océanique du SEAGOOS ; la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la deuxième Étude en commun du Kuroshio et des régions adjacentes ; le transfert de techniques moléculaires pour la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources marines ; la recherche conjointe sur les toxines marines avec le premier article publié en Asie du Sud-Est sur un cas confirmé d'intoxication par la ciguatera ; le renforcement du réseau régional de recherche et de suivi sur les impacts écologiques de l'acidification de l'océan sur les récifs coralliens ; le développement du réseau de recherche et de suivi sur les microplastiques et la synergie avec l'action de l'ASEAN dans la lutte contre les débris marins.
- 38 Le Président de la WESTPAC a salué les États membres de la COI pour leur haut niveau d'engagement dans la mise en œuvre de la Stratégie de la Commission pour le développement des capacités (2015-2021) à l'échelle régionale, en particulier pour les offres de formation et de recherche régulièrement proposées par le Centre régional de formation et de recherche sur la dynamique des océans et le climat (RTRC-ODC) au Premier institut d'océanographie de l'Administration océanique d'État de la Chine, ainsi que par le Centre régional de formation et de recherche sur la biodiversité marine et la santé des écosystèmes (RTRC-MarBEST) à l'Institut indonésien des sciences (Indonésie).
- 39 M. Vo Si Tuan a ensuite présenté les principaux résultats de la 12^e session intergouvernementale de la WESTPAC (2-5 avril 2019, Manille, Philippines). Cette réunion a été suivie par près d'une centaine de délégués venus de 16 pays et de représentants d'organisations/programmes internationaux appartenant ou non à la région. Cette session a constitué une bonne occasion pour la Sous-Commission de commencer à se préparer pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques. Il a indiqué à l'Assemblée que la WESTPAC participerait activement et contribuerait à la Décennie en faisant sa promotion et en la faisant connaître auprès de différents acteurs ; en organisant et en accueillant un ou plusieurs ateliers régionaux et mondiaux en vue de la Décennie ; en fournissant des possibilités de développement des capacités et en assurant le transfert de techniques marines, par exemple via son réseau régional de centres de formation et de recherche (RTRC) ; en développant et en renforçant les centres d'excellence en sciences de la mer au service des objectifs de la Décennie ; en mettant au point, en coordonnant et en alignant les programmes/activités internationaux pour répondre aux objectifs de la Décennie des Nations Unies ; en faisant des conférences internationales triennales de la WESTPAC sur les sciences de la mer une plate-forme régionale essentielle pour répondre de manière opportune aux défis de la Décennie et examiner ses résultats.
- 40 Il a attiré l'attention de l'Assemblée sur l'atelier régional de consultation et de planification pour la région des mers bordières du Pacifique Nord et du Pacifique occidental, que la Sous-Commission organiserait à Tokyo du 31 juillet au 2 août 2019 en étroite coopération avec l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES) et d'autres partenaires de la région. Il a remercié le Gouvernement japonais de soutenir généreusement cet événement majeur. L'atelier régional constituerait un forum important pour le dialogue international, interdisciplinaire et multipartite dans le cadre de la phase de préparation de la Décennie.
- 41 M. Vo Si Tuan a déclaré que la Sous-Commission continuerait d'accorder une grande importance au développement des capacités dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et d'employer des méthodes inclusives, adaptatives et autonomes en la matière, ainsi que des principes directeurs permettant de répondre aux besoins des pays, de

favoriser la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de faire en sorte que les formations contribuent à atteindre des objectifs de recherche portant sur les principaux défis liés au développement dans la région. Il a souligné que l'initiative du « Réseau régional de centres de formation et de recherche en océanographie de la COI dans le Pacifique occidental et ses régions adjacentes » avait été reconnue par les pays de la région comme une bonne pratique pour le développement des capacités et le transfert des techniques marines à l'échelle locale. En outre, il a informé l'Assemblée de la création de trois autres RTRC visant à répondre à la demande des pays de la région, et concernant, respectivement : la gestion et la restauration des récifs (Institut des sciences de la mer, Université des Philippines Diliman), les toxines marines et la sécurité alimentaire (Institut d'océanographie, Académie des sciences et des technologies du Viet Nam), et les débris plastiques marins et les microplastiques (École normale supérieure de l'Est de la Chine). Il a rappelé l'événement parallèle qui avait eu lieu le 27 juin 2019 sur la « Création d'un Réseau régional de centres de formation et de recherche en océanographie de la COI dans le Pacifique occidental », en tant qu'engagement ferme des États membres de la COI de la région envers la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques.

42 Il a informé les participants que six recommandations au total avaient été adoptées lors de la 12^e session de la WESTPAC. Elles portaient sur la participation de la WESTPAC à : la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques ; la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la deuxième Étude en commun du Kuroshio et des régions adjacentes ; le Réseau régional de centres de formation et de recherche en océanographie de la COI dans le Pacifique occidental ; la 12^e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer (2020) ; la 13^e session intergouvernementale de la WESTPAC (2021) ; et son Programme et budget pour la prochaine période intersessions, lequel servirait principalement à donner des informations sur les activités que les États membres souhaiteraient promouvoir conjointement et pour la mise en œuvre desquelles ils chercheraient à obtenir des financements auprès de diverses sources.

43 M. Vo Si Tuan a vivement remercié l'ensemble des États membres pour leur contribution, en nature ou en espèces, à l'élaboration de divers programmes et activités de la WESTPAC. Il a particulièrement remercié le Gouvernement des Philippines d'avoir accueilli la 12^e session de la WESTPAC, le Gouvernement indonésien d'avoir aimablement proposé d'accueillir la 11^e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer en 2020, ainsi que les gouvernements de l'Indonésie et du Bangladesh de leur ferme volonté d'accueillir la 13^e session de la WESTPAC en 2021.

44 Il a invité tous les délégués et partenaires à l'atelier régional sur la Décennie des Nations Unies (Tokyo, Japon) et à la 11^e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer (2020, Jakarta, Indonésie). Néanmoins, il a fait part des craintes de la Sous-Commission quant à l'incompabilité entre la taille actuelle du Bureau de la WESTPAC et l'ampleur des activités de la COI dans la région. L'incompatibilité entre la taille actuelle du secrétariat et les exigences sans précédent qu'il devait satisfaire constituait la principale menace qui pouvait empêcher la COI de jouer le rôle de chef de file de la recherche océanographique dans la région.

45 Les représentants de huit États membres et de la GEBCO ont pris la parole.

46 L'Assemblée a souligné le rôle essentiel de la WESTPAC dans les préparatifs et le déroulement de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques dans la région, ainsi que l'importance de l'initiative des RTRC à l'appui du développement des capacités et du transfert des techniques marines parmi les États membres, en particulier dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques. Les États membres ont pris des engagements forts envers la WESTPAC, notamment : la Thaïlande continuera d'héberger le Bureau de la WESTPAC et de soutenir ses activités ; l'Indonésie fournira des formations régulières de qualité au RTRC-MarBEST et accueillera la 11^e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer en 2020 ; les Philippines fourniront des opportunités de recherche et de formation régulières au RTRC dans le domaine de la gestion et de la restauration des récifs ; la République de Corée intensifiera ses efforts en faveur de la conservation de la biodiversité marine ; la Chine continuera

de fournir des opportunités régulières de formation et de recherche au RTRC-ODC, de mener des recherches conjointes et d'accueillir des ateliers de la WESTPAC ; et le Japon continuera d'apporter des contributions financières à la WESTPAC afin de soutenir la mise en œuvre de son programme.

- 47 Les États membres et le programme ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Chine, Inde, Indonésie, Japon, Philippines, République de Corée, Thaïlande et GEBCO.

Décision IOC-XXX/3.3.1

Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC)

L'Assemblée,

Ayant examiné le rapport succinct de la 12^e session de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental tenue à Manille (Philippines) du 2 au 5 avril 2019 (IOC/WESTPAC-XII/3s),

Remercie vivement :

- le Gouvernement de la Thaïlande, à travers son Département des ressources marines et côtières, d'avoir mis des locaux et des installations à la disposition du Bureau de la WESTPAC ; ainsi que sa Commission nationale pour l'UNESCO, pour le soutien financier apporté aux activités de la WESTPAC sur le suivi de l'acidification de l'océan, la recherche sur les microplastiques et la plongée scientifique pour l'échantillonnage et le traitement des dinoflagellés ;
- le Gouvernement des Philippines, à travers son Département des affaires étrangères, sa Commission nationale pour l'UNESCO et l'Université des Philippines et son Institut des sciences marines, d'avoir accueilli la 12^e session intergouvernementale de la Sous-Commission (Manille, Philippines, 2-5 avril 2019) ;
- le Gouvernement du Japon d'avoir accueilli et co-organisé l'atelier régional de planification pour la région des mers bordières du Pacifique Nord et du Pacifique occidental en vue de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques (Tokyo, Japon, 31 juillet – 2 août 2019) ;
- le Gouvernement de la Chine, à travers son Ministère des ressources naturelles et son Premier institut d'océanographie, d'héberger le Centre régional de formation et de recherche sur la dynamique des océans et le climat, qui dispense depuis 2011 des formations annuelles ayant attiré au total 359 jeunes scientifiques originaires de 43 pays ;
- le Gouvernement de l'Indonésie, à travers son Institut indonésien des sciences, d'héberger le Centre régional de formation et de recherche sur la biodiversité marine et la santé des écosystèmes, qui dispense des formations annuelles depuis 2016 ;
- les États membres, pour leur soutien financier et en nature, tels que la Chine, via sa contribution volontaire au Compte spécial de la COI, le Japon, via le Fonds-en-dépôt japonais/UNESCO, et la République de Corée, via le Fonds-en-dépôt coréen/UNESCO. Un soutien en nature considérable a également été fourni par la Chine, la Thaïlande, l'Indonésie, le Japon, la République de Corée, la Malaisie, les Philippines, les États-Unis d'Amérique et le Viet Nam pour différents programmes et activités de la WESTPAC ;

Prenant en considération le rôle central joué par le Bureau de la WESTPAC dans les réalisations de la COI dans la région au cours des dix dernières années, ainsi que dans les préparatifs et la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), et compte tenu des préoccupations liées à la difficulté

croissante de maintenir la visibilité et le leadership de la COI dans la région en raison de l'incompatibilité entre la taille actuelle du Bureau de la WESTPAC et la portée des activités de la COI dans la région,

Prie le Secrétaire exécutif de la COI de renforcer le Secrétariat de la Sous-Commission ;

Invite tous les États membres et les organisations/programmes internationaux concernés à participer à la 11^e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer (Jakarta, Indonésie, 25-28 août 2020) ;

Accepte le rapport de la WESTPAC-XII et les recommandations qu'il contient, notamment le plan de travail de la Sous-Commission pour la période allant de mai 2019 à avril 2021 ;

Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera défini dans le cadre du projet de résolution XXX-3 concernant le Programme et budget global de la COI.

3.3.2 Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) : 15^e session, 6–10 mai 2019, Oranjestad (Aruba)

- 48 Le Président de l'IOCARIBE, M. Arnulfo Sanchez (Panama), a rendu compte des progrès accomplis dans le cadre des programmes centraux de l'IOCARIBE pour 2017-2019 : les efflorescences algales nuisibles dans les Caraïbes et les régions adjacentes (HAB-ANCA) ; l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) et le Réseau de données et d'information océanographiques pour les régions des Caraïbes et d'Amérique du Sud (ODINCARSA) qui s'y rattache ; la phase 2 de l'Atlas marin des Caraïbes (CMA2) ; l'IOCARIBE-GOOS ; l'ICAM et l'aménagement de l'espace marin ; le projet « CLME+ : Catalyser la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources marines vivantes communes des Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau nord-brésilien » ; la mise en œuvre du Plan scientifique stratégique à moyen terme de l'IOCARIBE (2017-2026) ; les progrès de la Carte bathymétrique internationale de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique (IBCCA) ; le Plan de mise en œuvre pour le développement des capacités, y compris les actions et activités menées dans le centre de l'Académie mondiale OceanTeacher qu'est l'INVEMAR (Colombie) ; et les décisions et recommandations concernant les projets et activités prévus dans le cadre de l'initiation à l'océan et pour faire face à l'acidification de l'océan dans la région de l'IOCARIBE.
- 49 M. Sanchez a insisté sur l'importance de donner la priorité à la mise en œuvre des programmes et projets de l'IOCARIBE répondant aux besoins des États membres de la région, ainsi que de mobiliser de façon proactive les communautés scientifiques et universitaires, les universités et instituts de recherche et la société civile en tant que collaborateurs et bénéficiaires des programmes de l'IOCARIBE.
- 50 Il a reconnu l'importance de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) et la nécessité de la soutenir et d'y participer, a insisté sur l'intérêt du processus consultatif mené dans le cadre des ateliers mondiaux et régionaux, et a remercié le Mexique et le Brésil qui prévoyaient d'accueillir les ateliers de la région de l'IOCARIBE en 2019.
- 51 Dans son compte rendu relatif à l'exécution du projet CLME+ et de la phase 2 de l'Atlas marin des Caraïbes (CMA2), il a reconnu que ces initiatives contribuaient à améliorer les capacités des États membres en matière de gestion écosystémique, et a encouragé les États membres à soutenir la création d'un mécanisme de coordination permanent. En outre, il a fait part de la décision de la Sous-Commission de continuer à participer activement à l'Évaluation mondiale des océans des Nations Unies et à promouvoir la participation des États membres de l'IOCARIBE à cet égard.

- 52 M. Sanchez a souligné l'importance de réorganiser le rôle de coordination et de mise en réseau de l'IOCARIBE-GOOS pour répondre aux priorités régionales des États membres, ainsi que de le redynamiser en poursuivant la coopération avec le Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (CARIBE-EWS), le Projet de démonstration de prévisions des inondations côtières dans la région des Caraïbes (CIFDP-C) et, plus important encore, en s'associant avec les initiatives existantes d'observation de l'océan et les alliances régionales du GOOS dans l'océan Atlantique, en particulier le système d'observation de l'ensemble de l'océan Atlantique proposé (programme AtlantOS).
- 53 Il a indiqué que les progrès accomplis dans l'élaboration du Système d'information et de prévision concernant les sargasses et les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes allaient permettre de minimiser l'impact des bancs de sargasses sur les côtes de la région et de promouvoir de bonnes pratiques en matière de gestion/utilisation de ces algues ; ainsi que de trouver des solutions aux déversements d'hydrocarbures qui constituaient un problème majeur pour la région dont les couloirs de navigation étaient très fréquentés. Il a reconnu la valeur de la collaboration entre l'IOCARIBE-GOOS, GEO Blue Planet et d'autres partenaires pour la mise en place de ce système.
- 54 M. Sanchez a bien souligné l'importance de la mise en place d'un projet pilote sur l'amélioration des capacités de prévision et d'observation des ouragans par l'IOCARIBE-GOOS en collaboration avec des universités et institutions nationales, dont la NOAA, son AOML, l'Institut météorologique, l'Institut des sciences de la mer de Cuba, l'Université A&M du Texas, Rutgers (l'Université d'État du New Jersey), le Bureau national de météorologie de la République dominicaine (ONAMET) et l'Autorité nationale des affaires maritimes (ANAMAR).
- 55 D'autre part, il a signalé les plans de mise en œuvre du CIFDP-C dans d'autres pays de la région, suite au succès de l'initiative pilote menée sur l'île d'Hispaniola (République dominicaine et Haïti) en 2018.
- 56 M. Sanchez a mentionné les travaux sur les HAB-ANCA et les principales recommandations visant notamment à : accroître la participation régionale à la Stratégie de la COI relative à la ciguatera et renforcer la mise en œuvre de cette stratégie ; favoriser la collaboration régionale et mettre en œuvre le Plan d'action pour 2019-2021, y compris l'élaboration d'un projet portant sur les organismes provoquant la ciguatera, les toxines, les fruits de mers contaminés et l'épidémiologie, lequel inclurait des conseils visant à réduire les risques associés aux efflorescences nuisibles d'algues benthiques dans la région de l'IOCARIBE.
- 57 Il a reconnu l'importance de l'aménagement de l'espace marin des sciences relatives à l'océan et au littoral ainsi que de l'initiation à l'océan dans l'élaboration d'un programme scientifique de l'IOCARIBE visant à développer des capacités et à prendre des décisions essentielles dans la région, à intégrer des programmes d'initiation à l'océan dans l'éducation formelle, et à définir une stratégie nationale et régionale d'initiation à l'océan.
- 58 Notant le souci des États membres de l'IOCARIBE de comprendre l'étendue des effets de l'acidification de l'océan sur les écosystèmes marins, ainsi que la nécessité de mener des observations et des recherches pour comprendre la réponse écosystémique, M. Sanchez a évoqué la coordination avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme pour l'environnement des Caraïbes (CEP) et d'autres partenaires aux fins de l'exécution de projets de suivi et d'atténuation de l'acidification de l'océan dans le cadre du Réseau latino-américain sur l'acidification de l'océan (LAOCA) – composante régionale du Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan (GOA-ON) – dans les États membres, ainsi que la recherche d'une collaboration en vue de l'élargissement des possibilités de financement pour créer un système opérationnel d'observation de l'acidification des océans.
- 59 M. Sanchez a fait savoir que la phase 2 de l'Atlas marin des Caraïbes (CMA2) s'était achevée avec succès et a évoqué les services d'atlas utilisés par d'autres programmes de

l'IOCARIBE, en particulier le CLME+, l'IOCARIBE-GOOS et le Système d'information et de prévision concernant les sargasses et les déversements d'hydrocarbures. Il a mentionné l'élaboration du prototype de mécanisme d'échange d'informations (CHM/TMT) pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que la possibilité de mettre en œuvre ce prototype dans d'autres régions par l'intermédiaire des sous-commissions de la COI.

- 60 Les représentants de neuf États membres et de la GEBCO ont pris la parole.
- 61 L'Assemblée a félicité les membres du Bureau de l'IOCARIBE nouvellement élus, à savoir le Président, M. Arnulfo Sanchez (Panama) et les vice-présidents, M. Marck Oduber (Aruba), M. Francisco Brizuela (Mexique) et M. Arthur Paterson (États-Unis d'Amérique).
- 62 L'Assemblée a reconnu les efforts déployés par l'IOCARIBE dans le développement des capacités et le renforcement institutionnel, la contribution du Centre de formation de l'Académie mondiale OceanTeacher en Colombie, et l'accent mis sur la ciguatera, parallèlement à la Stratégie du Groupe intergouvernemental de la COI chargé d'étudier les efflorescences algales nuisibles (IPHAB) sur ce sujet. Les États membres ont noté les progrès accomplis dans la mise au point du Système d'information et de prévision concernant les sargasses et les déversements d'hydrocarbures, et souligné l'importance de rendre le système opérationnel. L'Assemblée a ensuite souligné la nécessité de coordonner les différents efforts consentis par les pays de la région pour remédier au problème des échouages de sargasses.
- 63 L'Assemblée s'est félicitée de la création, par l'IOCARIBE-GOOS, d'un projet pilote sur l'amélioration des capacités de prévision et d'observation des ouragans, en collaboration avec des établissements nationaux de recherche, des organismes publics, des entreprises du secteur privé et des universités.
- 64 Les États membres ont souligné l'importance de prendre conscience de la grande vulnérabilité des PEID de l'IOCARIBE et des difficultés qu'ils rencontrent pour accéder aux fonds de développement, étant considérés comme des pays à revenu intermédiaire.
- 65 Les États membres ont insisté sur la nécessité d'améliorer la collaboration et la communication entre les sous-commissions afin de renforcer la coopération et les partenariats interrégionaux, en particulier avec le système des Nations Unies, les ONG et le secteur privé.
- 66 Les États membres ont reconnu l'importance des ateliers régionaux en tant que mécanismes de consultation permettant d'identifier les priorités et les contributions possibles à la Décennie des Nations Unies, et ont exprimé leur volonté d'y prendre part. L'Assemblée a remercié le Brésil et les autres pays ayant prévu d'accueillir des ateliers régionaux, et encouragé la coordination dans le processus d'organisation et de planification de ces derniers.
- 67 Les États membres et le programme ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Colombie, Royaume-Uni et GEBCO.

Décision IOC-XXX/3.3.2

Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE)

L'Assemblée,

Ayant examiné le rapport succinct de la 15^e session de la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), tenue à Oranjestad (Aruba) du 6 au 10 mai 2019 (IOC/SC-IOCARIBE-XV/3s),

Accepte le rapport de l'IOCARIBE-XV et les recommandations qu'il contient ;

Reconnaît la grande vulnérabilité des PEID dans la région de l'IOCARIBE et souligne la nécessité d'identifier leurs lacunes en matière de capacités nationales qui doivent être comblées afin de garantir leur pleine participation aux activités des plans de travail de l'IOCARIBE et de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, ainsi que la mise en œuvre efficace du Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID ;

Remercie vivement :

- le Gouvernement de la Colombie de continuer d'accueillir le Secrétariat et d'apporter un soutien en détachant des experts pour rejoindre les effectifs de l'IOCARIBE ;
- le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) de continuer de soutenir les programmes de l'IOCARIBE ;
- les gouvernements de la Barbade, du Mexique, du Panama et de la République de Corée de soutenir les programmes de l'IOCARIBE ;
- le Gouvernement d'Aruba (Royaume des Pays-Bas) d'avoir soutenu et accueilli l'IOCARIBE-XV ;
- tous les autres États membres de l'IOCARIBE d'avoir apporté un soutien financier et en nature en faveur de la mise en œuvre des activités de programme de l'IOCARIBE ;

Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera défini dans le cadre du projet de résolution XXX-3 concernant le Programme et budget global de la COI.

3.3.3 Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) : 5^e session, 25-27 mars 2019, Nairobi (Kenya)

68 Le Président de l'IOCAFRICA, M. Mohamed Said (Égypte) a présenté les grandes lignes des activités menées par la Sous-Commission au cours de la période intersessions 2017-2019, ainsi que les principaux résultats de la 5^e session de l'IOCAFRICA qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 25 au 27 mars 2019.

69 Il a indiqué que le développement des capacités demeurerait une priorité de la Sous-Commission, au titre de laquelle les centres de formation régionaux de l'Académie mondiale OceanTeacher (OTGA) en Afrique avaient organisé des stages de formation pour plus d'une centaine de stagiaires de 20 États membres africains sur un large éventail de sujets, notamment : la gestion des données issues de la recherche ; la biodiversité marine et la biogéographie ; l'application de la télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG) à la gestion marine et côtière ; et la modélisation hydrodynamique et environnementale. L'IOCAFRICA a également fourni un soutien pour permettre aux experts de la région de participer à des stages de formation organisés par la COI en dehors de la région.

70 L'IOCAFRICA et le Ministère sud-africain des questions environnementales (DEA) ont organisé deux croisières régionales à bord du navire de recherche océanographique sud-africain *SA Agulhas II* dans le cadre de la deuxième Expédition internationale de l'océan Indien, en octobre/novembre 2017 et en juin/juillet 2018. Ce navire a effectué des relevés dans les eaux situées au large de l'Afrique du Sud, des Comores, de Madagascar, du Mozambique et de la Tanzanie.

71 La Sous-Commission a achevé la mise en œuvre du projet intitulé « Responses of Biological Productivity and Fisheries to Changes in Atmospheric and Oceanographic Conditions in the Upwelling region associated with the East African Coastal Current » (Effets sur la productivité biologique et les pêches de l'évolution des conditions atmosphériques et océanographiques dans la région de remontée des eaux associée au courant côtier d'Afrique de l'Est), mené en collaboration avec l'Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental (WIOMSA).

La troisième phase du projet « Renforcer les capacités océanographiques dans les pays d'Afrique de l'Ouest du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME) », financée par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), a été lancée en 2018. L'IOCAFRICA conduit également l'élaboration d'un cadre régional de soutien aux États insulaires de l'océan Indien occidental des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles afin de répondre aux défis et aux possibilités transfrontaliers découlant du changement climatique.

- 72 L'élaboration de l'Atlas marin et côtier de l'Afrique s'est poursuivie avec la migration de ses contenus depuis SmartAtlas vers la Geonode lors d'un atelier organisé à Swakopmund, en Namibie, du 12 au 16 mars 2018. La mise en place d'un volet africain du portail des données océanographiques est en cours, et l'information recueillie lors des croisières sur l'océan Indien et les ensembles de données de 1965 à aujourd'hui ont déjà été intégrés au portail.
- 73 La Sous-Commission a également mis l'accent sur le développement des capacités en matière d'aménagement de l'espace marin, et a organisé quatre ateliers dans ce domaine à Mindelo (Cabo Verde), du 5 au 7 février 2018 (en portugais) ; à Dakar (Sénégal), du 5 au 7 septembre 2018 (en anglais) ; à Mombasa (Kenya), du 10 au 14 septembre 2018 (en anglais) ; et à Maurice du 8 au 12 octobre 2018 (en français). Ces ateliers, organisés avec différents partenaires, ont accueilli plus de 75 participants de 20 États membres africains et ont permis à ces derniers de définir une interprétation commune de la notion d'aménagement de l'espace marin afin de favoriser la mise en place d'une gestion durable des ressources.
- 74 L'IOCAFRICA continue d'étudier les possibilités d'intensifier la collaboration avec les institutions océanographiques chinoises et a participé au troisième Forum sino-africain sur les sciences et les technologies marines qui s'est tenu du 28 au 30 novembre 2017, à Hangzhou (Chine).
- 75 Le Président de l'IOCAFRICA a remercié les États membres et les partenaires qui avaient fourni un soutien à la mise en œuvre des activités durant la période intersessions.
- 76 M. Said a informé l'Assemblée qu'à sa cinquième session, l'IOCAFRICA avait adopté quatre recommandations sur : (i) la Conférence panafricaine sur les sciences océaniques au service du développement durable ; (ii) l'établissement du Groupe de planification stratégique de l'IOCAFRICA ; (iii) la priorité à la revitalisation et à la remise en service du GOOS-AFRIQUE ; et (iv) le programme de travail de l'IOCAFRICA pour 2019-2021.
- 77 Il a présenté quelques-unes des activités proposées durant la session, notamment : (i) la réalisation d'une nouvelle enquête sur les disponibilités et les exigences en matière de capacités océanographiques dans la région ; (ii) la création d'un pôle régional pour le Centre d'échange pour le transfert des techniques marines (CHM/TMT) ; (iii) le renforcement des liens et de la collaboration entre les universités et les établissements de recherche dans la région et entre eux et les établissements en dehors de la région ; (iv) la création et le renforcement de centres régionaux de formation ; (v) l'organisation de stages et d'ateliers de formation sur les thèmes prioritaires ; (vi) la revitalisation et la restructuration du GOOS-Afrique afin qu'il soit en mesure d'aider l'IOCAFRICA à répondre aux besoins des États membres en matière d'observation de l'océan ; et (vii) l'élaboration d'une proposition pour assurer le suivi du projet « Réseau de données et d'information océanographiques pour l'Afrique (ODINAFRICA) ».
- 78 M. Said a fait état des ressources disponibles limitées au titre du Programme ordinaire pour mettre en œuvre ces programmes, et a prié les États membres d'accroître leur soutien extrabudgétaire pour permettre à la Sous-Commission d'exécuter son programme et de développer les capacités en matière de sciences et technologies marines dans la région.
- 79 Il a souligné en particulier l'importance de la prochaine Conférence panafricaine sur les sciences océaniques au service du développement durable (octobre 2020, Égypte) en tant que

plate-forme pour redynamiser les sciences océaniques dans la région en mobilisant de nouveaux acteurs tels que les communautés économiques régionales et le secteur privé.

80 Les représentants de 16 États membres ont pris la parole.

81 L'Assemblée a salué les immenses progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans de travail de l'IOCAFRICA, et pris note des défis et des contraintes rencontrés par le Secrétariat de l'IOCAFRICA, notamment en termes de ressources financières et humaines.

82 Plusieurs États membres se sont engagés à soutenir l'IOCAFRICA, au travers des activités suivantes : l'Afrique du Sud étudiera la possibilité de poursuivre les campagnes de recherche océanographique à bord du *SA Agulhas II* ; le Kenya étudiera les moyens d'apporter un soutien supplémentaire à la Sous-Commission ; l'Égypte organisera et accueillera la Conférence panafricaine sur les sciences océaniques au service du développement durable ; le Nigéria accueillera la sixième session de la Sous-Commission ; l'Italie encouragera la participation d'acteurs africains à l'atelier de consultation régional sur la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable pour la région de la mer Méditerranée ; et l'Espagne accueillera un centre de formation régional dans le cadre de l'Académie mondiale OceanTeacher, à son centre océanographique aux Canaries, afin d'offrir des formations aux États membres de l'IOCAFRICA dans la région du grand écosystème marin du courant des Canaries.

83 L'Assemblée a salué ces engagements et prié les autres États membres d'apporter leur soutien à la mise en œuvre des programmes de la Sous-Commission.

84 L'Assemblée a encouragé l'IOCAFRICA à communiquer davantage avec la WESTPAC et les autres organes subsidiaires régionaux afin de partager des expériences et d'assurer la coordination régionale.

85 Les États membres et le programme ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Chine, Côte d'Ivoire, Espagne, Kenya, République-Unie de Tanzanie et GEBCO.

Décision IOC-XXX/3.3.3

Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA)

L'Assemblée,

Ayant examiné le résumé exécutif de la 5^e session de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (Nairobi, Kenya, 25-27 mars 2019) (IOCAFRICA-V/3s),

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail de l'IOCAFRICA pour 2017-2019 ;

Remercie les États membres qui ont apporté leur soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la Sous-Commission, en particulier les gouvernements de l'Afrique du Sud, de la Belgique, de la Chine, de l'Espagne, du Kenya, du Mozambique et du Sénégal ;

Approuve le rapport de l'IOCAFRICA-V et les recommandations qu'il contient, notamment le programme de travail de la Sous-Commission pour 2019-2020 ;

Prie le Secrétaire exécutif d'apporter un soutien à l'organisation de la Conférence panafricaine sur les sciences océaniques au service du développement durable (Charm el-Cheikh, Égypte, 19-22 octobre 2020) ;

Prie également le Secrétaire exécutif d'organiser une réunion pour convenir d'une approche commune pour mettre en œuvre efficacement les activités du GOOS à travers le continent africain ;

Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre du projet de résolution XXX-3 relatif au Programme et budget global de la COI.

3.3.4 Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (IOCINDIO) : 7^e session, 25–26 avril 2019, Hyderabad (Inde)

- 86 Le Président de l'IOCINDIO, M. A. Atmanand, a présenté les grandes lignes des activités menées par le comité régional au cours de la période intersessions (2017-2019). Il a évoqué les principaux résultats de la 7^e session de l'IOCINDIO organisée par le Gouvernement indien au Centre international de formation à l'océanographie opérationnelle (ITCOcean), au Centre national indien pour les services d'information océanographiques (INCOIS), récemment désigné centre de catégorie 2 de l'UNESCO, à Hyderabad, en Inde, du 31 mai au 1^{er} juin 2019. Son rapport s'est basé sur les fonctions de la COI en tant que piliers du plan de travail de l'IOCINDIO depuis l'IOCINDIO-VI. S'appuyant sur la mise en œuvre fructueuse des programmes prioritaires de l'IOCINDIO qui contribuaient activement à la coopération internationale, il a indiqué que l'IOCINDIO était remis sur les rails et que sa revitalisation avait eu lieu au bon moment, étant donné que l'EIOI-2 avait fait de grands progrès et que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable se préparait activement.
- 87 À sa 7^e session, l'IOCINDIO a passé en revue les activités menées depuis l'IOCINDIO-VI (Koweït City, 24-25 mai 2017). Une série de propositions de projets ont été élaborées, affinées et approuvées en tant que plan de travail pour 2020-2021, donnant la priorité à une série de propositions de projets relatifs à la vulnérabilité côtière et au développement des capacités dans la région de l'IOCINDIO.
- 88 S'agissant de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, l'IOCINDIO a fait part de son plein soutien et de l'engagement de ses États membres au travers de la mobilisation à grande échelle des partenaires et parties prenantes. Il a informé l'Assemblée que l'IOCINDIO avait accepté la proposition du Gouvernement indien d'accueillir un atelier de consultation régional relatif à l'océan Indien dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. L'IOCINDIO s'est félicité de la participation de son Président, M. Atmanand, au Groupe exécutif de planification de la Décennie, et a salué ses efforts à l'appui de la phase préparatoire de la Décennie.
- 89 M. Atmanand a également informé l'Assemblée que l'atelier sur les innovations scientifiques, techniques et institutionnelles pour le cadre national et régional sur l'évaluation de la vulnérabilité côtière et la surveillance de l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête dans la région de l'océan Indien avait été organisé en marge de la 7^e session de l'IOCINDIO. La mise en œuvre de la proposition de projet régional sur la vulnérabilité côtière sera une initiative conjointe sans précédent dans la région et une étape importante des réalisations de l'IOCINDIO durant la période considérée. L'atelier de l'IOCINDIO a attiré un grand nombre de scientifiques chevronnés ainsi que de jeunes professionnels et étudiants aussi bien de la région de l'IOCINDIO que de l'IOCAFRICA et de la WESTPAC (neuf pays et plusieurs institutions telles que la Banque mondiale, la NOAA, IPE Global Limited, l'Odisha State Programme (Inde) et l'Institut de recherches marines et halieutiques du Kenya étaient représentés). L'atelier a notamment débouché sur le Cadre régional sur la vulnérabilité côtière (RCVF) concernant les effets du changement climatique dans les zones côtières de l'IOCINDIO (CARI-Coast) et l'adaptation et la résilience de ces dernières, qui vise à définir des critères pour faciliter l'harmonisation et la standardisation des méthodes dans la région. L'IOCINDIO-VII a approuvé l'organisation d'un atelier de leadership de suivi qui rassemblerait d'éminents experts de la région et d'ailleurs pour faire le bilan des progrès à la lumière des lignes directrices et des conseils techniques nécessaires.

- 90 Le Président de l'IOCINDIO s'est félicité du soutien d'un certain nombre d'États membres, notamment de l'Inde, de l'Indonésie et du Koweït, ainsi que du soutien financier du Royaume-Uni en faveur des activités de l'IOCINDIO.
- 91 M. Atmanand a salué le renforcement de la coopération avec l'EIOI-2. Il a rappelé que c'était lors des ateliers conjoints EIOI-2/IOCINDIO tenus dans le cadre des deux conférences internationales sur les sciences dans l'océan Indien (Jakarta, 20 mars 2018 et Port Elisabeth, Afrique du Sud, 13 mars 2019) que les parties prenantes de l'IOCINDIO avaient, d'une part, procédé à la sélection des actions prioritaires à mettre en œuvre durant l'exercice biennal en cours (2017-2019), et d'autre part, affiné les modalités de l'IOCINDIO-VII et de l'atelier parallèle sur la vulnérabilité côtière, avec une perspective plus large incluant les contributions des principaux partenaires étrangers, tels que la NOAA, et des partenaires de l'EIOI-2.
- 92 Il a rappelé que bien que les activités contenues dans le plan de travail de l'IOCINDIO restaient importantes pour les États membres, il serait nécessaire d'établir des priorités, compte tenu de l'insuffisance des ressources financières et du fait que l'IOCINDIO, en tant que comité régional de la COI, ne disposait pas d'un secrétariat permanent décentralisé comme les autres sous-commissions de la COI (l'IOCAFRICA, l'IOCARIBE et la WESTPAC).
- 93 S'agissant du développement des capacités, le Président de l'IOCINDIO a souligné le rôle clé joué par les deux centres de catégorie 2 de l'UNESCO situés dans la région, à savoir, le Centre régional d'enseignement et de recherche en océanographie pour l'Asie occidentale à l'Institut national iranien d'océanographie et des sciences de l'atmosphère à Téhéran, en République islamique d'Iran, et le Centre international de formation à l'océanographie opérationnelle au Centre national indien pour les services d'information océanographiques à Hyderabad, en Inde (voir le document IOC/INF-1370).
- 94 Il a en outre indiqué que dans le cadre de la proposition de projet de développement des capacités de l'IOCINDIO intitulée « Mise en réseau des infrastructures de recherche, des installations et des ressources humaines de l'IOCINDIO », des établissements spécialisés de la région avaient commencé à créer une base de données des infrastructures de recherche, des installations et des ressources humaines existantes dans le domaine de l'océanographie, et qu'un site Web associé était en cours d'élaboration.
- 95 Le Président de l'IOCINDIO a fait savoir à l'Assemblée que le Comité avait également contribué au second des deux ateliers régionaux organisés sous l'égide du Mécanisme des Nations Unies de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, pour l'océan Indien (y compris la mer d'Arabie et le golfe du Bengale), la mer Rouge, le Golfe d'Aden et les zones concernées par l'Accord relatif à la création de la Commission nationale des pêches de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin (OPME), qui s'était tenu à Doha, du 26 novembre au 1^{er} décembre 2018.
- 96 Les représentants de 14 États membres et de la GEBCO ont pris la parole. Plusieurs États membres ont salué les progrès accomplis en si peu de temps après la réactivation du Comité.
- 97 L'Assemblée a appuyé la recommandation du Comité de transformer l'IOCINDIO en une sous-commission de la COI, conformément à la procédure reconnue par la COI pour l'établissement de ce type d'organes directeurs. Le Secrétaire exécutif de la COI a souligné la nécessité d'envisager cette transformation de façon rigoureuse, indiquant que la proposition devrait être soumise à la prochaine session du Conseil exécutif pour examen et recommandation afin que l'Assemblée de la COI puisse prendre une décision à sa 31^e session.
- 98 Le représentant de la GEBCO a attiré l'attention de l'Assemblée sur le fait que l'océan Indien faisait partie des régions mal cartographiées en raison du manque de coopération régionale dans le domaine de la bathymétrie océanique. Il a invité les membres du Bureau de l'IOCINDIO à envisager de collaborer dans le cadre d'activités conjointes afin de combler cette lacune.

- 99 Les États membres et le programme ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Australie, Inde, Indonésie, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Thaïlande et GEBCO.

Décision IOC-XXX/3.3.4

Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (IOCINDIO)

L'Assemblée,

Ayant examiné le résumé exécutif de la 7^e session du Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (Hyderabad, Inde, 31 mai-1^{er} juin 2019) (IOCINDIO-VII/3s), y compris son atelier sur les innovations scientifiques, techniques et institutionnelles pour le cadre national et régional sur l'évaluation de la vulnérabilité côtière et la surveillance de l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête dans la région de l'océan Indien,

Prend note du rapport de l'IOCINDIO-VII, notamment des recommandations qu'il contient, du programme de travail ainsi que des propositions de projets et du groupe de travail créé lors de l'atelier de l'IOCINDIO-VII en tant que groupe de travail intersessions chargé d'aider les membres du Bureau de l'IOCINDIO et le Secrétariat de la COI à mettre en œuvre le programme de travail ;

Prend note également de la proposition de l'IOCINDIO-VII de modifier le statut du comité régional, lequel deviendrait une sous-commission de la COI ;

Prie le Président de l'IOCINDIO de préparer, avec l'aide du Secrétariat de la COI, une proposition visant à modifier le statut de l'IOCINDIO qui contiendrait l'énoncé de mission, les objectifs, le mandat, les incidences budgétaires, les arrangements en matière de secrétariat et les autres dispositions nécessaires ;

Décide d'inclure un point de l'ordre du jour correspondant à la 53^e session du Conseil exécutif de la COI en 2020 ;

Appuie les efforts du Comité régional visant à renforcer ses organes nationaux de coordination chargés d'assurer la liaison avec la COI et les points focaux ;

Remercie :

- le Gouvernement indien, qui a mobilisé des institutions publiques nationales pour accueillir la 7^e session de l'IOCINDIO et l'atelier qui l'a précédée au moyen de contributions en nature ayant couvert l'hébergement en pension complète de tous les participants et la logistique sur place, ainsi que pour sa proposition d'accueillir l'atelier régional relatif à l'océan Indien dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ;
- les deux centres de catégorie 2 de l'UNESCO dans la région, à savoir le Centre régional d'enseignement et de recherche en océanographie pour l'Asie occidentale à l'Institut national iranien d'océanographie et des sciences de l'atmosphère à Téhéran, et le Centre international de formation à l'océanographie opérationnelle (ITCOcean) au Centre national indien pour les services d'information océanographiques (INCOIS) à Hyderabad, en Inde, d'avoir soutenu les activités de développement des capacités ainsi que les capacités dans la région ;

Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre du projet de résolution XXX-3 relatif au Programme et budget global de la COI.

3.4 RAPPORT DE LA COI SUR SES ACTIVITÉS (2018-2019)
À LA 40^e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

100 Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté ce point, estimant que l'essentiel des informations figurant dans le projet de rapport soumis à l'examen de l'Assemblée avait déjà été abordé lors de sa présentation du point 3.2.

Décision IOC-XXX/3.4

**Rapport de la COI sur ses activités (2018-2019)
à la 40^e session de la Conférence générale de l'UNESCO**

L'Assemblée,

Rappelant l'article 3.2 des Statuts et l'article 49.2 du Règlement intérieur,

Ayant examiné le document IOC-XXX/6,

Prend note du rapport qui doit être présenté à la 40^e session de la Conférence générale de l'UNESCO et prie le Secrétaire exécutif de soumettre le rapport sur les activités de la COI (2018-2019) à la 40^e Conférence générale de l'UNESCO, sous la cote 40 C/REP.9.

4. LA COI ET L'AVENIR DE L'OCÉAN : DÉVELOPPEMENTS STRATÉGIQUES

4.1 RAPPORT CONCERNANT LES PRÉPARATIFS DE LA DÉCENNIE
DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

101 Le Secrétaire exécutif de la COI a présenté ce point en rappelant qu'en décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies avait proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) en s'appuyant sur le travail des États membres de la COI et du Secrétariat de la Commission. La période allant de 2018 à 2020 sera consacrée à l'élaboration du Plan de mise en œuvre de la Décennie. La COI a mené ces travaux en consultation avec les États membres et toutes les parties concernées. Il a rappelé que l'année dernière, le Conseil exécutif de la COI avait pris note du document présentant la feuille de route (IOC/EC-LI/2 Annexe 3 et Corr.) qui servirait de guide préliminaire concernant les étapes et les processus permettant l'élaboration d'un Plan de mise en œuvre de la Décennie. M. Ryabinin a présenté les motivations et les aspirations de la Décennie, soulignant la nécessité de faire évoluer la manière dont l'océanographie était conduite, en appelant également à mettre en œuvre un nouveau contrat social pour les sciences océaniques afin de répondre aux défis environnementaux et sociétaux. M. Ryabinin a souligné l'importance de changer les paradigmes dans l'organisation des sciences océaniques, en indiquant que la fragmentation de la recherche avait empêché les systèmes de gestion des océans de mettre pleinement à profit les sciences pour définir les moyens de parvenir à un développement durable. Il a fait remarquer que la réunion mondiale de planification tenue à Copenhague en mai 2019 représentait une première étape pour amener les experts et les parties prenantes à identifier et examiner les questions scientifiques qui seraient soulevées durant la Décennie. M. Ryabinin a présenté les six résultats sociétaux de la Décennie, les percées scientifiques attendues, les domaines prioritaires en matière de recherche et développement ainsi que les quatre piliers potentiels de la Décennie (un Atlas géoréférencé, un système d'observations et de données, l'interface science-politique et les applications sociétales). Il a souligné le besoin d'innovations technologiques ainsi que d'une valorisation économique de l'océan pour favoriser la mise en place de partenariats transformateurs dans le cadre de la Décennie.

102 Julian Barbière, Chef de la Section des politiques marines et de la coordination régionale et point focal de la COI pour la Décennie, a fourni des renseignements supplémentaires sur la phase préparatoire et son processus consultatif. Le Secrétariat de la COI avait donné suite à la

décision du Conseil exécutif à sa 51^e session et constitué un groupe exécutif de planification composé de 19 experts de haut niveau chargés de conseiller le Secrétariat de la COI. Le Groupe avait été formé en novembre 2018 et avait tenu sa première réunion du 17 au 19 décembre 2018 afin de réfléchir aux composantes concernant la science, la gouvernance, la communication et la mobilisation. Une deuxième réunion devrait avoir lieu à la fin de 2019 ou au début de 2020, et un certain nombre de tâches ont été attribuées et/ou menées à bien, notamment : l'apport de contributions à la Feuille de route, l'élaboration de lignes directrices à l'intention des ateliers de consultation régionaux, des orientations pour l'organisation de la réunion mondiale de planification en 2019, l'élaboration d'un plan scientifique de haut niveau, la définition de critères régissant l'approbation des activités de la Décennie, la mise au point d'un argumentaire économique concernant les investissements dans le domaine des sciences océaniques et l'élaboration d'un modèle de gouvernance de la phase de mise en œuvre de la Décennie.

103 M. Barbière a présenté le calendrier et les étapes jusqu'en 2020, rappelant que suite à la première réunion mondiale de planification organisée à Copenhague en mai 2019, les discussions allaient se poursuivre dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux et thématiques qui pourraient apporter une valeur ajoutée aux domaines prioritaires identifiés en matière de recherche et développement, et permettre de cibler certains projets susceptibles d'être mis en œuvre à plus grande échelle. Plusieurs ateliers sont prévus entre juillet 2019 et janvier 2020. Une nouvelle réunion mondiale de planification sera ensuite organisée avant la Conférence des Nations Unies sur les océans qui aura lieu en juin 2020, afin qu'elle puisse tenir compte des contributions dans une première version du Plan de mise en œuvre qui sera examinée par la COI et les États membres et actualisée dans le courant de la Décennie. M. Barbière a mis l'accent sur les critères d'approbation des activités de la Décennie qui garantiraient la dimension transformatrice de cette dernière. Il a également présenté la Stratégie de mobilisation des différentes parties prenantes (communauté scientifique, secteur privé, fondations, partenaires du système des Nations Unies) et les publics cibles et les priorités tels que les jeunes et les professionnels en début de carrière, et l'égalité des genres. Il a insisté sur la reconnaissance de la Décennie au niveau politique dans le cadre des récentes déclarations du G7 et du G20/Science 20, ainsi que de la plate-forme de discussion fournie par le Processus consultatif informel des Nations Unies dédié à l'océanographie et à la Décennie des Nations Unies, à sa 20^e réunion (10-14 juin 2019, ONU). En ce qui concerne la mobilisation d'autres organismes des Nations Unies en faveur de la Décennie, M. Barbière a appelé l'attention sur le nombre de consultations bilatérales engagées auprès de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que sur la décision prise par ONU-Océans d'établir un groupe de contact chargé de faciliter l'apport de contributions au processus de la Décennie des Nations Unies.

104 M. Barbière a informé les participants que grâce à un financement extrabudgétaire, une stratégie de communication était en cours de préparation, et que des matériels de communication avaient été élaborés afin de diffuser les messages de la Décennie. Il a également annoncé le lancement du nouveau site Web de la Décennie (oceandecade.org). M. Barbière s'est félicité du soutien financier reçu pour la phase préparatoire, qui s'élevait à 990 000 dollars des États-Unis, et a présenté la répartition estimée pour la période 2019-2020. Il a souligné la nécessité de renforcer les effectifs de la COI et encouragé les États membres de la Commission à soutenir ces efforts. Il a noté que la Commission dépendait avant tout des fonds extrabudgétaires pour ce qui est de son travail en faveur de la Décennie. À cet égard, la poursuite de son rôle de coordination au-delà de 2020 devait être évaluée rigoureusement compte tenu des ressources disponibles, tant au niveau des programmes que des effectifs. Il a réaffirmé que la contribution des États membres et des partenaires était essentielle pour parvenir à commencer à mettre en œuvre la Décennie. Comme le précise la Feuille de route, les États membres sont encouragés à mettre en place des mécanismes visant à favoriser la participation des parties prenantes nationales à la Décennie des Nations Unies. Cela passe par l'établissement de bureaux de soutien de la Décennie, capables d'appuyer la mise en œuvre des aspects thématiques et/ou régionaux de la Décennie, en lien avec

la COI qui en assurerait la coordination mondiale. En ce qui concerne cette dernière, l'Assemblée a été invitée à examiner un projet de directives concernant l'établissement des bureaux de soutien de la Décennie et des structures de coordination nationale (phase de mise en œuvre) comme proposé dans l'addendum au document IOC-XXX/2 Annexe 3 : Mécanismes de coordination et de mise en œuvre pour après 2020. M. Barbière a conclu en présentant les calendriers pour le second semestre 2019 et 2020, en soulignant la nécessité d'identifier des projets pour instaurer des partenariats et prendre des engagements en faveur de la 2^e Conférence des Nations Unies sur les océans qui sera organisée en 2020, conjointement par les gouvernements du Kenya et du Portugal.

- 105 S. E. M. Peter Thomson, Envoyé spécial des Nations Unies pour l'océan, a présenté les plans relatifs à la tenue de la 2^e Conférence des Nations Unies sur les océans, qui sera organisée à Lisbonne, du 2 au 6 juin 2020. Il a félicité le Président de la COI, le Groupe exécutif de planification et le Secrétariat pour leurs efforts dans le lancement et la préparation du plan de mise en œuvre de la Décennie. M. Thomson a rappelé que la Conférence des Nations Unies sur les océans pourrait changer la donne au niveau mondial en matière d'action pour l'océan, laquelle devra, pour réussir, s'appuyer sur l'élargissement des sciences océaniques. La conférence mettra l'accent sur le passage de la recherche scientifique aux actes. Mettant en lumière les synergies possibles, M. Thomson a indiqué que la Conférence des Nations Unies pourrait donner à la COI l'occasion de présenter le plan d'action pour la Décennie et de nouer des partenariats. Il a encouragé les États membres de la COI à jouer un rôle clé dans ces futurs partenariats et à investir des ressources budgétaires, à élaborer des plans nationaux et à s'engager pleinement en faveur de la Décennie, en commençant par accroître les contributions nationales au budget de la COI. Il a souligné que les observations et les données océaniques seront essentielles pour permettre aux entités du système des Nations Unies de mener à bien leur mandat, et a encouragé les États membres à soutenir la COI dans la conception conjointe de la Décennie. Ayant participé à la première réunion mondiale de planification, M. Thomson s'est dit confiant dans la capacité de la COI d'accomplir sa mission et de préparer le plan d'action de la Décennie. Il a également souligné le rôle clé que les îles du Pacifique pourraient jouer dans l'observation et la recherche, ainsi que leur volonté de soutenir en première ligne la Décennie. Il a conclu en insistant sur le fait que seules des sciences océaniques de qualité pourraient permettre aux décideurs de définir les moyens de parvenir à un développement durable et de faire des compromis entre les différentes options de gestion, faisant remarquer que leur choix se ferait désormais entre l'action et l'inaction apathique.
- 106 Dans un message vidéo, le Secrétaire général de l'OMM, M. Petteri Taalas, a fait part de l'engagement total de l'OMM en faveur de la Décennie.
- 107 Les représentants de 23 États membres ont pris la parole, ainsi que ceux du SCOR et de la FAO.
- 108 L'Assemblée a salué le rapport d'étape et les mesures prises par le Secrétariat et le Groupe exécutif de planification en vue de mettre en œuvre la phase initiale de la Décennie, ainsi que les efforts déployés afin de mobiliser les partenaires institutionnels. Des États membres ont demandé plus d'informations concernant le plan de travail du groupe exécutif de planification (tâches et calendrier) et se sont félicités du lancement du nouveau site Web de la Décennie, qui mettra à disposition une plate-forme pour échanger des informations avec l'ensemble des parties prenantes.
- 109 Les États membres ont rappelé l'importance de concevoir des stratégies de mobilisation et de communication efficaces pour s'assurer qu'un maximum d'acteurs puissent prendre part à la Décennie. Cela suppose notamment de délivrer des messages simples et ciblés à ceux qui peuvent ne pas se sentir concernés. Ils ont également souligné l'importance de sensibiliser les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, et de les faire participer aux activités de la Décennie.
- 110 L'Allemagne a annoncé qu'elle accueillerait un événement de lancement à Berlin au premier trimestre 2021, en précisant que cet événement multipartite serait l'occasion d'améliorer

la visibilité et l'impact de la COI au sein de la Décennie, mais fournirait aussi aux parties prenantes une plate-forme leur permettant de présenter leur engagement en faveur de la Décennie.

- 111 Plusieurs États membres ont fait rapport sur les activités qu'ils avaient menées pour faire connaître la Décennie et l'intégrer dans leurs cadres nationaux respectifs de politiques relatives à l'océan.
- 112 Le Japon a rappelé qu'il avait fourni un soutien à la préparation de la Décennie (au Siège de la COI et à la WESTPAC en particulier) et qu'il accueillerait l'atelier régional de planification pour la région des mers bordières du Pacifique Nord et du Pacifique occidental à l'appui de la Décennie, à Tokyo, du 31 juillet au 2 août, qui sera organisé conjointement avec la WESTPAC et la PICES. Le Japon a rappelé l'importance de garantir un accès libre et ouvert aux données et informations océanographiques dans le cadre de la coopération internationale mise en place pour la Décennie, conformément à la politique d'échange de données et d'informations océanographiques de la COI.
- 113 Certains États membres ont demandé à recevoir à l'avance des orientations concernant l'approbation des projets de la Décennie afin de pouvoir identifier et promouvoir des partenariats innovants, notamment avec le secteur privé, avant le lancement de cette dernière.
- 114 Le Kenya a rappelé que la Conférence des Nations Unies sur les océans, qu'elle organisera conjointement avec le Portugal en 2020, donnera l'occasion de susciter un soutien en faveur de la Décennie. Le Kenya et le Portugal organiseront également une manifestation parallèle en marge de la 40^e Conférence générale de l'UNESCO le 14 novembre 2019, qui mettra l'accent sur l'économie bleue et la Décennie.
- 115 Le Portugal a dit appuyer le texte du projet de résolution et a annoncé la création d'un bureau national pour la Décennie sous l'égide du Ministère de la mer. Au Conseil exécutif en 2018, le Portugal avait également proposé d'accueillir la deuxième réunion mondiale de planification.
- 116 Le Brésil a annoncé qu'il accueillerait un atelier régional à Rio de Janeiro, du 25 au 27 novembre 2019, et que les États membres africains seraient invités à participer à cette consultation régionale. Cet atelier sera organisé conjointement avec d'autres ateliers régionaux pour les Caraïbes et l'Atlantique Nord.
- 117 Le Canada a annoncé qu'il accueillerait un atelier régional à Halifax en janvier 2020, et qu'il mobiliserait un large éventail de parties prenantes. Il a été rappelé que le Canada avait annoncé à la Conférence sur l'économie bleue durable, tenue en novembre dernier au Kenya, qu'il avait également proposé d'accueillir un bureau de la Décennie à l'appui de la coordination et de la mise en œuvre de cette dernière.
- 118 L'Inde a rappelé qu'elle avait proposé d'accueillir un atelier régional pour l'océan Indien à la dernière session du Comité de l'IOCINDIO (mai 2019).
- 119 Le SCOR a proposé que la deuxième Expédition internationale de l'océan Indien, coparrainée par la COI, le SCOR et l'IO-GOOS, soit considérée comme un projet faisant partie intégrante de la Décennie des Nations Unies.
- 120 La FAO a exprimé son plein soutien à la Décennie et a souligné l'importance de bâtir et de renforcer les partenariats. Les délégués ont été informés des synergies possibles entre les initiatives de la FAO et la Décennie, telles que le Programme EAF-Nansen (financé par la Norvège) qui soutient la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches, et la prochaine Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales que la FAO coordonnera en 2022 en vue de créer un monde libéré de la faim.
- 121 Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la

réunion : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon, Kenya, Norvège, Philippines, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Viet Nam et SCOR.

122 L'Assemblée a adopté la résolution XXX-1 présentée par la Norvège et la République de Corée.

Résolution XXX/1

Rapport d'étape concernant les préparatifs de la Décennie des nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

La Commission océanographique intergouvernementale,

Rappelant la résolution XXIX-1 proposant de proclamer une Décennie internationale (Nations Unies) pour les sciences océaniques au service du développement durable et priant le Secrétaire exécutif de la COI de transmettre ladite résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen à sa 72^e session,

Rappelant également la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 72^e session (résolution A/RES/72/73), de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), ci-après « la Décennie »,

Rappelant en outre que l'Assemblée générale des Nations Unies a invité la COI :

- (i) à élaborer un plan de mise en œuvre de la Décennie en concertation avec les États membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées,
- (ii) à communiquer des informations au sujet de la mise en œuvre de la Décennie au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son rapport sur les océans et le droit de la mer,

Considérant la [résolution EC-LI.1](#) qui – entre autres – a pris note de la version actuelle et révisée de la Feuille de route (IOC/EC-LI/2 Annexe 3) et a décidé d'établir un Groupe exécutif de planification (GEP) sous la coordination du Secrétaire exécutif de la COI ;

Ayant examiné le document IOC-XXX/2 Annexe 3 (*État d'avancement du plan de mise en œuvre de la Feuille de route de la Décennie*, et Addendum – *Mécanismes de coordination et de mise en œuvre pour après 2020*,

Ayant également examiné le compte rendu de la première réunion du Groupe exécutif de planification (17-19 décembre 2018, UNESCO, Paris) et la déclaration finale de la première réunion mondiale de planification (13-15 mai 2019, Copenhague, Danemark) figurant respectivement dans les *Ocean Decade Series* 1 et 2, ainsi que les propositions d'amendement à la Feuille de route de la Décennie (IOC/INF-1371),

Prend note des progrès accomplis depuis la dernière session, et notamment des résultats de la première réunion du Groupe exécutif de planification et de la première réunion mondiale de planification, ainsi que du rapport sur la mise en œuvre de la version actuelle de la Feuille de route de la Décennie et les amendements qu'il est proposé de lui apporter, telles qu'elles figurent dans les documents IOC-XXX/2 Annexe 3 et IOC/INF-1371 ;

Remercie le Groupe exécutif de planification pour le travail qu'il a mené à l'appui de l'élaboration du Plan de mise en œuvre et le **prie** de poursuivre ce travail jusqu'à la présentation du Plan de mise en œuvre à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen à sa 75^e session, en septembre 2020 ;

Prie le Secrétaire exécutif de la COI de :

- (i) rendre compte au Conseil exécutif de la COI, à sa 53^e session en 2020, de la mise en œuvre de la version actuelle de la Feuille de route de la Décennie ;
- (ii) développer davantage les mécanismes de gouvernance pour la phase de mise en œuvre (2021-2030) à partir des contributions reçues concernant les documents IOC-XXX/2 Annexe 3 et Addendum ;
- (iii) mettre le projet de plan de mise en œuvre à disposition et inviter les États membres à l'examiner ;
- (iv) de rendre compte au Conseil exécutif de la COI, à sa 53^e session, des commentaires exprimés et des plans de finalisation du plan de mise en œuvre, avant sa soumission à l'Assemblée générale des Nations Unies ;

Invite les organes subsidiaires de la COI à prendre part aux travaux de la Décennie, en particulier par le biais d'ateliers régionaux de consultation, et à définir leur éventuelle contribution au cours de la prochaine période intersessions ;

Invite en outre les institutions spécialisées, les programmes, les fonds et les organismes des Nations Unies, les États membres des Nations Unies, les organisations scientifiques et universitaires internationales, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes intéressées à soutenir la Décennie et à contribuer à sa préparation et à sa mise en œuvre par l'élaboration de solutions et de partenariats fondés sur la science ;

Engage les États membres et les partenaires :

- (i) à verser des contributions financières volontaires à la COI pour la préparation de la Décennie, ainsi qu'à fournir un appui en nature, par exemple sous la forme de détachements de personnel auprès du Secrétariat ;
- (ii) à accueillir et/ou à financer des ateliers régionaux et mondiaux de consultation, des réunions thématiques et des activités de communication ;

Remercie les Gouvernements de la République de Corée, du Japon, du Royaume de Belgique (Gouvernement des Flandres), de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de leur contribution financière à la phase préparatoire de la Décennie.

Remercie également les gouvernements du Brésil, du Canada, du Danemark, de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Japon et du Mexique ainsi que les secrétariats de l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES), de la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), de la Communauté du Pacifique (CPS), du Pacte mondial des Nations Unies, de Suez Environnement et de la Fondation Carlsberg, de leur contribution à l'organisation des ateliers régionaux et mondiaux durant la phase préparatoire de la Décennie, ainsi que l'Allemagne, de sa proposition d'accueillir la conférence de lancement de la Décennie.

4.2 COHÉRENCE ACCRUE, IMPACT ET ORIENTATIONS FUTURES DE LA COI
À L'APPUI DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES
OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DU PROGRAMME 2030

- 123 Le Secrétaire exécutif a présenté les activités menées par le Secrétariat de la COI pendant la période intersessions en vue d'informer les réseaux et groupes d'experts de la COI des faits nouveaux concernant la Décennie. Ces activités visaient à recueillir des contributions destinées au Plan scientifique de la Décennie, afin de stimuler les débats, notamment lors de la première réunion de planification à Copenhague (mai 2019). Les contributions des réseaux d'experts de la COI ont aussi aidé à l'harmonisation des programmes et activités de la COI avec les objectifs stratégiques et sociétaux de la Décennie ainsi qu'à leur enrichissement mutuel. Ce processus axé sur les synergies a également permis de mobiliser les compétences et d'optimiser les efforts du Secrétariat de la COI concernant la coordination des préparatifs de la Décennie.
- 124 Les représentants de deux États membres et d'une organisation ont pris la parole. Ils ont confirmé l'importance de faire la différence entre le rôle de coordination de la COI et sa contribution substantielle vis-à-vis de la Décennie. Il a été suggéré que les efforts mettent l'accent sur les solutions scientifiques à l'appui des objectifs de la Décennie. L'OMM a fait référence à la pertinence des efforts conjoints de l'OMM et de la COI à l'appui de la Décennie, tels que le Programme mondial de recherche sur le climat.
- 125 La République de Corée et l'OMM ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion.

Décision IOC-XXX/4.2

**Cohérence accrue, impact et orientations futures de la COI à l'appui
de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service
du développement durable (2021-2030) et du Programme 2030**

L'Assemblée,

Compte tenu du fait que la COI est censée contribuer à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) sans se limiter à son rôle dans la préparation d'un plan de mise en œuvre pour la Décennie, notamment par le biais de la mobilisation et des efforts directs des réseaux d'experts et des programmes de la COI concernés,

Se félicitant des contributions au cadrage du plan scientifique de haut niveau de la Décennie apportées par les réseaux d'experts de la COI et des organisations scientifiques collaborant avec la Commission ;

Rappelant la nécessité d'une harmonisation et d'un enrichissement mutuel permanents des programmes et activités de la COI avec les objectifs sociétaux et stratégiques de la Décennie, tels qu'ils seront affinés tout au long de la phase de planification ;

Engage les États membres et le Secrétaire exécutif de la COI à continuer de chercher un alignement maximum entre les objectifs de la Décennie et les programmes et les activités de la COI, en mettant un accent particulier sur ceux qui cherchent à combler les lacunes les plus importantes des connaissances scientifiques, la compréhension des multiples facteurs de stress appliquée à la gestion basée sur les écosystèmes, la prédiction de l'état des océans, l'adaptation au changement climatique, l'élaboration de solutions pour la santé des océans et la protection de l'environnement marin, l'alerte aux aléas océaniques qui menacent les vies humaines, ainsi que le développement des capacités ;

Encourage le Secrétariat à établir des accords de collaboration en matière de programme avec des organisations partenaires concernant la conception et la mise en œuvre d'activités conjointes à l'appui du plan scientifique de la Décennie, suite à son élaboration par le Groupe exécutif de planification de la Décennie ;

Prie instamment les États membres et les organisations partenaires d'apporter des contributions financières volontaires en prévision des activités concrètes de la COI à l'appui de la Décennie et de son plan scientifique, y compris par le biais d'un soutien en nature comme des détachements de personnel auprès du Secrétariat de la COI ;

Prie le Secrétaire exécutif de rendre compte au Conseil exécutif de la COI, à sa 53^e session en 2020, des progrès et des modalités de la contribution programmatique de la COI à la Décennie.

5. PARTENARIATS AVEC LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES

5.1 COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

- 126 Mme Sarah Grimes, Chef par intérim de la Division de la météorologie maritime et des affaires océaniques de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a présenté les décisions prises lors du 18^e Congrès météorologique mondial (3-14 juin 2019) au nom de M. Petteri Taalas, Secrétaire général de l'OMM, qui a dû interrompre son voyage à cause d'une vague de chaleur. Parmi ces décisions figurent notamment l'adoption d'un Plan stratégique de l'OMM et la réforme des organes constituants de l'OMM en vue de faire un usage plus efficace et plus efficient des ressources des membres de l'OMM, avec le moins de lourdeurs administratives possibles et sans rompre les partenariats. Elle a souligné que le Plan stratégique de l'OMM appliquait une approche des systèmes terrestres en matière d'observation et de prévision et que les observations, données, systèmes prévisionnels et travaux de recherche relatifs aux océans – et par conséquent une grande partie du travail de la COI – étaient importants pour atteindre les objectifs de l'OMM.
- 127 M. Ariel Troisi, Vice-Président de la COI (Groupe III), a rappelé la décision IOC/EC-LI 5.1, portant création d'un Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM, qu'il coprésidait aux côtés de M. Louis Uccellini (représentant permanent des États-Unis auprès de l'OMM). Il a noté que les liens existant entre les phénomènes météorologiques, l'eau, l'océan et le climat nous imposaient d'encourager le travail interdisciplinaire et collaboratif. Plus particulièrement, des modèles plus complets du système terrestre global étaient nécessaires, notamment du couplage entre l'océan et l'atmosphère, afin de faire progresser les connaissances scientifiques, les prédictions et les services. La COI et l'OMM devaient se positionner de façon à répondre à ces futurs défis et possibilités, qui exigeraient qu'elles intensifient leur collaboration.
- 128 Le Groupe consultatif conjoint OMM-COI a travaillé dans un délai très serré et d'excellentes synergies ont été créées entre les deux organisations. Le Groupe propose de créer un conseil collaboratif mixte OMM-COI, qui multipliera les occasions de collaborer à la conception, au développement et à la mise en œuvre d'activités techniques et scientifiques communes dans le domaine de l'océanographie et de la météorologie, ce qui permettra à terme d'améliorer la communication d'informations et la prestation de services au profit de la société. Ce comité aura pour mission d'apporter des orientations stratégiques aux organes directeurs de la COI et de l'OMM, en mettant l'accent sur les stratégies collaboratives communes, de donner des avis sur les activités conjointes à mener pour parvenir aux objectifs visés ainsi que de préparer des projets de résolution et de décision coordonnés sur lesquels les organes directeurs de la COI et de l'OMM pourront se prononcer.
- 129 Le Groupe consultatif a également formulé des recommandations quant à la poursuite du travail de coopération mis en place sous l'égide de la JCOMM dans les domaines des observations, de la gestion des données, des systèmes de prévision et des services. Il est proposé que les Présidents de la COI et de l'OMM désignent les membres du conseil collaboratif mixte OMM-COI, de façon à garantir l'équilibre et la représentation d'ensemble entre les activités de la COI et de l'OMM et entre les différentes régions. Le comité sera co-dirigé par un vice-président de la COI et

un vice-président de l'OMM. Toutes les recommandations du comité seront soumises à la décision finale des organes directeurs de la COI et de l'OMM.

- 130 M. Troisi a fait observer que l'OMM avait déjà adopté une version parallèle de la résolution proposée et que, puisqu'il s'agissait d'un organe mixte, tout changement apporté devrait être également adopté par le Président de l'OMM au nom du Conseil exécutif de l'OMM.
- 131 En application des recommandations formulées lors d'une réunion conjointe du Bureau de la COI et du Bureau de l'OMM en 2018, les Secrétariats des deux organisations travaillent à l'élaboration d'un Mémoire d'accord de coopération OMM-COI. C'est dans ce contexte qu'à l'occasion de la réunion de l'ONU-Océans qui s'est tenue au siège de l'OMM en février 2019, le Secrétaire général de l'OMM et le Secrétaire exécutif de la COI ont signé la Lettre d'intention qui figure dans le document IOC-XXX/Inf.3.
- 132 Le projet de Mémoire d'accord présenté à l'Assemblée dans le même document, conformément au statut de la COI, organe jouissant de l'autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO, a fait l'objet d'un examen approfondi des services compétents des deux organisations. Conformément à l'Article XI.1 de l'Acte constitutif de l'UNESCO, qui dispose que les accords en due forme avec des organisations et institutions intergouvernementales spécialisées sont soumis à l'approbation du Conseil exécutif de l'UNESCO, le projet de Mémoire sera présenté au Conseil exécutif à sa session d'automne 2019 avant d'être signé (207 EX/35).
- 133 Les représentants de huit États membres et de l'IODE ont pris la parole.
- 134 L'Allemagne a présenté le projet de résolution conjointement avec l'Argentine, en soulignant les avantages des nouvelles dispositions : un renforcement de la coopération entre l'océanographie et la météorologie, des calendriers de décision plus rapides, grâce à des réunions annuelles du Conseil collaboratif mixte OMM-COI, et un contrôle accru des États membres sur les décisions finales prises par l'OMM et les organes directeurs de la COI.
- 135 Les États membres ont félicité le Groupe consultatif conjoint OMM-COI pour son travail, et appuyé la création du Conseil collaboratif mixte OMM-COI. Ils ont souligné l'importance d'un partenariat coopératif dans l'approche du système terrestre, salué l'accent mis sur l'impact sociétal, et considéré que les préoccupations précédemment soulevées au sujet de la réforme avaient été prises en compte. De nombreux États membres ont estimé que la période de transition était critique, et appelé à mener une communication et des consultations ouvertes et efficaces.
- 136 Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Allemagne, Australie, Brésil, Côte d'Ivoire, Espagne, États-Unis d'Amérique, Japon et Royaume-Uni.
- 137 L'Assemblée a adopté une décision et la résolution XXX-2 présentée par l'Allemagne et l'Argentine.

Décision IOC-XXX/5.1

Coopération avec l'Organisation météorologique mondiale

L'Assemblée,

Prenant note du projet de Mémoire d'accord entre l'OMM et la COI (IOC-XXX/Inf.3),

Prie le Secrétaire exécutif d'achever les préparatifs en vue de la signature conjointe dudit Mémoire avec l'OMM.

Résolution XXX-2

CONSEIL COLLABORATIF MIXTE OMM-COI

La Commission océanographique intergouvernementale,

Rappelant :

- (i) la résolution 14 du Congrès de l'OMM (CG-XIII) – Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM),
- (ii) la résolution XX.12 de la COI – Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM),

Considérant la résolution 7 du Congrès de l'OMM (CG-18) qui prévoit la dissolution de la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime dans le cadre d'une réforme des instances directrices de l'OMM,

Considérant également la résolution parallèle 9 du Congrès de l'OMM (CG-18),

Considérant en outre l'intensification de la collaboration entre l'OMM et la COI dans les domaines de la météorologie maritime, de l'océanographie et de la climatologie, notamment en matière de services, de gestion des observations et des informations, de recherche et de renforcement des capacités,

Considérant l'évolution des besoins du mécanisme de coordination entre l'OMM et la COI en vue de soutenir les activités menées en collaboration,

Ayant examiné les recommandations du Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM établi par la décision 58 (EC-70) de l'OMM et la décision EC-LI/5.1 de la COI,

Exprime sa gratitude envers les co-présidents et les membres du Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM pour leur travail ;

Décide :

- (i) de rattacher les fonctions et activités appropriées de la JCOMM relatives aux observations et aux systèmes opérationnels de prévision océanique au Système mondial COI-OMM-PNUE-CIS d'observation de l'océan (GOOS), en prévoyant des liens fonctionnels avec la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information de l'OMM (COIS) ;
- (ii) de rattacher les fonctions et activités appropriées de la JCOMM relatives à la gestion des données et des informations à l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE), en lien étroit avec les activités de la COIS de l'OMM ;
- (iii) de rattacher les fonctions et activités appropriées de la JCOMM en matière de services à la Commission des services et applications de l'OMM, en lien étroit avec les activités pertinentes de la COI en matière d'alerte rapide et de services ;
- (iv) d'établir un Conseil collaboratif mixte OMM-COI, qui constituera un mécanisme de coordination de haut niveau mobilisant davantage les principaux organes concernés de l'OMM et de la COI, et dont le mandat figure à l'annexe de la présente résolution ;

Décide également qu'au cours de la première période intersessions, jusqu'au mois d'avril 2020, le Conseil collaboratif mixte OMM-COI sera présidé conjointement par les coprésidents en exercice du Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM, qui bénéficieront des conseils techniques des coprésidents en exercice de la JCOMM, étant entendu que les coprésidents du Groupe consultatif auront la possibilité d'ajuster la durée des premières

attributions définies dans le mandat du Conseil, de manière à échelonner la future rotation de ses membres ;

Décide en outre d'évaluer, en coordination avec les organes directeurs de l'OMM, les résultats du Conseil collaboratif mixte OMM-COI, la première évaluation ayant lieu à l'issue d'une période de quatre ans, et de les présenter à l'Assemblée de la COI à sa 32^e session en 2023 ;

Prie le Conseil collaboratif mixte OMM-COI :

- (i) de faciliter la poursuite des travaux menés dans le cadre des fonctions et activités de la JCOMM en recommandant des liens avec les structures de travail appropriées des deux parties ;
- (ii) de formuler des recommandations visant à faire évoluer la gouvernance du GOOS, en consultation avec ses co-parrains, afin de renforcer le partenariat et les liens fonctionnels qui existent entre le GOOS et le Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) ;
- (iii) d'élaborer, en consultation avec les organes techniques, scientifiques et régionaux de l'OMM et de la COI, une stratégie de coopération OMM-COI globale et coordonnée, à partir des stratégies sectorielles existantes, et de la soumettre en 2021 aux organes directeurs de l'OMM et de la COI pour adoption ;

Encourage les membres de l'OMM et les États membres de la COI à coordonner les mesures nationales faisant suite aux avis du Conseil collaboratif mixte OMM-COI portés à l'attention des organes directeurs de l'OMM et de la COI ;

Prie le Secrétaire exécutif de la COI :

- (i) de définir, en consultation avec le Secrétaire général de l'OMM, les modalités de fonctionnement du parrainage des organes actuels de la JCOMM ainsi que du Conseil collaboratif mixte OMM-COI, et de rendre compte de leur application au Conseil exécutif de la COI, à sa 53^e session, en 2020 ;
- (ii) d'évaluer, en consultation avec le Secrétaire général de l'OMM, les besoins du Conseil collaboratif mixte OMM-COI sur le plan financier et en matière de services de secrétariat ;

Convient que le budget pour ces activités sera identifié dans le cadre de la résolution XXX-(12) concernant le Programme et budget global de la COI adoptée à la présente session ;

Décide de dissoudre la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime à l'issue d'une période de transition qui prendra fin en avril 2020, tel que précisé dans la résolution 36 (EC-70) de l'OMM.

Annexe à la résolution XXX-2

Mandat du Conseil collaboratif mixte OMM-COI

Objet

Le Conseil collaboratif mixte OMM-COI multipliera les occasions de collaborer à la conception, au développement et à la mise en œuvre d'activités techniques et scientifiques communes dans le domaine de l'océanographie et de la météorologie, ce qui permettra à terme d'améliorer la communication d'informations et la prestation de services au profit de la société.

Il proposera des initiatives visant à améliorer les liaisons de bout en bout de la chaîne de valeur partant des observations, passant par la gestion des données et allant jusqu'aux systèmes de prévision et aux prédictions concernant le système terrestre ainsi qu'aux services et à la

mobilisation de l'utilisateur final – tout en renforçant les relations avec des programmes de recherche afin de promouvoir l'innovation.

En collaborant à la fois avec les milieux de l'océanographie et de la météorologie, le Conseil mixte dispensera des conseils stratégiques quant à la conception, la mise en œuvre et la gouvernance communes de programmes en fonction des buts et objectifs à long terme visés. Le Conseil mixte orientera la façon dont l'OMM et la COI permettent conjointement la mise à disposition d'informations et de services météorologiques et océanographiques utiles sur la haute mer, dans les zones côtières et sous les latitudes élevées. Par ailleurs, dans le respect de la gouvernance, il proposera des orientations et des conseils sur des questions techniques et scientifiques afin d'optimiser la complémentarité des activités, notamment en mettant en place des projets communs.

Mission

- (a) de coordonner, dans le cadre d'une stratégie quadriennale commune OMM-COI, la collaboration en matière d'élaboration, d'intégration et de mise en œuvre des activités menées par l'OMM et la COI en ce qui concerne les observations, la gestion des données et des informations, les services, les systèmes de modélisation et de prévision ainsi qu'en matière de recherche et de développement des capacités dans les domaines océanographique et météorologique,
- (b) de dispenser aux organes directeurs de l'OMM et de la COI des conseils stratégiques sur le travail mené conjointement par les deux organisations pour réaliser les objectifs visés, notamment en proposant de nouvelles mesures, le cas échéant, en rédigeant par exemple des projets de résolution et/ou de décision coordonnés à l'intention des organes directeurs de l'OMM et de la COI,
- (c) d'examiner les plans de travail et de formuler des recommandations techniques et scientifiques à l'intention des programmes et organes subsidiaires de l'OMM et de la COI, notamment en proposant des projets transversaux,
- (d) de jouer le rôle d'interlocuteur auprès des parties prenantes intergouvernementales et internationales ou de les consulter si nécessaire.

Composition

Le Conseil est composé :

- (a) De dix représentants de programmes et organes scientifiques et techniques de l'OMM et de la COI, y compris d'organismes coparrainés :
 - (i) cinq personnes désignées par le Président de l'OMM pour représenter la conduite, d'un point de vue météorologique, des activités relatives au système d'observation, au traitement et à la gestion des données, aux systèmes de prévision, à l'alerte rapide et aux services ainsi qu'à la recherche,
 - (ii) cinq personnes désignées par le Président de la COI pour représenter la conduite, d'un point de vue océanographique, des activités relatives au système d'observation, au traitement et à la gestion des données, aux systèmes de prévision, à l'alerte rapide et aux services ainsi qu'à la recherche ;
- (b) De membres du Conseil exécutif de l'OMM et de représentants des États membres de la COI sans attribution particulière, en tenant compte de l'équilibre géographique général :
 - (i) trois membres du Conseil exécutif de l'OMM désignés par le Président de celle-ci,
 - (ii) trois représentants d'États membres de la COI désignés par le Président de celle-ci en consultation avec les membres du Bureau de la COI ;

- (c) de deux coprésidents :
- (i) un vice-président de l'OMM désigné par le Président de celle-ci,
 - (ii) un vice-président de la COI désigné par le Président de celle-ci.

Méthodes de travail

Les coprésidents demeurent en fonction pendant deux ans et peuvent être reconduits pour un second mandat.

Les autres membres demeurent en fonction pendant quatre ans, ou en fonction de la durée de leur mandat à la tête d'une activité de l'OMM, de la COI ou d'une activité commune.

Les coprésidents représentent le Conseil collaboratif mixte lors des sessions des organes directeurs de l'OMM et de la COI.

En principe, les membres du Conseil se réunissent chaque année, en vue d'élaborer des recommandations à l'intention des organes directeurs de l'OMM et de la COI. Entre les sessions, les travaux sont menés par correspondance ou par d'autres moyens virtuels.

Les membres du Conseil travailleront en collaboration dans le cadre de leurs propres activités et organes constituants ainsi qu'avec leurs homologues, dans le domaine des observations, des données, des systèmes de prévision, des services et des activités de recherche de l'OMM et de la COI, afin de réaliser les objectifs définis dans la mission du Conseil collaboratif.

Le Conseil peut établir des sous-structures pour une durée limitée afin de déléguer certaines tâches au cours de la période intersessions. Ces sous-structures temporaires sont supprimées à la fin de chaque période intersessions, ou bien établies à nouveau.

Les présidents des autres structures régionales, groupes de travail, groupes de discussion et équipes d'experts de l'OMM et de la COI concernés, ainsi que des experts individuels, peuvent être invités par l'un des deux présidents, en concertation avec son homologue, à assister aux réunions du Conseil collaboratif mixte selon les besoins de l'ordre du jour.

Les représentants d'autres organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales peuvent être invités en qualité d'observateurs par le Conseil collaboratif si l'un des deux présidents, en consultation avec son homologue, l'estime nécessaire.

5.2 CONTRIBUTION DE LA COI À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

138 Le Secrétaire exécutif a fait le point sur la collaboration actuelle entre la COI et la CCNUCC. La COI contribue de manière active et décisive au processus visant à informer les sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP) du rôle de l'océan dans l'évolution du climat, notamment des possibilités de coopération scientifique et technique à l'appui de la Convention. Parmi les manifestations phares de la Conférence figure la Journée consacrée à l'océan. Ces activités sont conduites en coordination avec le Forum mondial sur les océans, la Plate-forme « Océan et Climat » et d'autres partenaires. Par ailleurs, la Commission contribue au Partenariat international pour le carbone bleu, qui est directement lié aux contributions des Parties à l'Accord de Paris déterminées au niveau national (CDN). Ces initiatives prennent de plus en plus en compte la contribution du carbone bleu à l'atténuation des changements climatiques. En outre, la COI participe aux travaux de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention (SBSTA), notamment dans le cadre de son Dialogue sur la recherche axé sur la nécessité de mener des recherches et des observations afin de réduire le degré d'incertitude concernant l'estimation du puits de carbone océanique et sa variabilité dans le temps, par exemple dans le cadre du consortium de recherche carbone coordonné par la COI.

- 139 Ces efforts ont contribué à la prise en compte du rôle de l'océan mondial au sein du système climatique dans le préambule de l'Accord de Paris. Le processus de la COP s'est déroulé de telle manière que certaines Parties à la Convention et à son Accord de Paris discutent à présent activement des questions liées à l'océan dans le cadre du régime international de lutte contre les changements climatiques. Ces faits nouveaux incitent à renforcer le programme de la COI dans le domaine du climat des océans et des effets du changement climatique sur les océans du monde, ainsi que les liens de synergie entre la Commission et la CCNUCC et son accord de Paris. Il a été fait référence à la contribution apportée par la COI au pool d'auteurs du Rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique (SROCC), qui doit paraître prochainement à Monaco, en septembre 2019. Enfin, le Secrétaire exécutif a évoqué la 25^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC qui sera dirigée par le Chili en décembre prochain, et qui sera précédée d'une pré-COP au Costa Rica en novembre, compte tenu des aspirations d'un grand nombre de Parties à ce que la COI contribue de façon significative à mettre en lumière le rôle des océans dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ; et à ce qu'elle participe de son mieux au succès de la COP-25¹.
- 140 La représentante du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Mme Joanna Post, a présenté le cadre pour la collaboration entre la COI et la CCNUCC comme un moyen d'illustrer le rôle de l'océan dans le système climatique ainsi que sa relation avec l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Elle a indiqué que les questions liées à l'océan revêtaient une importance particulière dans le cadre de la CCNUCC et de plusieurs articles de l'Accord de Paris. Elle a décrit une approche basée sur la chaîne de valeur pour mettre à profit le lien entre l'océan et le climat, à savoir les observations systématiques (SMOC et GOOS, y compris le secteur des satellites), la recherche, les travaux du GIEC, et le processus de prise de décisions et d'élaboration de politiques relatives au changement climatique, c'est-à-dire l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et la COP.
- 141 Mme Post a présenté le cycle d'ambition de l'Accord de Paris, qui aboutira à l'exercice de bilan mondial, dont le premier sera réalisé en 2023 et inclura des indicateurs océaniques. La recherche et les observations océaniques contribuent au Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, mais aussi au domaine d'action de la Convention sur les pertes et les dommages. Mme Post a également évoqué le Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques 2019, qui sera convoqué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (New York, 21-23 septembre 2019). Un certain nombre de manifestations sont prévues entre maintenant et la COP-25. Elle a informé les délégués que le SBSTA, à sa 50^e session, avait décidé que chaque session de la COP, à compter de la COP-25, inclurait une Journée d'information sur la Terre. Un événement spécial SBSTA-GIEC sera organisé à la COP-25, de même qu'une manifestation axée sur la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
- 142 Les représentants de neuf États membres et de l'OMM ont pris la parole. Les États membres ont vivement approuvé la collaboration actuelle entre la COI et la CCNUCC, étant donné l'importance du lien entre l'océan et le changement climatique et la pertinence et l'opportunité des contributions scientifiques de la Commission à la Convention et à son Accord de Paris. Les États membres ont appelé à la participation active de la COI à la COP-25 ainsi qu'à ses réunions préparatoires. D'autres synergies entre la COI et le GIEC ont également été encouragées.
- 143 Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Chili, Colombie, Costa Rica, Royaume-Uni et OMM.

¹ Le 1^{er} novembre 2019, le Bureau de la COP a accepté la proposition du Gouvernement chilien, en sa qualité de Président de la COP-25, de tenir cette Conférence à Madrid du 2 au 13 décembre 2019.

Décision IOC-XXX/5.2

**Contribution de la COI à la Convention-cadre des Nations Unies
sur les changements climatiques (CCNUCC)**

L'Assemblée,

Rappelant le rôle décisif des océans du monde dans la régulation du climat ainsi que dans l'atténuation des effets du changement climatique ou dans l'adaptation à ce phénomène, tel qu'il ressort de l'Accord de Paris,

Rappelant également que le changement climatique a été qualifié par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de menace majeure pour l'humanité,

Ayant examiné le Rapport du Secrétariat sur la collaboration entre la Commission et le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (IOC/INF-1374),

Réaffirme que la Commission, de par son mandat et son expertise, est bien placée pour apporter une assistance technique en ce qui concerne les aspects du changement climatique liés à l'océan d'ordre scientifique, technique et relatifs aux observations, et pour en faire valoir toute l'importance dans la lutte contre la menace du changement climatique ;

Rappelant en outre les synergies entre les groupes d'experts de la COI, comme le Groupe de travail de la COI relatif à la recherche intégrée sur le carbone océanique, et les débats scientifiques et techniques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment le Dialogue sur la recherche mené sous l'égide de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention,

Invite le Secrétaire exécutif à poursuivre et à renforcer la coopération menée avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi qu'à rechercher de nouvelles possibilités de travaux techniques conjoints pour étayer les rapports d'évaluation du GIEC et ses rapports spéciaux pertinents ;

Décide que la COI sera représentée à la 25^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Madrid, 2-13 décembre 2019), en prenant une part active aux débats portant sur l'océan, notamment à la Journée d'information sur la Terre, à l'appui de la Conférence ainsi qu'aux réunions préparatoires connexes en amont de la COP-25, telles que la pré-COP au Costa Rica ;

Exprime sa conviction que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable rapprochera les communautés scientifiques s'intéressant au changement climatique et aux sciences océaniques et encourage les États membres et le Groupe exécutif de planification de la Décennie à donner des orientations sur la façon dont le processus de cadrage de la Décennie pourrait prendre dûment en compte les besoins relatifs à l'étude des changements climatiques et les opportunités de partage des connaissances, notamment en faisant figurer ses réflexions dans la mise en œuvre et les plans scientifiques de la Décennie.

6. RECHERCHE OCÉANOGRAPHIQUE

6.1 EFFLORESCENCES ALGALES NUISIBLES : 14^e SESSION DE L'IPHAB, UNESCO, PARIS, 20–26 AVRIL 2019

144 M. Henrik Enevoldsen, Chef du Centre COI d'études scientifiques et de communication sur les algues nuisibles, a présenté les principales conclusions de la 14^e session du Groupe intergouvernemental de la COI chargé d'étudier les efflorescences algales nuisibles (IPHAB). Le Groupe a pris huit décisions et approuvé deux recommandations qui seront soumises à l'examen de l'Assemblée. Les décisions portent sur (i) la constitution d'une équipe spéciale pour la détection, l'alerte et la prévision rapides concernant les phénomènes d'efflorescences algales nuisibles ; (ii) le

développement du Programme HAB à l'échelon régional en tenant compte des écarts de soutien entre les différents groupes et réseaux selon qu'ils relèvent ou non d'un organe subsidiaire régional de la COI ; (iii) le maintien, avec un nouveau mandat, de l'Équipe spéciale chargée de l'élaboration d'un rapport mondial périodique sur la situation des efflorescences algales nuisibles ; (iv) le maintien, avec un nouveau mandat, de l'Équipe spéciale pour une stratégie interinstitutions visant à améliorer la recherche et la gestion relatives à la ciguatera ; (v) le maintien, avec un nouveau mandat, de l'Équipe spéciale sur les algues nuisibles et la désalinisation de l'eau de mer ; (vi) le maintien, avec un nouveau mandat, de l'Équipe spéciale sur la surveillance et la gestion des biotoxines, et les réglementations qui leur sont applicables ; (vii) le maintien, avec un mandat identique, de l'Équipe spéciale sur la taxinomie des algues ; (viii) le maintien, avec un mandat identique, de l'Équipe spéciale sur les algues nuisibles et la mort des poissons.

- 145 Il a également informé l'Assemblée qu'à l'issue de négociations, la FAO, l'AIEA, la COI et l'OMS s'étaient entendues pour signer un Mémoire d'accord sur l'intoxication par la ciguatera. Ce document – soumis à l'Assemblée sous la cote IOC-XXX/Inf.4 conformément au statut de la COI, organe jouissant de l'autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO – fait l'objet d'un examen approfondi des services compétents de chaque organisation. En application de l'article XI.1 de l'Acte constitutif de l'UNESCO, qui stipule que tout accord formel passé avec des organisations et institutions internationales spécialisées sera soumis à l'approbation du Conseil exécutif de l'UNESCO, le projet de Mémoire d'accord sera présenté au Conseil à sa session d'automne de 2019, avant sa signature (207 EX/36).
- 146 Les représentants de 18 États membres ont pris la parole.
- 147 L'Assemblée a apporté un large soutien au Plan de travail de l'IPHAB pour 2020-2021 et plusieurs exemples ont été fournis concernant la façon dont les efflorescences algales nuisibles (HAB) continuent d'affecter les économies nationales et la santé publique et la manière dont la question des HAB est devenue partie intégrante de l'aménagement de l'espace marin et de l'économie bleue. L'Assemblée a salué le Mémoire d'accord COI-AIEA-FAO-OMS sur l'intoxication par la ciguatera et noté son importance pour accroître la sensibilisation à ce problème. L'Assemblée a reconnu l'importance de poursuivre l'élaboration du Rapport mondial de situation sur les efflorescences algales nuisibles par le biais de l'IODE et de l'OBIS.
- 148 Plusieurs États membres ont évoqué les problèmes posés par les épisodes de prolifération des sargasses, et l'Assemblée a salué l'initiative mondiale GlobalHAB-GESAMP sur les sargasses. L'Assemblée a souligné l'importance des groupes régionaux du Programme HAB, ainsi que de la participation d'experts régionaux aux activités du programme mondial. Plusieurs États membres ont exprimé leur engagement à continuer de participer activement aux groupes régionaux du Programme HAB de la COI et de les soutenir.
- 149 L'Espagne a fait part de sa volonté de chercher des moyens de contribuer à la mise en œuvre d'activités de développement des capacités dans le domaine des HAB. La Chine a exprimé son souhait d'appuyer les travaux menés dans le cadre du Groupe de travail pour l'étude des changements climatiques et des tendances internationales de phytoplancton dans l'océan (TrendsPO).
- 150 Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Chili, Chine, Costa Rica, Espagne, France, Irlande, Japon, Mexique, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni et Thaïlande.

Décision IOC-XXX/6.1

Efflorescences algales nuisibles

L'Assemblée,

Ayant examiné le rapport succinct de la 14^e session du Groupe intergouvernemental de la COI chargé d'étudier les efflorescences algales nuisibles (IPHAB), ses 8 décisions et 2 recommandations et le plan de travail pour 2020-2021 adopté lors de la session (IOC/IPHAB-XIV/3s) ;

Approuve le rapport succinct de l'IPHAB-XIV et les recommandations qu'il contient (IOC/IPHAB-XIV/3s) ;

Approuve le plan de travail du Programme HAB pour 2020-2021 (recommandation IPHAB-XIV.1) et convient de l'examiner dans le cadre du projet de résolution XXX-(12) concernant le Programme et budget global de la COI ;

Prie le Secrétaire exécutif d'achever les préparatifs en vue de la signature du Mémoire d'accord FAO-OMS-AIEA-COI sur l'intoxication par la ciguatera.

**6.2 RAPPORT DU PROGRAMME MONDIAL OMM-COI-CIS
DE RECHERCHE SUR LE CLIMAT (PMRC)**

151 M. Salvatore Aricó, Chef de la Section des sciences océaniques, a fait le point sur le Programme mondial de recherche sur le climat et le rôle joué dans ce cadre par la COI. Depuis la conclusion de l'examen indépendant du PMRC, un plan stratégique a été élaboré et un plan de mise en œuvre correspondant est en cours de préparation. Ces plans étayeront entre autres de manière décisive les éventuelles contributions des scientifiques spécialistes des changements climatiques aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. S'agissant du rôle institutionnel de la COI en tant qu'organisme coparrainant le PMRC, il a été proposé en consultation avec les autres coparrains – l'OMM et le Conseil international des sciences – que l'Accord tripartite de coparrainage soit renouvelé en 2020 afin d'offrir un cadre institutionnel continu à l'existence et à la mise en œuvre du PMRC. M. Aricó a informé les délégués que le Président du Comité scientifique mixte pour le PMRC, M. Detlef Stammer, avait préparé un document résumant le Plan stratégique 2019-2028 (IOC/INF-1375 rev.), qui faisait également référence aux objectifs sociétaux auxquels le PMRC entendait contribuer.

152 Les représentants de deux États membres et de l'OMM ont pris la parole. La Chine et l'OMM ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion.

Décision IOC-XXX/6.2

Programme mondial OMM-COI-CIS de recherche sur le climat (PMRC)

L'Assemblée,

Tenant compte des nouveaux éléments relatifs au Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), notamment la version finale du plan stratégique du PMRC pour 2019-2029,

Soulignant la place centrale de l'océan et le rôle joué par la COI et par les partenaires scientifiques représentés par la Commission dans la recherche sur le climat,

Réaffirmant l'importance de l'éventail complet des activités, depuis la climatologie fondamentale jusqu'aux observations continues, aux produits de données et d'information et aux évaluations ;

Constatant avec satisfaction la solide coopération continue menée entre la COI, l'OMM et le Conseil international des sciences dans leur fonction de coparrainage du Programme mondial de recherche sur le climat,

Prend note du calendrier et des modalités relatifs à l'élaboration du plan de mise en œuvre du Programme mondial de recherche sur le climat associé au plan stratégique, ainsi que de l'échéance fixée concernant la mise au point définitive d'un accord de coparrainage renouvelé entre l'OMM, la COI et le CIS ;

Encourage les scientifiques participant au Programme mondial de recherche sur le climat à s'intéresser à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, notamment à la façon dont la Décennie pourrait exploiter d'autres axes pertinents du plan stratégique et du plan de mise en œuvre du PMRC ;

Prie le Secrétaire exécutif de vérifier la conformité du plan stratégique 2019-2029 du Programme mondial de recherche sur le climat avec les priorités de travail de la COI, notamment la participation à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ;

Encourage les États membres de la COI à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour soutenir la contribution de la COI au Programme mondial de recherche sur le climat.

7. SYSTÈMES D'OBSERVATION ET GESTION DES DONNÉES

7.1 SYSTÈMES D'OBSERVATION

7.1.1 Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) : stratégie, mise en œuvre et gouvernance

153 M. Toste Tanhua, co-Président du Comité directeur du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS SC), a présenté ce point.

154 Il a rappelé qu'un projet de stratégie à l'horizon 2030 pour le Système mondial d'observation de l'océan (IOC/EC-LI/2 Annexe 8) avait été présenté au Conseil exécutif de la COI à sa 51^e session en 2018, et que les États membres avaient été invités par la [lettre circulaire de la COI n° 2726](#) (8 août 2018) à faire part de leurs observations à cet égard. La stratégie révisée, soumise à présent pour approbation définitive sous la cote IOC-XXX/2 Annexe 4, propose une vision globale d'un système mondial d'observation de l'océan pleinement intégré et capable de fournir les informations essentielles nécessaires à notre développement durable, à notre sécurité, à notre bien-être et à notre prospérité. Cette stratégie définit une mission mieux ciblée permettant de conduire la communauté de l'observation océanique et d'établir les partenariats afin de faire croître le GOOS. Onze objectifs stratégiques donnent des orientations quant aux activités prioritaires du GOOS aux niveaux mondial et régional, et à leurs liens avec les activités nationales d'observation de l'océan.

155 Le GOOS poursuit l'élaboration d'un plan d'exécution (IOC/INF-1376) au regard de ces objectifs stratégiques, qui prendra la forme d'un document évolutif axé sur le programme du GOOS et les actions des partenaires. Conformément à la résolution de la COI XXVI-8 (2011), ce projet de plan d'exécution est présenté pour approbation en tant que plan de travail du GOOS pour 2020-2021 et s'articule autour d'objectifs stratégiques prioritaires.

156 En s'appuyant sur les liens étroits existant entre le GOOS et le Groupe de coordination des observations de la JCOMM, le GOOS se tient prêt à intégrer les fonctions et les activités appropriées de la JCOMM relatives aux observations et aux systèmes opérationnels de prévision océanique. Dans le cadre de la réforme des organes constituants de l'OMM, parmi lesquels la JCOMM (point 5.1), et d'une réflexion menée à l'échelle de la communauté d'observation de l'océan sur l'organisation des observations océaniques au niveau mondial, régional et national lors

de la Conférence OceanObs'19 (16-20 septembre 2019, Honolulu, États-Unis), et constatant les difficultés liées à la réalisation des objectifs stratégiques ambitieux définis dans la stratégie du GOOS à l'horizon 2030, le Comité directeur du GOOS se prépare à engager une réflexion plus vaste sur la gouvernance du GOOS avec ses organismes coparrains, qui sera portée à l'attention des organes directeurs de la COI à leurs prochaines réunions pour décision.

- 157 M. Tanhua a présenté deux projets liés au GOOS : le système d'observation de l'ensemble de l'océan Atlantique proposé (AtlantOS) financé par le Programme de la Commission européenne Horizon 2020, et le projet de Système d'observation du Pacifique tropical (TPOS 2020). AtlantOS a contribué à définir le principe d'un système d'observation de l'ensemble de l'océan Atlantique qui contribuerait au GOOS, et s'efforce de mettre en place des mécanismes permettant de coopérer avec les institutions et les organisations des États membres du bassin Atlantique. Le second rapport du Projet TPOS 2020 (Rapports du GOOS, n° 234) s'attache à formuler des recommandations, en mobilisant les bailleurs de fonds et les équipes de mise en œuvre et en développant de nouvelles technologies relatives aux observations du Pacifique tropical, avec pour principal objectif d'améliorer les perspectives et les prévisions climatiques, ainsi que de détecter les changements climatiques et leurs conséquences.
- 158 M. Tanhua a ensuite appelé l'attention sur trois résolutions adoptées par le 18^e Congrès météorologique mondial. La première, qui porte sur le GOOS : approuve la stratégie du GOOS à l'horizon 2030, sous réserve de son approbation par la présente Assemblée ; décide de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie ; soutient l'établissement, au sein du Secrétariat de l'OMM, d'une antenne du bureau du GOOS décentralisé. Elle souscrit également aux recommandations du second rapport du TPOS 2020. La deuxième résolution réaffirme l'importance des observations météorologiques maritimes, notamment celles qui sont effectuées dans les zones économiques exclusives (ZEE), utilisées à des fins opérationnelles par les membres de l'OMM afin de proposer des services contribuant à la sécurité de la navigation et à la protection des personnes et des biens dans les zones côtières et de haute mer. Elle clarifie par ailleurs le cadre juridique régissant le programme de navires d'observation bénévoles et les plates-formes d'observation de surface. La troisième résolution prend acte du travail mené par la COI depuis 20 ans pour mettre en place un cadre de coopération concernant le partage des données océaniques dans les ZEE (résolutions IOC XX-6 et EC-XLI.4 et décision IOC/EC-LI.4.8) ; constate que les services et modèles opérationnels de prévision de l'OMM reposent de plus en plus sur les flux de données continus mondiaux liés aux observations de subsurface ; et décide de recenser les besoins en matière de variables océaniques de subsurface afin d'améliorer la qualité de ces prévisions et services, de collaborer étroitement avec la COI en vue d'étudier les mécanismes qui permettraient d'accéder librement aux données océaniques de subsurface les plus déterminantes, et de renforcer les capacités des membres de l'OMM pour leur permettre d'exploiter ces systèmes et services de prévision. M. Tanhua a également appelé l'attention sur le travail réalisé par le Groupe de coordination des observations de la JCOMM et le GOOS, qui ont enquêté auprès des réseaux d'observation océanique afin de connaître les obstacles que ces derniers rencontraient pour réaliser leurs observations à l'intérieur des ZEE en pleine conformité avec les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- 159 Les représentants de 20 États membres et de l'OMM ont pris la parole.
- 160 Tous les États membres et l'OMM ont vivement appuyé l'ambitieuse Stratégie à l'horizon 2030 pour le Système mondial d'observation de l'océan. Cette dernière a été considérée comme une grande réussite et un document nécessaire pour mieux coordonner et régir les observations océaniques au cours de la prochaine décennie, et fournir un guide important pour l'activité nationale. Il a été envisagé de renforcer le GOOS au bénéfice de la communauté internationale. Le Plan de mise en œuvre correspondant a également reçu un large soutien.
- 161 Les États membres ont pris note des activités nationales menées à l'appui de la Stratégie à l'horizon 2030 pour le GOOS dans le cadre de l'ensemble des composantes actuelles du

Système. Plusieurs États membres ont fait part de leur intention d'élargir leurs engagements en faveur de l'action du GOOS, à l'appui de la Stratégie.

- 162 Les États membres ont souligné :
- l'objectif de la Stratégie de connecter intégralement la chaîne de valeur, une aire de lancement potentielle pour de futurs investissements ;
 - qu'un des grands défis à relever consisterait à accroître la résilience des principales composantes du GOOS, ainsi qu'à élargir la portée de ce dernier pour couvrir un plus grand nombre de variables et les côtes ;
 - l'importance de l'inclusion, englobant l'égalité des genres, les peuples autochtones et les jeunes ; et
 - l'importance des liens avec l'industrie.
- 163 Les États membres ont pu établir des liens clairs entre la Stratégie à l'horizon 2030 pour le GOOS et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, et ont proposé que les observations océaniques et les activités de la Décennie soient coordonnées à l'échelle nationale.
- 164 L'Australie et l'Argentine ont fait observer que la Stratégie à l'horizon 2030 pour le GOOS, ainsi que les nouvelles responsabilités du Système suite à la dissolution de la JCOMM, nécessiteront d'accorder une attention immédiate au financement du GOOS, et supposeront de réaliser une analyse de rentabilité.
- 165 L'OMM a réaffirmé son coparrainage du GOOS ainsi que la contribution importante des observations continues de l'océan pour atteindre l'objectif stratégique 2.1 de l'OMM, qui porte sur l'optimisation de l'acquisition des données d'observation du système terrestre par le biais du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS). On a également noté l'importance de faire passer l'engagement de l'OMM auprès de la communauté d'observation de l'océan de l'échelle locale à l'échelle nationale et mondiale.
- 166 Les États membres ont salué le travail accompli par le Projet de Système d'observation du Pacifique tropical 2020 (TPOS 2020) et le projet AtlantOS, et les ont vivement encouragés à poursuivre dans cette voie. Plusieurs États membres ont relevé le risque de confusion entre un projet spécifique financé par la Commission européenne et limité dans le temps nommé AtlantOS, et le système d'observation de l'ensemble de l'océan Atlantique proposé en tant que contribution au GOOS, également nommé AtlantOS. Ils ont souligné l'importance d'assurer une gouvernance claire et appropriée de ce dernier. Il a été suggéré d'en faire les premiers projets pilotes au titre de la Stratégie à l'horizon 2030 pour le GOOS. Le deuxième examen du système d'observations océaniques continues pour l'océan Indien (IndOOS-2) et le plan de développement du système d'observation dans l'océan Indien ont également été évoqués.
- 167 Les États membres et l'organisation ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, République de Corée, Royaume-Uni et OMM.

Décision IOC-XXX/7.1.1

Système mondial d'observation de l'océan

L'Assemblée,

Prenant note de la résolution 6.1(3)/4 du 18^e Congrès météorologique mondial, qui approuve la Stratégie à l'horizon 2030 pour le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), sous réserve de son approbation parallèle par la présente Assemblée, soutient l'établissement d'une antenne de Bureau du GOOS décentralisé au sein de l'OMM et invite les membres de l'OMM à tenir compte du rapport du TPOS 2020 et de ses recommandations au moment de planifier leur contribution au Système d'observation du Pacifique tropical,

Prenant note également la résolution IOC-XXX-2, qui propose que le Système mondial d'observation de l'océan prenne la tutelle des organes de la JCOMM concernant le domaine d'activité relatif aux observations et le système opérationnel de prévision océanique, après une période de transition et la dissolution de la JCOMM en 2020 ;

I.

**Stratégie à l'horizon 2030 pour le
Système mondial d'observation de l'océan (GOOS)**

Ayant examiné le document IOC-XXX/2 Annexe 4,

Accepte la Stratégie à l'horizon 2030 pour le Système mondial d'observation de l'océan ;

Appelle les autres organismes de parrainage du Système mondial d'observation de l'océan – l'Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Conseil international des sciences – à réfléchir à la façon dont ils contribueront à la mise en œuvre de la Stratégie ;

Prie instamment les États membres de prendre des mesures en vue de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie ;

II.

Plan de travail du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS)

Notant la vaste ambition de la Stratégie à l'horizon 2030 pour le Système mondial d'observation de l'océan,

Notant également le rôle reconnu de la COI en tant qu'institution de référence pour le Système mondial d'observation de l'océan et le rôle essentiel des observations à l'appui de la Stratégie à moyen terme de la COI et pour l'élaboration de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,

Ayant examiné le Plan d'exécution initial du Système mondial d'observation de l'océan (IOC/INF-1376),

Accepte avec satisfaction le Plan d'exécution initial comme plan de travail du Système mondial d'observation de l'océan pour la prochaine période intersessions ;

Prend note des besoins en financement énoncés dans le Plan d'exécution initial, et le fait que seule une partie de ces besoins peut être prise en charge au titre des fonds alloués au Système mondial d'observation de l'océan dans le projet de programme et de budget de la COI ;

Prend note également de la nécessité d'intégrer au Système mondial d'observation de l'océan les décisions et processus appropriés de la JCOMM relatifs aux observations au cours de la période de transition précédant la dissolution de la Commission technique mixte ;

Exprime sa gratitude aux États membres pour leurs contributions en nature qui ont permis de mettre en place un Bureau du GOOS décentralisé ;

Accueille favorablement la proposition d'établir une antenne du Bureau du GOOS hébergée par l'OMM ainsi qu'un centre de coordination G7-GOOS hébergé par la COI ;

Prie vivement les États membres d'appuyer le GOOS par le biais de contributions au compte spécial de la COI pour le GOOS, en détachant des membres du personnel auprès du Bureau du GOOS, par des aides en nature comme l'organisation de réunions ou d'ateliers prenant en charge la participation, la création de bureaux de soutien du GOOS, le financement de projets du GOOS ou d'autres moyens comme approuvé par le Comité directeur du GOOS ;

III.

Héritage des projets d'observation à l'échelle des bassins

Prenant note du principe du système d'observation de l'ensemble de l'océan Atlantique (le projet AtlantOS²) ainsi que du deuxième rapport du Projet de Système d'observation du Pacifique tropical 2020 (TPOS 2020) (Rapports du GOOS, n° 234),

Prenant note également de la Conférence OceanObs'19 qui se tiendra à Hawaï, du 16 au 20 septembre 2019,

Prend acte des activités d'examen des systèmes d'observation de l'océan Indien (IndOOS) et de l'océan Atlantique tropical (TAOS) ;

Appelle les États membres à tenir compte du deuxième rapport du Projet de Système d'observation du Pacifique tropical 2020 et de ses recommandations au moment de planifier leur contribution au TPOS ;

Invite les États membres concernés à participer à l'élaboration du système d'observation de l'ensemble de l'océan Atlantique (le projet AtlantOS) qui contribuerait au Système mondial d'observation de l'océan ;

Prie le Comité directeur du Système mondial d'observation de l'océan de tenir compte des acquis des projets GOOS dans les futures propositions relatives à l'évolution du GOOS adressées à la Commission océanographique intergouvernementale et aux organismes qui le coparrainent ;

IV.

Composition régionale du Comité directeur du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS SC)

Rappelant que la résolution XXVI-8 de la COI prévoit la désignation de membres régionaux du Comité directeur du GOOS, et rappelant également la lettre circulaire de la COI n° 2762, qui demande que des experts se portent candidats en vue de leur désignation par les groupes électoraux des États membres ;

Note la désignation par chaque groupe électoral des États membres d'un expert régional au sein du Comité directeur du GOOS pour 2020-2021 :

- Elaine McDonagh (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (Groupe I)
- Konstantin Lebedev, Fédération de Russie (Groupe II)
- Alvaro Santiago Scardilli, Argentine (Groupe III)

² Voir le rapport IOC-XXX/3 (paragraphe 166) pour connaître les commentaires des États membres sur l'utilisation de ce nom.

- Tony Worby, Australie (Groupe IV)
- Desiderius Masalu (République-Unie de Tanzanie) (Groupe V).

7.1.2 Plan de travail du Système mondial OMM-CIS-COI-PNUE d'observation du climat (SMOC)

168 Mme Carolin Richter, Directrice du Système mondial OMM-CIS-COI-PNUE d'observation du climat (SMOC), a présenté le rapport d'étape et le plan de travail relatifs au SMOC (IOC/INF-1377). Le plan de travail du SMOC s'attache à répondre aux besoins des climatologues en s'appuyant sur les évaluations produites par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les planificateurs de stratégies d'adaptation et les décideurs tels que ceux liés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

169 Afin de satisfaire à ces besoins, le SMOC travaille à l'amélioration et à la poursuite des observations du climat à l'avenir de façon à fournir les éléments factuels nécessaires pour comprendre et prévoir l'évolution du climat, pour orienter les mesures d'atténuation et d'adaptation, pour évaluer les risques et rattacher les phénomènes climatiques à leurs causes profondes, ainsi que pour étayer les services climatologiques. Le SMOC devra encourager les observations intégrées des propriétés et processus physiques, chimiques et biologiques dans les domaines atmosphérique, océanique et terrestre, afin d'assurer un suivi plus complet des cycles de l'eau et du carbone ainsi que du bilan énergétique de la planète. Le SMOC, en tant qu'intégrateur axé sur le climat, dépend de l'existence de solides systèmes d'observation atmosphérique, océanique et terrestre, et par conséquent du GOOS, avec qui il partage un groupe d'experts.

170 Le SMOC fonctionne selon le cycle suivant : définition des besoins ; soutien apporté ; observations (effectuées par des systèmes et des réseaux indépendants) ; évaluation de la qualité des observations ; puis de nouveau, définition des besoins. Auparavant, cette séquence se déroulait au cours d'un cycle d'une dizaine d'années (avec une actualisation à mi-parcours). Désormais, le SMOC s'efforcera de synchroniser ce cycle avec les dates des bilans mondiaux prévus dans le cadre de l'Accord de Paris (le premier étant prévu en 2023).

171 Mme Richter s'est félicitée du soutien apporté par les États membres de la COI au Système mondial d'observation du climat, ainsi que des activités spécifiquement menées par le GOOS et ses groupes d'experts. Elle a appelé les États membres à continuer d'apporter leur soutien à l'examen des activités de mise en œuvre proposées par le SMOC, de promouvoir les études comparatives et l'évaluation des séries de données, d'appuyer les efforts visant à maintenir les réseaux d'observation in situ pour l'étude du climat, et de soutenir directement le SMOC.

172 Les représentants de deux États membres et de l'OMM ont pris la parole. La République de Corée et l'OMM ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion.

Décision IOC-XXX/7.1.2

Plan de travail du Système mondial OMM-CIS-COI-PNUE d'observation du climat (SMOC)

L'Assemblée,

Avant examiné la proposition de rapport d'étape et de plan de travail relatifs au Système mondial d'observation du climat (SMOC) (IOC/INF-1377),

Accepte le plan de travail du Système mondial d'observation du climat ;

Engage les autres parrains du Système mondial d'observation du climat – l'Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Conseil

international des sciences – à établir sous sa forme définitive une stratégie du SMOC et à envisager les moyens de contribuer à sa mise en œuvre, ainsi qu'à celle du plan de travail susmentionné ;

Prie instamment les États membres de prendre des mesures afin de faciliter sa mise en œuvre.

7.1.3 Commission technique mixte COI-OMM d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM)

- 173 Mme Nadia Pinardi, coprésidente de la JCOMM, a présenté ce point.
- 174 Le Comité de gestion de la JCOMM a formulé, à sa 15^e réunion (31 octobre – 3 novembre 2018, Paris), une série de recommandations concernant l'avenir de la coopération entre l'océanographie et la météorologie et entre la COI et l'OMM, qui ont ensuite été reprises par le Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM. Mme Pinardi a mis l'accent sur les perspectives qu'ouvrirait la nouvelle structure proposée adoptée au titre du point 5.1.
- 175 Rappelant la décision 19 (JCOMM-5) relative à la « Stratégie commune de l'Organisation météorologique mondiale et de la Commission océanographique intergouvernementale en matière de gestion des données océanographiques et de météorologie maritime (2018-2021) », qui autorisait les coprésidents de la JCOMM à recommander aux organes directeurs de l'OMM et de la COI d'adopter un projet de stratégie actualisé, ainsi que les conclusions de la 25^e session de l'IODE (point 7.2.1), Mme Pinardi a présenté l'ambition et le mécanisme de la stratégie commune. La stratégie a pour ambition d'assurer la collecte, le traitement, l'intégration, la diffusion et l'archivage du plus grand nombre possible de données pertinentes adaptées aux besoins et de qualité reconnue, afin de répondre aux demandes actuelles des chercheurs et des communautés d'exploitation en matière d'informations océanographiques et de météorologie maritime intégrées.
- 176 Mme Pinardi a présenté les résultats d'une évaluation du Centre JCOMM de soutien aux programmes d'observation *in situ* (JCOMMOPS). Il ressort de cette évaluation que le JCOMMOPS suscite un vif intérêt et un important soutien parmi ses parties prenantes, qui estiment toutes que le Centre contribue au succès de leurs propres activités. Cela a pour conséquence directe d'accroître les attentes des différentes parties prenantes. Dans l'ensemble, la demande globale en matière de services du JCOMMOPS dépasse largement ses capacités actuelles. Les principales conclusions de l'examen sont les suivantes : compte tenu des orientations stratégiques de l'OMM – dans le cadre du WIGOS – et de la COI – dans le cadre du GOOS – il est clair que l'existence d'un centre de soutien aux programmes d'observation *in situ* est de plus en plus nécessaire. Cela requiert une approche à l'échelle du système plutôt que fondée sur une somme de réseaux. Le rôle distinctif du JCOMMOPS doit néanmoins être défini plus clairement. Les attentes des différentes parties prenantes, et de l'équipe du JCOMMOPS elle-même, doivent être gérées de manière plus active et mieux adaptées aux ressources disponibles. La stabilité du financement et des effectifs de l'équipe de base du JCOMMOPS doit être assurée sur le long terme. La situation financière revêt un caractère d'urgence car les dépenses du Centre continuent d'être supérieures aux recettes et le solde de son fonds d'affectation spéciale est bientôt épuisé. Les compétences de l'équipe du JCOMMOPS doivent être ajustées à un champ d'action clairement défini.
- 177 Les représentants de sept États membres, de l'OMM et de l'IODE ont pris la parole.
- 178 La coopération entre les communautés océanographiques et météorologiques établie par la JCOMM a été saluée, et les États membres ont exprimé leur soutien au nouveau Conseil collaboratif mixte OMM-COI, afin d'améliorer la coopération et la coordination dans la mise en œuvre d'un système d'observations, de gestion des données et de services océaniques pleinement intégré.
- 179 Les États membres se sont également déclarés en faveur de la Stratégie commune en matière de gestion des données, et ont souligné la nécessité de la mettre au point avec l'IODE et les organes de l'OMM concernés. L'OMM a confirmé que la Stratégie avait été approuvée par le

18^e Congrès météorologique mondial, et soumise en parallèle à l'approbation de l'Assemblée de la COI.

180 Les États membres ont pris note du rôle croissant du JCOMMOPS en tant que ressource pour la communauté d'observation, et appelé à renforcer la viabilité de cette composante essentielle. La France, en qualité de pays hôte du JCOMMOPS, a indiqué qu'elle souhaitait en élargir les fonctions. L'OMM a réaffirmé son soutien au Centre, et fait savoir qu'elle prenait des mesures en vue d'établir le JCOMMOPS en tant que bureau de l'OMM basé en France.

181 Les États membres et l'organisation ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Chine, France et OMM.

Décision IOC-XXX/7.1.3

Commission technique mixte COI-OMM d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM)

L'Assemblée,

I.

Stratégie commune de l'Organisation météorologique mondiale et de la Commission océanographique intergouvernementale en matière de gestion des données océanographiques et de météorologie maritime (2018-2021)

Ayant examiné le Rapport technique n° 40 de la JCOMM, Rev.5 – Joint WMO and IOC Strategy for Marine Meteorological and Oceanographic Data Management (2018–2021),

Prenant note de la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2014-2021 et du Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l'information pour 2017-2021,

Prenant note également de la décision prise par l'IODE à sa 25^e session (19-22 février 2019, Tokyo) tendant à approuver la Stratégie commune et invitant la JCOMM à la soumettre à l'Assemblée de la COI à sa 30^e session,

Rappelant la résolution parallèle de l'OMM (6.1(3)/1) adoptée au 18^e Congrès météorologique mondial, qui propose de renommer la Stratégie conjointe « Stratégie commune de l'Organisation météorologique mondiale et de la Commission océanographique intergouvernementale en matière de gestion des données océanographiques et de météorologie maritime (2018-2021) » et de l'actualiser de façon à prendre en compte les décisions du Congrès relatives à la réforme des organes constituants de l'OMM,

Souscrit aux modifications proposées par le Congrès météorologique mondial ;

Adopte la Stratégie commune de l'Organisation météorologique mondiale et de la Commission océanographique intergouvernementale en matière de gestion des données océanographiques et de météorologie maritime (2018-2021) ;

Prie le Conseil collaboratif mixte OMM-COI : (i) de prendre des mesures, en concertation avec l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) et la Commission des infrastructures de l'Organisation météorologique mondiale, en vue d'actualiser la Stratégie commune conformément au plan stratégique de l'OMM pour 2020-2023, afin qu'il soit soumis à l'approbation de l'IODE à sa XXVI^e session et du Conseil exécutif de l'OMM à sa 73^e session (2021) ; et (ii) d'élaborer un plan de mise en œuvre donnant suite à la Stratégie commune, avec l'aide de l'IODE et de la Commission des infrastructures de l'OMM ;

II.

Centre JCOMM de soutien aux programmes d'observation in situ (JCOMMOPS)

Ayant examiné l'évaluation du Centre JCOMM de soutien aux programmes d'observation in situ (2018) (JCOMM TR-93) et ses principales conclusions et recommandations,

Salue le travail accompli par le groupe d'évaluation ;

Note en particulier la recommandation selon laquelle les services de base du JCOMMOPS au niveau du système (et non au niveau du réseau) doivent être clairement définis et financés comme il convient dans le cadre de son programme par le biais des systèmes intergouvernementaux, c'est-à-dire l'OMM et la COI. Les services de base doivent répondre aux besoins exprimés par ces organismes par le biais du WIGOS et du GOOS ;

Accueille avec satisfaction la proposition de l'OMM tendant à établir un poste financé au titre du programme ordinaire pour la direction du Centre JCOMM de soutien aux programmes d'observation in situ ;

Décide d'examiner les incidences financières des recommandations de l'évaluation dans le cadre du Programme et budget global de la COI ;

Prie instamment les États membres de réfléchir aux moyens d'accroître leur appui au JCOMMOPS et de contribuer à la stabilité et à la pérennité du financement du Centre.

7.2 GESTION DES DONNÉES

7.2.1 Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) : 25^e session, 18–22 février 2019, Tokyo (Japon)

182 M. Serge Belov, coprésident de l'IODE, a présenté ce point. Il a informé l'Assemblée des résultats de la 25^e session du Comité sur l'IODE et des projets de décision soumis à l'Assemblée concernant la révision de la Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques, ainsi que la mise en place du projet de système de bonnes pratiques océanographiques de la COI.

183 Pendant sa 25^e session, le Comité a essentiellement porté son attention sur la possible contribution de l'IODE à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). La Décennie a également été le thème central de la Conférence scientifique qui s'est tenue les 18 et 19 février 2019, en présence de 150 participants venus de 40 pays. La Conférence s'est conclue par l'adoption d'une recommandation selon laquelle il est primordial de renforcer et d'élargir l'IODE, car ce programme doit jouer un rôle essentiel pour favoriser la circulation des données, des informations et enfin des connaissances. La communauté océanographique doit bâtir un système mondial de prévision océanique fournissant des services au bénéfice de la société, en mettant l'accent sur la gestion des flux de données des variables océaniques essentielles, à la fois dans les domaines du climat, des services opérationnels et de la santé des océans. À cette fin, l'IODE et le GOOS devront maintenir leur solide partenariat et collaborer avec les organes et les acteurs régionaux, notamment le secteur privé. Des étapes importantes ont été franchies dans l'élaboration d'un prototype de Système mondial de données et d'information océanographiques (ODIS).

184 Le Comité s'est félicité de la poursuite du développement du réseau de l'IODE, qui compte désormais 66 centres nationaux de données océanographiques (CNDO) (soit 3 de plus), 29 unités de données associées (9 de plus) et 3 unités d'information associées. Dans le cadre de l'application du Cadre de référence de l'IODE pour la gestion de la qualité, six autres CNDO sont parvenus à obtenir leur accréditation : le Centre britannique de données océanographiques – BODC (Royaume-Uni), l'Institut flamand de la mer – VMDC (Belgique), l'Institut d'océanographie INOS

(Malaisie), le Centre de données océanographiques du Japon (Japon), le Centre coréen de données océanographiques (République de Corée) et l'Institut marin (Irlande).

- 185 Le Comité a poursuivi la réforme de l'IODE afin de garantir la conformité de tous les CNDO et de toutes les unités de données et d'information associées avec le Cadre de référence de l'IODE pour la gestion de la qualité. Il a adopté une décision portant création d'un groupe de travail intersessions chargé d'examiner la situation des CNDO au sein de l'IODE. Le Comité a également adopté une décision en vue de continuer à améliorer la gestion de l'IODE. Par ailleurs, le Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l'information arrivant à expiration en 2021, le Comité a adopté une décision visant à établir un groupe de travail intersessions chargé de la révision du Plan.
- 186 Le Comité s'est félicité de la coopération croissante de l'IODE avec les programmes océanographiques de la COI (Rapport mondial sur les sciences océaniques, Base de données sur les événements algaux nuisibles, acidification de l'océan), le groupe du GOOS sur la biologie, la Section des politiques marines et de la coordination régionale, et de sa contribution aux rapports sur les indicateurs de l'ODD et au projet SPINCAM. Plusieurs de ces programmes utilisent OceanExpert, l'OBIS et l'Académie mondiale OceanTeacher. Par ailleurs, le GOOS et l'IODE ont commencé à collaborer au projet de système de bonnes pratiques océanographiques. Le Comité s'est félicité de la coopération actuelle et a appelé les autres programmes de la COI à collaborer avec l'IODE pour satisfaire leurs besoins en matière de gestion des données et de l'information océanographiques.
- 187 En ce qui concerne la réforme de l'OMM et l'avenir de la JCOMM, le Comité, faisant référence à l'évolution continue du Système d'information de l'OMM (WIS 2.0) et du Système de données et d'information océanographiques de la COI (ODIS), a remarqué que de nombreux changements s'opéraient, ce qui remettait en question la planification stratégique à long terme s'agissant de la collaboration entre l'OMM et la COI/IODE. Le Comité a chargé le Groupe de gestion de l'IODE de prendre en compte les observations qu'il avait formulées pendant les débats du Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM. Le Comité a recommandé : (i) de poursuivre la collaboration entre la COI et l'OMM concernant les activités de gestion des données et de développement des capacités ; (ii) de faire en sorte que les activités relatives à l'interopérabilité de l'ODIS de la COI et du WIS 2.0 de l'OMM, tous les deux en cours d'élaboration, soient maintenues dans la future structure de la JCOMM proposée ; (iii) que les États membres de la COI fassent connaître la base de données OceanExpert de l'IODE en tant que vivier commun d'experts au sein de la COI, et invitent l'OMM à y contribuer. En ce qui concerne la coopération de l'IODE au sein du Système de données de climatologie maritime (MCDS) de la JCOMM, le Comité a invité la JCOMM à mettre au point avec lui les éléments structurels du MCDS, tels que les centres de rassemblement de données (DAC), faisant observer qu'ils pourraient être des éléments fonctionnels de l'IODE. Le Comité de l'IODE a vivement recommandé au Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM de prendre le MCDS en considération lors des débats sur l'avenir de la JCOMM.
- 188 Le Comité de l'IODE a accueilli favorablement la vision, la mission, les résultats attendus et les activités présentés dans le projet de stratégie commune OMM-COI en matière de gestion des données océanographiques et de météorologie maritime pour la période 2018-2021 (Rapport technique n° 40 de la JCOMM, Rev.5). Il a décidé : (i) d'aider la JCOMM à élaborer le plan d'exécution faisant suite à la stratégie de gestion des données et à collaborer à la mise en œuvre de ladite stratégie ; (ii) de promouvoir la stratégie et sa mise en œuvre au sein des projets et activités de l'IODE et auprès de ses membres ; (iii) d'aider le domaine d'activité de la JCOMM relatif à la gestion des données (DMPA) à examiner et à actualiser la stratégie et son plan d'exécution le cas échéant ; (iv) d'approuver la stratégie et d'inviter la JCOMM à la soumettre à l'approbation de l'Assemblée de la COI, à sa 30^e session (2019).
- 189 Le Comité de l'IODE s'est félicité des progrès réalisés par le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), notamment à l'appui de l'élaboration d'applications

scientifiques et d'évaluations mondiales et régionales, dans le cadre de projets tels que OBIS-Event-Data ou DIPS-4 ocean assessments (Développement de produits et de services d'information pour l'évaluation des océans). Le Comité a souligné qu'il importait de créer, au titre du programme ordinaire, un poste de responsable des données pour le OBIS afin de garantir le maintien de l'OBIS au-delà de 2019. Il a invité le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) dans le cadre du Fonds-en-dépôt UNESCO/Flandre pour les sciences (FUST), ainsi que d'autres États membres et organismes donateurs, à envisager d'apporter un soutien financier à l'OBIS (et à son réseau de communautés) pour faire en sorte que l'OBIS puisse faciliter l'élaboration conjointe d'une plate-forme d'analyses et de données à l'appui d'applications utiles aux politiques menées, avec la participation des partenaires concernés, ainsi que créer des modules de formation spécifiques en collaboration avec l'Académie mondiale OceanTeacher (OTGA).

190 Le Comité s'est félicité des bons résultats obtenus par les centres régionaux de formation de l'Académie mondiale OceanTeacher ainsi que de la collaboration croissante avec les autres programmes de la COI faisant appel à l'Académie. Cependant, le Comité a fait observer que d'autres programmes de la COI ayant recours à l'OTGA devaient aussi contribuer aux tâches du Secrétariat en la matière. Le Comité a invité les organes subsidiaires régionaux de la COI à collaborer avec l'OTGA à la planification et à la mise en œuvre de cours par le biais de leurs centres régionaux de formation. Le Comité a remercié le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) du soutien appréciable qu'il avait apporté au projet OTGA. Il s'est réjoui d'apprendre qu'une nouvelle proposition devait être présentée au FUST.

191 Le Comité de l'IODE, (i) considérant qu'il était nécessaire de tirer le plus grand bénéfice possible des observations collectées et des informations obtenues dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ; (ii) considérant également la complexité de l'utilisation des systèmes d'observation internationaux au cours de la Décennie des Nations Unies sans pouvoir accéder aux données et informations globales ni les utiliser, a recommandé à la COI de prévoir, dans le cadre du processus préparatoire, la formulation de directives/principes communs concernant la circulation, la découverte, l'accès, l'utilisation et la réutilisation des données recueillies au cours de la Décennie. Le Comité de l'IODE a offert son aide à cet égard. Il a également constitué un groupe de travail intersessions chargé de proposer une stratégie permettant une gestion avisée des données et informations océanographiques dans le cadre de la Décennie des Nations Unies.

192 Les représentants de 17 États membres et deux organisations/programmes ont pris la parole.

193 L'Assemblée a remercié les coprésidents de l'IODE sortants, Mme Cynthia Chandler (États-Unis d'Amérique) et M. Yutaka Michida (Japon) pour leur leadership de l'IODE durant les quatre dernières années, et a souhaité la bienvenue aux nouveaux coprésidents de l'IODE, M. Sergey Belov (Fédération de Russie) et M. Taco de Bruin (Pays-Bas).

194 L'Assemblée a prié l'IODE de continuer à collaborer activement avec l'OMM par le biais du nouveau Conseil collaboratif mixte OMM-COI, en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la Stratégie commune de l'OMM et de la COI en matière de gestion des données océanographiques et de météorologie maritime, son actualisation et sa mise en œuvre (voir point 7.1.3), mais aussi de poursuivre les travaux menés au titre du (désormais ancien) Domaine d'activité relatif à la gestion des données (DMPA).

195 Plusieurs États membres ont remercié l'IODE pour ses activités dynamiques menées au titre du programme de développement des capacités, notamment l'Académie mondiale OceanTeacher et la création de centres régionaux de formation de l'OTGA, notant que ces dernières avaient contribué de façon substantielle au renforcement des capacités nationales nécessaires dans le domaine de la gestion des données et de l'information océanographiques.

- 196 L'Assemblée a exprimé sa gratitude au Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) de l'aide considérable qu'il avait apportée à l'IODE par le passé et de sa décision de continuer à apporter son soutien par le biais du FUST. L'Assemblée a également remercié la Fédération de Russie pour le soutien qu'elle avait apporté en accueillant à Obninsk le Centre de partenariat pour le Portail des données océanographiques de l'IODE, ainsi que le Gouvernement japonais d'avoir offert les services d'un stagiaire. Les États membres ont été invités à mettre ainsi des stagiaires à disposition ou à détacher du personnel auprès de l'IODE.
- 197 L'Assemblée a proposé qu'une vaste réunion sur l'ensemble des questions relatives aux données soit organisée dans le cadre du processus de planification de la COI pour la Décennie des Nations Unies, avec la participation de l'IODE de la COI et d'autres organismes et programmes associés, afin de couvrir tout l'éventail des questions et besoins en matière de données en rapport avec la Décennie des Nations Unies. La Décennie offre l'occasion d'assurer la cohérence et la disponibilité universelle des données océaniques, pour ceux qui observent, ceux qui gèrent, et ceux qui doivent utiliser les données. À cet égard, il a été noté que l'OMM avait prévu une réunion similaire. L'Assemblée a recommandé d'envisager une collaboration dans le cadre de ces deux manifestations.
- 198 L'Assemblée a indiqué que la gestion des données constituait le fondement de tous les travaux entrepris dans l'espace marin, tout en priant l'IODE de mettre davantage l'accent sur le développement de produits visant à accroître l'impact de la Décennie des Nations Unies.
- 199 Plusieurs États membres ont proposé leur expertise à l'appui de la mise en œuvre du plan de travail de la 25^e session du Comité sur l'IODE, et en particulier des activités de l'IODE relatives à la Décennie des Nations Unies.
- 200 La Belgique a informé l'Assemblée que le Gouvernement des Flandres avait décidé de créer l'« InnovOcean Campus » en tant que campus pour les innovations relatives à l'océan. Il est prévu que le Bureau des projets de la COI pour l'IODE soit transféré dans les nouveaux locaux en 2022. La Belgique a en outre informé l'Assemblée que le Gouvernement des Flandres avait décidé de reconduire le Fonds-en-dépôt UNESCO/Flandre pour les sciences pour cinq années supplémentaires et a invité le programme de sciences et la COI de l'UNESCO à soumettre de nouvelles propositions d'ici septembre 2019 (pour mise en œuvre début 2020).
- 201 Les États membres et les organisations ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Afrique du Sud, Australie, Belgique, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, République de Corée, Royaume-Uni, OMM et GEBCO.

Décision IOC-XXX/7.2.1

Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE)

L'Assemblée,

I.

25^e session du Comité sur l'IODE, 18-22 février 2019, Tokyo (Japon)

Ayant examiné le résumé exécutif et le rapport de la 25^e session du Comité de la COI sur l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE-XXV, 18-22 février 2019, Tokyo, Japon), ainsi que les recommandations et décisions qui y figurent (IOC-IODE-XXV/3s),

Approuve le plan de travail de l'IODE pour 2019-2020 (recommandation IODE-XXV.7.3) et convient de l'examiner dans le cadre du projet de résolution relatif au Programme et budget global de la COI (XXX/12) ;

Approuve également le rapport de la 25^e session du Comité de la COI sur l'Échange international des données et de l'information océanographiques et les recommandations qu'il contient ;

II.

Révision de la Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques

Rappelant sa résolution XXII-6 intitulée « Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques »,

Reconnaissant qu'un accès libre et ouvert aux données océanographiques est nécessaire pour le bien commun général,

Notant que le Système mondial de données (WDS) a remplacé les centres mondiaux de données (CMD),

Notant également que le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) constitue un centre d'échange mondial d'informations et de données en libre accès sur la biodiversité océanique au service de la science, de la conservation et du développement durable,

Décide de réviser la clause 5 de l'Annexe à la résolution XXII-6 (Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques) selon les termes qui figurent à l'Annexe 1 de la présente décision ;

Invite les États membres à fournir des données océanographiques au réseau de centres de données de l'IODE, au Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), et à la Base de données océaniques mondiale ou au Système mondial de données ;

III.

Mise en place du Projet de système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS) de la COI

Rappelant la recommandation IODE-XXII.19 portant sur la mise en place du Projet de service d'échange d'information de l'IODE concernant les pratiques de gestion des données/de l'information, venu remplacer le Catalogue de bonnes pratiques de la JCOMM,

Reconnaissant que :

- (i) la diffusion et l'utilisation de méthodes inspirées de bonnes pratiques rigoureusement éprouvées en matière d'observation de l'océan favorisent et facilitent l'activité au sein des différentes disciplines des sciences océaniques et entre elles,
- (ii) l'IODE a établi avec succès un registre permanent qui offre à la communauté des scientifiques une plate-forme leur permettant de publier leurs bonnes pratiques océanographiques et de découvrir celles des autres grâce à une technologie innovante en matière de recherche et d'accès, à l'édition d'une revue évaluée par les pairs et à un forum destiné à la communauté, ainsi qu'à un outil de formation mobilisant les capacités de la communauté,
- (iii) la COI et la JCOMM ont mis en place une collaboration étroite, efficace et efficiente en matière de bonnes pratiques océanographiques,

Notant que le registre du Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS-R) appuiera l'ensemble des programmes de la COI et contribuera à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et aux Objectifs de développement durable des Nations Unies en mettant à disposition une sélection d'archives permanentes concernant les bonnes pratiques dans le domaine de l'océanographie,

Notant également que dans le cadre du projet, une bonne pratique s'entend³ comme une méthode ayant à plusieurs reprises donné lieu à des résultats supérieurs à d'autres méthodes partageant la même finalité ; pour figurer pleinement parmi les bonnes pratiques, une méthode prometteuse aura été adoptée et employée par plusieurs organisations,

Notant en outre que les bonnes pratiques peuvent se présenter sous de nombreuses formes, comme les procédures opérationnelles normalisées, les manuels, etc.,

Décide :

- (i) d'établir le Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS) de la COI en tant que projet conjoint IODE-GOOS, dont le mandat figure à l'Annexe 2 de la présente décision ;
- (ii) d'établir le Groupe directeur de la COI pour le Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS), dont le mandat figure à l'Annexe 3 de la présente décision ;

Encourage vivement les États membres à participer activement au projet de Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS) en soumettant les pratiques pertinentes de la communauté en matière d'observations océaniques, de gestion des données, de produits et de services, ainsi qu'en encourageant le recours aux pratiques présentées dans l'OBPS au niveau national, régional et mondial ;

Invite les acteurs concernés à fournir les pratiques de la communauté et à collaborer avec le Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS).

Annexe 1 à la décision IOC-XXX/7.2.1

Clause 5 de l'annexe à la résolution XXII-6 (Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques) : Utilisation du système de l'IODE

Les États membres utiliseront, dans toute la mesure du possible, les centres de données connectés au Système mondial de données (WDS) et aux CNDO de l'IODE, tels que la Base de données océaniques mondiales (WOD) et le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), comme dépôts à long terme de données océanographiques et métadonnées connexes.

Annexe 2 à la décision IOC-XXX/7.2.1

Mandat du Projet de Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS) de la COI

Objectifs : Ce projet a pour objectifs :

- (i) d'accroître l'efficacité, la reproductibilité et l'interopérabilité de l'intégralité de la chaîne de valeur du domaine de l'observation de l'océan en mettant à la disposition de la communauté une base de connaissances unifiée, suivie et facilement accessible de bonnes pratiques interdisciplinaires ;

³ Après examen de la littérature par le Groupe de travail sur les bonnes pratiques océanographiques, une définition des bonnes pratiques a été retenue par consensus parmi les participants de la communauté d'observation de l'océan lors de l'atelier *Evolving and Sustaining Ocean Best Practices* (novembre 2017), voir : Simpson, P., Pearlman, F. et Pearlman J. (dir. pub.) (2018) *Evolving and Sustaining Ocean Best Practices Workshop, 15-17 November 2017, Intergovernmental Oceanographic Commission, Paris, France: Proceedings*. AtlantOS/ODIP/OORCN Ocean Best Practices Working Group (OBPWG), 74pp. DOI : [10.25607/OBP-3](https://doi.org/10.25607/OBP-3).

- (ii) d'offrir un accès mondial coordonné et continu aux bonnes pratiques en matière d'observation de l'océan afin d'encourager l'innovation et l'excellence en élaborant un système et en mobilisant les communautés d'observation de l'océan dans un effort conjoint et coordonné permettant de produire, d'évaluer et de conserver des documents relatifs aux bonnes pratiques.

Annexe 3 à la décision IOC-XXX/7.2.1

Mandat du Groupe directeur de la COI pour le Système de bonnes pratiques océanographiques (SG-OBPS)

Objectifs : le Groupe directeur pour le Système de bonnes pratiques océanographiques a pour mission :

- (i) de proposer une vision, une stratégie, un plan de travail et un calendrier pour le projet de Système de bonnes pratiques océanographiques ;
- (ii) de donner des conseils sur certains aspects techniques (interface de l'utilisateur, back office, etc.) à l'équipe technique du projet ;
- (iii) de rendre compte à la COI et aux autres partenaires des progrès du Projet de Système de bonnes pratiques océanographiques ;
- (iv) de donner des orientations au responsable du projet et au responsable technique du projet ;
- (v) de trouver des sources de financement pour continuer à développer l'OBPS.

Composition : le Groupe directeur se composera entre autres :

- (i) de représentants de programmes de la COI et de la JCOMM ;
- (ii) du responsable du projet/rédacteur en chef ;
- (iii) du responsable technique du projet ;
- (iv) d'experts invités issus de la communauté d'observation de l'océan ;
- (v) de représentants des secrétariats de l'IODE et du GOOS.

7.2.2 Projet de document conceptuel relatif à un système de données et d'information océanographiques (ODIS)

202 M. Taco de Bruin (Pays-Bas), coprésident de l'IODE, a présenté ce point en faisant référence au document IOC-XXX/2 Annexe 6. Il a rappelé que l'IODE, à sa 24^e session en 2016, avait adopté la décision IODE-XXIV.4 par laquelle il établissait le Groupe de travail intersessions chargé d'élaborer un document conceptuel concernant le Système de données et d'information océanographiques avant les dates limites de juin 2017 pour une rapide présentation à l'Assemblée de la COI en 2017, et de février 2019 en vue de soumettre le document conceptuel à l'IODE à sa 25^e session.

203 À sa 25^e session, le Comité de l'IODE a examiné et approuvé le document conceptuel révisé présenté sous la cote IOC/IODE-XXV/5.2. Il a également adopté la recommandation IODE-XXV.5.2.1 (mise en place du Projet relatif au Catalogue des sources du Système de données et d'information océanographiques – ODISCat) ainsi que la décision IODE-XXV.5.2.3 (établissement du Groupe de travail intersessions chargé d'élaborer le plan de mise en œuvre et l'analyse coûts-avantages du Système de données et d'information océanographique).

- 204 M. de Bruin a présenté comme suit le concept de l'ODIS : « Le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) constituera un cadre au sein duquel les systèmes, produits et services de données et d'information océaniques existants seront mis en valeur et où les connections entre ces systèmes seront encouragées et éventuellement développées par les parties prenantes concernées ». L'IODE collaborera avec les parties prenantes actuelles à améliorer l'accessibilité et l'interopérabilité des données et informations existantes, et contribuera à la mise en place d'un système mondial d'information et de données océanographiques, qui sera baptisé « Système d'information et de données océanographiques de la COI », en tirant parti des solutions existantes, dans la mesure du possible. L'ODIS de la COI ciblera les scientifiques, les organismes publics/responsables politiques, les programmes mondiaux et régionaux de la COI, les centres nationaux de données océanographiques de l'IODE, les unités de données associées, les unités d'informations associées, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les entreprises industrielles et commerciales.
- 205 Il ressort de l'analyse coûts-avantages que l'option la plus réaliste pour établir l'ODIS consiste à le mettre en place progressivement en mobilisant les infrastructures existantes (ODISstep). Cette option s'appuiera sur le Catalogue de sources ODIS (ODISCat) proposé. Cette approche progressive permettra d'identifier et de rassembler les communautés dans lesquelles sont menées actuellement des activités en lien avec un ou plusieurs types de contenu/source parmi les 16 que compte actuellement ODISCat. Ainsi l'ODIS sera capable, dans une large mesure, de tirer parti des investissements, infrastructures et compétences actuels déjà affectés (y compris du secteur privé) afin d'élaborer des produits et des services associés aux 16 types de contenu/source. Il convient de noter que cette option s'appuiera sur des travaux déjà en cours au sein de la communauté océanographique, plutôt que d'imposer de nouvelles obligations ou tâches. Cette approche obéit aux impératifs du nouveau paradigme de l'informatique répartie mais interopérable, qui favorise la fiabilité et la durabilité. Un prototype d'ODISCat a été élaboré au cours de la période 2018-2019 et le système a été lancé le 1^{er} février 2019 (<https://catalogue.odis.org>). M. de Bruin a noté qu'à partir d'ODISCat, des produits et services supplémentaires peuvent être élaborés pour la plupart des types de contenu (connaissances) décrits dans ODISCat. M. de Bruin a évoqué la recommandation IODE-XXV.5.2.1 (mise en place du Projet relatif au Catalogue de sources du Système de données et d'information océanographiques de la COI (ODISCat)) soumise à l'Assemblée au titre du point 7.2.1 de l'ordre du jour.
- 206 M. de Bruin a noté que la collaboration avec le secteur de l'informatique pouvait être utile au développement de l'ODIS. Elle pourrait, et devrait, être plus poussée au lieu de se limiter à tirer parti des infrastructures et à consacrer du temps à l'élaboration. L'IODE n'est pas le leader technique mondial en matière de recherche et de découverte de données et d'informations mais est très bien placé pour coordonner les liens entre les infrastructures instaurées par les communautés et le secteur privé actuels. L'ODIS pourrait tirer parti des normes allégées favorisées par les moteurs de recherche commerciaux pour la représentation structurée des métadonnées de découverte et les nouveaux encodages destinés aux données elles-mêmes. M. de Bruin a noté que, même si l'ODIS de la COI est conçu de la façon la plus efficace et la plus modulaire en tirant parti des ressources existantes, il est juste d'informer l'Assemblée à ce stade du processus que l'ODIS de la COI ne parviendra pas à s'acquitter pleinement du mandat prévu sans les ressources suffisantes, tant sur le plan des effectifs qu'en termes de financements additionnels.
- 207 M. de Bruin a conclu en déclarant que les premiers jalons vers un Système de données et d'information océanographiques (ODIS) avaient désormais été posés et a invité l'Assemblée à étudier les prochaines étapes à suivre.
- 208 Les représentants de huit États membres et d'une organisation ont pris la parole. L'Assemblée a exprimé son plein soutien à la proposition visant à développer le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) et a accueilli avec satisfaction le prototype de Catalogue de sources de l'ODIS (ODISCat).

- 209 L'Assemblée a souligné la nécessité de développer l'ODIS en mobilisant le plus grand nombre possible de parties prenantes, et en s'assurant de la participation active des États membres de la COI mais aussi d'autres organismes des Nations Unies, d'ONG, de programmes et de projets nationaux et régionaux, ainsi que du secteur privé.
- 210 L'Assemblée a noté que l'ODIS de la COI constituerait une base solide et adaptable en vue de l'élaboration d'un système de données pour la Décennie des Nations Unies.
- 211 Le Secrétaire exécutif, tout en remerciant les États membres d'avoir largement soutenu la proposition de développement de l'ODIS, les a appelés à aider la COI en mettant à sa disposition du personnel et des ressources financières et en nature afin de permettre l'élaboration du Système.
- 212 Le représentant de l'OMM s'est félicité de l'élaboration de l'ODIS et a fait part du souhait de son Organisation de collaborer et de participer activement à sa mise en place.
- 213 Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Chine, France, République de Corée, Royaume-Uni et OMM.

Décision IOC-XXX/7.2.2

Système de données et d'information océanographiques de la COI (ODIS)

L'Assemblée,

Rappelant la décision IODE-XXIV.4 relative au Système de données et d'information océanographiques,

Constatant que tout un pan de l'ensemble des systèmes de données et d'information océanographiques ne relève pas de la COI et qu'il est nécessaire de collaborer avec ces communautés/systèmes en vue d'améliorer l'accessibilité, d'élargir l'utilisation et de parvenir à l'interopérabilité des données et informations existantes,

Rappelant que la Commission océanographique intergouvernementale a décidé que l'IODE collaborerait avec les parties prenantes actuelles à améliorer l'accessibilité et l'interopérabilité des données et informations existantes, et qu'il contribuerait à la mise en place d'un système mondial d'information et de données océanographiques, qui serait baptisé « Système de données et d'information océanographiques de la COI », en tirant parti des solutions existantes, dans la mesure du possible, notamment des systèmes IODE déjà en place,

Notant avec satisfaction que l'IODE a élaboré un prototype de Catalogue de sources du Système de données et d'information océanographiques (ODIS) et que le Comité de l'IODE, à sa 25^e session, a recommandé la mise en place d'un Projet de Catalogue de sources du Système de données et d'information océanographiques (ODISCat),

Ayant examiné le document IOC/XXX/2 Annexe 6,

Souscrit au concept, au plan de mise en œuvre et à l'analyse coûts-avantages relatifs à l'ODIS ;

Invite le Comité de l'IODE à élaborer une proposition de projet pleinement détaillée et chiffrée concernant le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI afin de la soumettre au Conseil exécutif de la COI à sa 53^e session, en 2020.

8. ALERTE RAPIDE ET SERVICES

8.1 SYSTÈMES RÉGIONAUX D'ALERTE AUX TSUNAMIS

8.1.1 Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (GIC/PTWS) : 28^e session, Montelimar (Nicaragua), 2–5 avril 2019

214 M. Wilfried Strauch (Nicaragua), Président du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (GIC/PTWS), a présenté ce point. Il a rendu compte des progrès récemment réalisés par le GIC/PTWS, notamment (i) le passage complet à des produits améliorés du Centre consultatif sur les tsunamis dans le Pacifique Nord-Ouest (NWPTAC) depuis le 28 février 2019, (ii) la mise en service totale du Centre consultatif sur les tsunamis en mer de Chine méridionale (SCSTAC) proposée pour le 5 novembre 2019, et (iii) les opérations pilotes pour le Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC) depuis août 2019.

215 M. Strauch a ensuite fait rapport sur les autres résultats de la 28^e session du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (ICG/PTWS-XXVIII, Barceló Montelimar, Nicaragua, 2-5 avril 2019). Il a noté que l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et le Programme de préparation aux catastrophes du Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (DIPECHO) avaient fourni un soutien au Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC) ainsi qu'aux activités de préparation aux tsunamis en Amérique centrale. Il a également évoqué les activités de formation du Centre international d'information sur les tsunamis (CIIT), notamment le programme ITP-Hawaï qui s'est tenu au Chili en août 2018.

216 M. Strauch a fait savoir que le Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (GIC/PTWS) avait décidé de créer une Équipe spéciale du Groupe de travail 2 chargée de proposer des niveaux de compétence minimum pour le personnel opérationnel du Centre national d'alerte aux tsunamis (NTWC), et une autre Équipe spéciale du Groupe de travail 2 chargée de proposer un réseau optimal de capteurs multi-instruments, intégrant les techniques actuelles et nouvelles ainsi que des technologies de capteurs, pour la détection et la caractérisation des tsunamis. Il a pris note par ailleurs de la décision d'organiser et de conduire l'exercice d'alerte au tsunami Pacific Wave 2020 (PacWave20) de septembre à novembre 2020, et du fait qu'il prendrait la forme d'un ensemble d'exercices régionaux organisés par l'intermédiaire des groupes de travail régionaux du PTWS.

217 Les représentants de 25 États membres et deux observateurs ont pris la parole. Plusieurs États membres ont évoqué la nécessité de mener des travaux de recherche sur les tsunamis générés par des sources non sismiques, d'identifier les potentielles sources non sismiques à travers le monde et d'identifier des technologies adéquates pour détecter et fournir des services d'alerte rapide face à ces événements. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Chili et Colombie.

8.1.2 Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (GIC/IOTWMS) : 12^e session, Île de Kish (Iran), 9–12 mars 2019

218 Mme Dwikorita Karnawati, Présidente du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (GIC/IOTWMS), a rendu compte des principales activités intersessions menées par le GIC/IOTWMS depuis son dernier rapport à l'Assemblée. Elle a indiqué que la 12^e session du GIC/IOTWMS s'était tenue sur l'île de Kish (République islamique d'Iran) du 9 au 12 mars 2019, suite à la consultation d'experts sur l'évaluation scientifique du danger de tsunami dans la zone de subduction du Makran, tenue le

8 mars 2019. Elle a mis en avant les résultats de l'exercice IOWave 2018 (4-5 septembre 2018), en précisant que les 24 États membres actifs y avaient participé et qu'environ 116 000 personnes de 11 États membres avaient été évacuées, et a évoqué le programme Tsunami Ready dans l'océan Indien, piloté par l'Inde et Oman. Elle a cité au nombre des initiatives de développement des capacités mises en œuvre pendant l'intersession trois formations régionales sur les cartes, plans et procédures d'évacuation en cas de tsunami (projet TEMPP), auxquelles 22 États membres ont participé, deux ateliers régionaux sur l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées (SOP) pour les alertes aux tsunamis et les interventions d'urgence, auxquels 21 États membres ont assisté, un atelier sur le programme de préparation aux tsunamis (Tsunami Ready) dans l'océan Indien, et un atelier sur les enseignements tirés suite à l'exercice IOWave 2018. Une enquête sur le développement des capacités en matière de préparation aux tsunamis a été réalisée par le biais d'un questionnaire en ligne auquel 21 États membres ont répondu, débouchant sur l'élaboration du rapport d'étape de l'IOTWMS.

219 Les tsunamis de Palu et du détroit de la Sonde, survenus respectivement le 28 septembre et le 22 décembre 2018, ont entraîné des pertes considérables en vies humaines, faisant ressortir le besoin urgent de conduire de nouvelles évaluations des risques, de renforcer les systèmes d'alerte rapide et d'améliorer la sensibilisation et la réponse du grand public, en particulier aux tsunamis engendrés par des sources atypiques et de champ proche. Pour ce faire, Mme Karnawati a informé l'Assemblée que le GIC/IOTWMS avait créé de nouvelles équipes de travail intersessions sur « La préparation aux tsunamis dans le cas des risques de tsunami en champ proche » et « L'évaluation scientifique des risques de tsunami dans la zone de subduction du Makran ». Une conférence internationale sur les enseignements tirés des tsunamis de Palu et du détroit de la Sonde se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Jakarta, en Indonésie. Pour la prochaine période intersessions, il est par ailleurs prévu de conduire un exercice IOWave20, des formations régionales sur les procédures opérationnelles normalisées (SOP), ainsi que des formations nationales sur les cartes, plans et procédures d'évacuation en cas de tsunami (TEMPP), et de mettre en œuvre le projet de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) intitulé « Renforcer le système d'alerte rapide aux tsunamis dans la région de l'océan Indien du Nord-Ouest par la collaboration régionale ».

220 Les représentants de quatre États membres ont pris la parole. Ils ont félicité le GIC/IOTWMS et le Secrétariat pour leurs travaux. Les États membres ont réaffirmé leur soutien à l'IOTWMS par l'appui aux réseaux d'observation, au partage de données, à l'organisation d'activités de développement des capacités, à l'amélioration des services fournis par les prestataires de services relatifs aux tsunamis (TSP), etc. L'Inde et le Kenya ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion.

8.1.3 Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS) : 14^e session, Punta Leona (Costa Rica), 8-11 avril 2019

221 M. Gérard Métayer (Haïti), Vice-Président du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS), a présenté ce point au nom de la Présidente, Mme Silvia Chacón (Costa Rica). Il a mis l'accent sur les résultats de l'exercice Caribe Wave 19, qui a mobilisé plus de 775 000 personnes le 14 mars 2019, et a fait savoir que pour la première fois, cet exercice avait inclus un scénario d'éruption volcanique.

222 M. Métayer a rendu compte des autres résultats de la 14^e session du GIC/CARIBE-EWS tenue à Punta Leona (Costa Rica) du 8 au 11 avril 2019, notamment la programmation pour le jeudi 19 mars 2020 de l'exercice CARIBEWAVE 20, selon deux scénarios : une source téléseismique au large du Portugal et une source proche de la Jamaïque. Un troisième scénario impliquant la ride du Nicaragua pourrait être élaboré.

223 Il a fait savoir que l'élaboration de cartes d'évacuation en cas de tsunami constituait une priorité pour le GIC/CARIBE-EWS. Il a indiqué que la bathymétrie à haute résolution était une condition préalable indispensable pour produire ces cartes et qu'il s'agissait d'un besoin urgent dans la région.

224 Les représentants de 25 États membres et deux observateurs ont pris la parole. Plusieurs États membres ont évoqué dans leurs interventions le programme pilote Tsunami Ready du CARIBE-EWS, et un État membre a salué l'initiative de la COI d'encourager les communautés à risque à développer leurs capacités de préparation aux tsunamis, tout en soulignant que le fait d'achever le programme et d'obtenir la certification « Tsunami Ready » n'était pas la même chose que certifier la disponibilité opérationnelle. Le Costa Rica et le Royaume-Uni ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion.

8.1.4 Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (GIC/NEAMTWS) : 13^e session, UNESCO, Paris, 26–28 novembre 2018

225 M. Gerassimos Papadopoulos, Président du GIC/NEAMTWS, a présenté ce point. Il a informé l'Assemblée des faits récents qui concernent le NEAMTWS, notamment la candidature du Centre national d'alerte aux tsunamis du Portugal aux fonctions de prestataire de services relatifs aux tsunamis (TSP) en 2019. Le processus d'accréditation a démarré. M. Papadopoulos a également informé l'Assemblée des plans concernant le prochain exercice régional relatif aux tsunamis (NEAMWave 20), qui sera organisé et mené à bien au quatrième trimestre 2020.

226 M. Papadopoulos a souligné que plusieurs tsunamis avaient été enregistrés dans la région méditerranéenne ces quatre dernières années, notamment à Lithakia (26 octobre 2018), en mer Égée (21 juillet 2017), en mer d'Alboran (25 janvier 2016) et en mer Ionienne (17 novembre 2015). Ces événements, bien que d'une ampleur modérée, mettent en évidence l'existence d'un risque de tsunami dans la région et les problèmes qui en découlent compte tenu de l'augmentation des activités côtières, notamment celles liées au tourisme et à l'économie bleue, ainsi que la nécessité de perfectionner le Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation, en particulier pour les tsunamis locaux au temps de parcours court. Les réseaux sismiques et d'observation du niveau de la mer comportent encore des lacunes, notamment en Afrique du Nord. En outre, certains pays rencontrent des difficultés pour communiquer leurs observations en raison de leurs politiques nationales. En conséquence, les performances des systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis ne sont pas optimales.

227 M. Papadopoulos a évoqué les efforts consentis au niveau national en 2018 pour améliorer la sensibilisation et la préparation aux risques liés aux tsunamis, conformément et en tant que contribution à la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, le 5 novembre. Il a souligné les efforts constants déployés pour organiser des ateliers dans les pays d'Afrique du Nord afin de soutenir le développement des capacités nationales en matière d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation.

228 Il a également évoqué l'étude commandée dans le cadre de la nouvelle stratégie proposée pour redynamiser le Centre d'information sur les tsunamis pour l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTIC). La première phase de cette stratégie (actualisation de la page Web du NEAMTWS) est en cours d'exécution. M. Papadopoulos a insisté sur le fait que l'avenir du NEAMTIC dépend de l'engagement des États membres du GIC/NEAMTWS. Sans cela, le centre ne pourra pas se développer et fournir des services de formation et d'information, à l'instar des autres centres d'information sur les tsunamis.

229 Les représentants de 25 États membres et deux observateurs (OMM, GEBCO) ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en

plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : France, Portugal et Royaume-Uni.

8.2 COORDINATION MONDIALE DES SYSTÈMES D'ALERTE ET DE MITIGATION RELATIFS AUX ALÉAS OCÉANIQUES

8.2.1 Groupe de travail sur les systèmes d'alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) : 12^e session, UNESCO, Paris, 21–22 février 2019

- 230 M. Alexander Postnov, Président du Groupe de travail sur les systèmes d'alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG), a présenté ce point. Il a souligné les progrès accomplis par les quatre GIC et rendu compte des décisions et recommandations formulées lors de la 12^e réunion du TOWS-WG.
- 231 Les représentants de 25 États membres et deux observateurs (OMM, GEBCO) ont pris la parole. L'Assemblée a exprimé ses condoléances à l'Indonésie suite aux pertes en vies humaines et aux dégâts considérables causés par le tsunami de Palu et de Donggala le 28 septembre 2018, et celui du détroit de la Sonde, le 22 décembre de la même année.
- 232 L'Assemblée a fait part de son vif soutien au programme de la COI relatif aux tsunamis et à ses composantes, parmi lesquelles notamment la coordination, la formation, l'organisation d'exercices d'alerte aux tsunamis et la conduite d'évaluations des risques.
- 233 De nombreux États membres ont mis en avant et détaillé leurs activités et investissements nationaux visant à faciliter la résilience face aux tsunamis.
- 234 Certains États membres ont évoqué les défis spécifiques liés aux tsunamis de champ proche, ainsi que la nécessité de développer et de financer les capacités des systèmes d'alerte aux tsunamis et de renforcer la sensibilisation, l'information et la préparation.
- 235 Plusieurs États membres ont souligné la nécessité de répondre aux menaces liées aux tsunamis générés par des sources non sismiques, et recommandé de faire évoluer les systèmes d'alerte aux tsunamis dans ce sens.
- 236 Plusieurs États membres ont mis en lumière les possibilités de renforcer les activités nationales/internationales liées aux tsunamis en vue de la prochaine Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).
- 237 Dans le cadre de ses efforts visant à développer des dispositifs d'alerte rapide multirisque, l'OMM a fait part de sa volonté de participer aux formations et aux exercices des services d'alerte aux tsunamis afin d'optimiser la transmission des bulletins sur les tsunamis aux autorités concernées via le Système d'information de l'OMM/SMT, ainsi que le suivi des problèmes de transmission.
- 238 La GEBCO a souligné l'importance des données bathymétriques pour améliorer les produits de modélisation des tsunamis, et mentionné les efforts déployés par le projet Seabed 2030 à cet effet.
- 239 Les États membres, l'organisation et le programme ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Australie, France, Japon, Kenya, OMM et GEBCO.

Décision IOC-XXX/8.2

Systèmes d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers

L'Assemblée,

Ayant examiné les rapports exécutifs des récentes sessions des groupes intergouvernementaux de coordination : du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (ICG/PTWS-XXVIII), du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (ICG/IOTWMS-XII), du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (ICG/CARIBE EWS-XIV), du Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (ICG/NEAMTWS-XV), ainsi que le rapport du Groupe de travail sur les systèmes d'alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG-XII),

Approuve les rapports des GIC de la COI et du TOWS-WG ;

Prend note avec satisfaction des progrès accomplis pendant la période intersessions, notamment :

- les trois exercices (IOWave 2018, PACWave 2018, CARIBEWave 19) et les tests de communication réguliers conduits ainsi que l'intégration, pour la première fois, d'un scénario d'éruption volcanique dans CARIBEWave 2019 ;
- le rétablissement et la reconstruction des réseaux d'observation de la mer des Caraïbes à la suite des derniers ouragans ;
- l'adoption du Plan de mise en œuvre pour 2018-2023 du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (CARIBE-EWS) ;
- l'achèvement du guide méthodologique intitulé *Comment préparer, conduire et évaluer un exercice tsunami pour sa communauté ?*, disponible en français, en espagnol et en anglais, et actuellement examiné par le GIC/CARIBE-EWS en vue de sa publication finale ;
- l'obtention de la certification Tsunami Ready de la COI par deux circonscriptions de la mer des Caraïbes et des régions adjacentes (Saint-Patrick, Grenade ; Fort-Liberté, Haïti), la mise à l'essai du programme Tsunami Ready par l'Inde et Oman, et l'intérêt croissant pour la mise à l'essai du programme Tsunami Ready dans le cadre du Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS) ;
- la candidature de l'Instituto Português do Mar e da Atmosfera (IPMA, Portugal) aux fonctions de prestataire de services relatifs aux tsunamis (TSP) dans le cadre du NEAMTWS ;
- l'intention du Centre consultatif pour les tsunamis pour la mer de Chine méridionale (SCSTAC) d'être pleinement opérationnel, le passage complet à des produits améliorés opéré par le Centre consultatif sur les tsunamis dans le Pacifique Nord-Ouest (NWPTAC) à la fin de février 2019, et la mise en fonctionnement, à titre expérimental, du Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC) ;
- les activités de formation du Centre international d'information sur les tsunamis (CIIT), y compris le programme ITP-Hawaï qui s'est tenu au Chili pour la première fois en août 2018 ;

- l'appui fourni par la Commission européenne à des projets contribuant au NEAMTWS, l'obtention de fonds de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) afin de renforcer le système d'alerte rapide aux tsunamis dans la région de l'océan Indien du Nord-Ouest, l'appui fourni par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et le Programme de préparation aux catastrophes de la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes (DIPECHO) pour le CATAC ainsi que pour le programme Tsunami Ready et la préparation aux tsunamis en Amérique centrale, et l'octroi de nouveaux fonds par le DIPECHO et le Bureau d'assistance en cas de catastrophe à l'étranger (OFDA) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) en vue de la mise à l'essai du programme Tsunami Ready dans les Caraïbes et en Amérique centrale ;
- l'achèvement du Cadre des principaux indicateurs de performance du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (PTWS) ;
- les progrès réalisés dans la transmission des résultats des exercices d'alerte aux tsunamis et des tests de communication à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'amélioration du taux de diffusion des messages d'alerte du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (IOTWMS) ;
- l'élaboration et la présentation, lors de la conférence OceanObs19, d'un livre blanc des communautés intitulé *Ocean Observations Required to Minimize Uncertainty in Global Tsunami Forecasts, Warnings, and Emergency Response* (observations océaniques requises pour réduire autant que possible l'incertitude en matière de prévision, d'alerte et d'intervention d'urgence à l'échelle mondiale concernant les tsunamis) ;

I.

Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (PTWS)

Prend note de la création de l'Équipe spéciale du Groupe de travail 2 chargée de proposer des niveaux de compétence minimum pour le personnel opérationnel du Centre national d'alerte aux tsunamis (NTWC) ;

Prend note également de la création de l'Équipe spéciale du Groupe de travail 2 chargée de proposer un réseau optimal de capteurs multi-instruments, intégrant les techniques actuelles et nouvelles ainsi que des technologies de capteurs, pour la détection et la caractérisation des tsunamis ;

Accueille favorablement la décision d'organiser et de conduire l'exercice d'alerte au tsunami Pacific Wave 2020 (PacWave 20) de septembre à novembre 2020, et le fait qu'il prendra la forme d'un ensemble d'exercices régionaux organisés par l'intermédiaire des groupes de travail régionaux du PTWS ;

Accueille en outre favorablement la décision d'élaborer un projet de stratégie à moyen terme du PTWS pour 2022-2029, pour examen par le Comité directeur du PTWS en 2020, et approbation par le GIC/PTWS à sa 29^e session en 2021 ;

Recommande aux États membres pourvus de données GNSS d'étudier les moyens de partager celles-ci en temps réel, en vue d'améliorer les prévisions des effets des tsunamis, locaux en particulier, sur le littoral et d'en bénéficier ;

Décide de lancer le plein fonctionnement du Centre consultatif pour les tsunamis pour la mer de Chine méridionale (SCSTAC) le 5 novembre 2019, événement qui sera annoncé par le Secrétariat de la COI aux États membres de la région de la mer de Chine méridionale par lettre circulaire au moins 60 jours à l'avance ;

Décide également d'appuyer les efforts et les progrès accomplis par le Nicaragua dans la création du Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC), en tant que prestataire de services relatifs aux tsunamis, dans le cadre du GIC/PTWS ;

Décide en outre de soutenir la proposition visant à commencer à envoyer des messages d'essai sur les tsunamis à compter d'août 2019, en s'appuyant sur les progrès du renforcement des capacités en vue de la création du CATAC et en utilisant la liste officielle du GIC/PTWS des centres nationaux d'alerte aux tsunamis (NTWC) et des points focaux pour l'alerte aux tsunamis (TWFP) ;

II.

Systeme d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (IOTWMS)

Prend note avec satisfaction de l'adoption de la Stratégie à moyen terme de l'IOTWMS (2019-2024) et de la conduite de l'évaluation des capacités de préparation aux tsunamis dans les États membres de l'IOTWMS ;

Prend note des limites techniques des systèmes d'alerte concernant la production rapide de prévisions précises pour les tsunamis générés par des sources proches « atypiques » (par ex. glissements de terrain aérien, glissements de terrain sous-marin, éruptions volcaniques), en particulier à la lumière des tsunamis survenus à Palu et dans le détroit de la Sonde, en Indonésie ;

Constata avec préoccupation les cas persistants de vandalisme à l'égard des bouées de mesure des tsunamis dans la région de l'IOTWMS ;

Prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'échange bilatéral de données sismiques entre certains États membres de la région de l'océan Indien du Nord-Ouest, et demande instamment aux États membres de communiquer en temps réel toutes les données sismiques pertinentes aux prestataires de services relatifs aux tsunamis en vue de l'identification précise des risques de tsunami ;

Salue l'établissement de deux nouvelles équipes de travail intersessions sur « La préparation aux tsunamis dans le cas des risques de tsunami en champ proche » et « L'évaluation scientifique des risques de tsunami dans la zone de subduction du Makran » ;

Félicite les États membres de l'IOTWMS pour le succès de l'exercice IOWave 2018, auquel 116 000 personnes ont participé, et pour la mise à l'essai du programme de préparation aux tsunamis (Tsunami Ready) par l'Inde et Oman, et note avec satisfaction la priorité accordée à l'extension de ce programme aux communautés vulnérables afin d'améliorer les capacités de préparation et d'intervention des populations locales ;

Accueille favorablement la décision d'organiser et de conduire l'exercice Indian Ocean Wave en 2020 (IOWave20) ;

III.

Systeme d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (CARIBE-EWS)

Note que l'exercice CARIBEWave 19 comportait un scénario de tsunami lié à une éruption volcanique et qu'il a révélé que les procédures efficaces du Centre d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique (PTWC) pour ce type d'événement nécessitent probablement une alerte en cas de signal de tsunami inattendu capté par un marégraphe côtier ;

Note également qu'une capacité semblable au PTWC serait probablement nécessaire en cas de tsunami provoqué par un glissement de terrain ;

Recommande que le PTWC étudie de nouvelles techniques pour alerter son personnel de permanence de l'arrivée de signaux de tsunamis potentiels sur les marégraphes ;

Prie instamment les États membres de continuer à appuyer les opérations à long terme de leurs réseaux sismiques, d'observation du niveau de la mer et du Système mondial de navigation par satellite (GNSS), notamment les métadonnées pertinentes, pour que ces réseaux nationaux et locaux puissent continuer à maintenir et à améliorer la qualité, le degré d'actualité et l'utilité des données en vue de la fourniture des meilleurs services possibles liés aux tsunamis ;

Recommande au Groupe de travail 1 du GIC/CARIBE-EWS d'élaborer une stratégie pour que tous les États membres qui possèdent et exploitent des bouées dans le cadre d'un système d'évaluation et d'enregistrement des tsunamis en mer profonde (DART) ou d'un système du même genre prennent l'initiative de partager les données et métadonnées issues de ces systèmes chaque fois qu'un nouveau déploiement ou qu'un redéploiement a lieu, ou confirment simplement de façon régulière qu'aucun changement n'est intervenu dans leur flotte ;

Remercie Monaco du financement annuel qu'il apporte, lequel permet d'accroître le nombre de stations d'observation du niveau de la mer et de renforcer les capacités des opérateurs de ces stations grâce à des formations et remercie tous les États membres et les organismes qui fournissent un soutien financier et technique au CARIBE-EWS ;

Remercie également le Centre d'information sur les tsunamis dans les Caraïbes (CTIC) à la Barbade de sa contribution et appelle le Secrétariat et les États membres de la COI à fournir un soutien constant au CTIC afin de garantir la pérennité de ses fonctions et activités ;

Accueille favorablement la décision d'organiser et de conduire l'exercice CARIBEWave 2020 le 19 mars 2020 ;

Prend note des progrès accomplis dans l'établissement du Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC) en tant que prestataire sous-régional de services relatifs aux tsunamis, dans le cadre du GIC/CARIBE-EWS, et décide de continuer à appuyer les efforts déployés par le Nicaragua à cet égard ;

Décide également d'appuyer la proposition visant à commencer à envoyer des messages d'essai sur les tsunamis à compter d'août 2019, par abonnement, aux pays d'Amérique centrale situés dans la zone desservie par le CARIBE-EWS, en utilisant la liste officielle du GIC/CARIBE-EWS des centres nationaux d'alerte aux tsunamis (NTWC) et des points focaux pour l'alerte aux tsunamis (TWFP) ;

IV.

Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS)

Reconnaît que la performance du NEAMTWS n'est pas optimale du fait de l'absence de réseau sismique et marégraphique, notamment en Afrique du Nord, et des difficultés rencontrées par les États membres pour partager leurs observations en raison de leurs politiques nationales ;

Encourage les États membres à accroître le nombre de stations sismiques et marégraphiques disponibles en Afrique du Nord et à partager les données au moyen d'accords bilatéraux, dans toute la mesure possible ;

Notant le rôle important que le Centre d'information sur les tsunamis pour l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTIC) est appelé à jouer dans la fourniture de services de formation et de renforcement des capacités,

Invite les États membres à contribuer au développement du NEAMTIC par des financements et des détachements ;

Accueille favorablement la décision d'organiser et de conduire le quatrième exercice NEAMTWS en 2020 (NEAMWave20) ;

V.
**Groupe de travail sur les systèmes d'alerte aux tsunamis et autres aléas
liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG)**

Réaffirme l'importance de collecter des données sur les cas de tsunamis dans le strict respect des protocoles de l'équipe internationale d'étude sur les tsunamis (ITST), tout en continuant de tenir compte des besoins et exigences du pays concerné ;

Encourage la communication en temps utile de données et d'informations par les équipes d'étude de façon à soumettre immédiatement un rapport de synthèse au pays hôte pour l'aider à planifier l'intervention et le relèvement ; et

Demande aux GIC d'animer, en coordination avec les organisations scientifiques en place, des séances spéciales lors de réunions ou d'ateliers afin de favoriser l'échange des enseignements tirés et la compilation de l'ensemble des données relatives aux cas de tsunamis ;

Encourage les États membres à :

- accroître et pérenniser leur appui technique et financier aux systèmes d'alerte aux tsunamis et autres aléas côtiers dans leurs régions respectives ;
- mettre en avant le rôle joué par les organismes nationaux de protection civile et de gestion des catastrophes pour renforcer la chaîne d'alerte et assurer ainsi une réaction optimale des populations, et souligner l'importance de la participation de ces organismes aux forums régionaux techniques et de gouvernance relatifs aux tsunamis ;
- continuer de renforcer la sensibilisation et la préparation aux tsunamis dans les communautés et auprès des autorités, par le biais d'activités de communication, de formation et d'information, de la planification des évacuations, d'exercices d'alerte aux tsunamis et de la mise à l'essai de programmes de reconnaissance tels que Tsunami Ready ;
- densifier les réseaux marégraphiques capables de détecter des tsunamis ainsi que les réseaux sismiques, en particulier à proximité des sources tsunamigènes ;
- développer la communication d'observations en temps réel sur les sources des tsunamis et la détection de ces derniers ;
- collecter des données bathymétriques côtières en haute résolution et développer la communication de ces données afin d'améliorer la caractérisation des tsunamis et autres aléas et risques côtiers, et plaider en faveur de cette démarche par l'entremise de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et des commissions hydrographiques régionales ;
- inscrire les centres nationaux d'alerte aux tsunamis (NTWC) et les points focaux pour l'alerte aux tsunamis (TWFP) au Registre des autorités d'alerte de l'OMM par l'intermédiaire des représentants permanents des pays auprès de cette organisation, pour donner suite à une lettre circulaire de l'OMM ;

Demande aux GIC :

- de promouvoir la quatrième édition de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis (2019) auprès des États membres et de mettre en avant l'objectif (d) du Cadre de Sendai, qui vise à réduire nettement la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, en mettant l'accent sur les ports et l'évacuation verticale ;

- d'examiner le Cadre des principaux indicateurs de performance du PTWS et de contribuer à l'élaboration d'un rapport de synthèse en vue de la 13^e réunion du TOWS-WG ;
- de poursuivre les activités pilotes de Tsunami Ready reconnues par la COI, notamment en réalisant des enquêtes sur la situation, l'intérêt et l'avis des États membres à l'égard de la mise en œuvre de ce programme ;
- d'examiner les possibilités de mettre en place des systèmes d'alerte aux tsunamis générés par des sources non sismiques ;

Approuve les rapports soumis par les équipes spéciales sur la gestion et la préparation en cas de catastrophe et sur les opérations de veille aux tsunamis, et leur demande de poursuivre leurs activités de surveillance et de réponse pour les tsunamis générés par des sources non sismiques ainsi que leurs efforts en vue de leur possible intégration dans les opérations de veille aux tsunamis ;

Préconise que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) adopte une initiative visant à : réaliser une évaluation mondiale complète des risques de tsunami couvrant tous les types de tsunamis possibles dans le monde, quelle qu'en soit la source ; améliorer les stratégies de détection et d'analyse permettant une caractérisation rapide des sources de tsunami, qui sont jugées indispensables pour transformer notre capacité de prévoir les risques de tsunamis locaux et/ou non sismiques et d'alerter à leur sujet ; renforcer la préparation des communautés pour permettre une réaction efficace à tous types de tsunamis, quelle qu'en soit la source ;

Prolonge les fonctions du TOWS-WG et de ses équipes spéciales sur (i) la gestion et la préparation en cas de catastrophe et (ii) les opérations de veille aux tsunamis, selon les mandats respectivement définis dans la résolution IOC-XXIV-4, à l'annexe II du document IOC/TOWS-WG-VI/3, et à l'appendice 1 du document IOC/TOWS-WG-X.

9. ÉVALUATION/INFORMATION POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES

9.1 RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR MIXTE COI-OHI DE LA GEBCO

240 M. Shin Tani, Président du Comité directeur de la GEBCO (GC-GEBCO), a présenté ce point.

241 Il a rendu compte des activités menées par le GC-GEBCO au cours de la période intersessions (2017-2019), sur la base des documents IOC/INF-1381 et GGC35/13, notamment des activités de ses sous-comités, de l'état de la mise en œuvre du projet GEBCO-Nippon Foundation intitulé « Seabed 2030 », ainsi que de la modification du mandat et du règlement intérieur du GC-GEBCO.

242 Il a par ailleurs prié les États membres de coopérer en vue de faire avancer les campagnes de cartographie et d'accélérer la réalisation des objectifs de la GEBCO et la connaissance générale des océans, notamment en appuyant le projet Seabed 2030 et en y contribuant ; en facilitant le développement des capacités et les possibilités de formation relatives à la GEBCO ; et en participant activement à la prochaine évaluation qui sera réalisée par le Groupe de travail sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO.

243 Les représentants de 18 États membres et deux observateurs ont pris la parole. Tous ont souligné le grand intérêt des activités de la GEBCO. De nombreux États membres ont réaffirmé leur soutien sans faille à la GEBCO et déclaré lui fournir des données bathymétriques et/ou participer à ses comités.

244 La plupart des États membres et observateurs ont reconnu qu'il était indispensable d'avoir accès à des données bathymétriques de grande qualité pour de nombreuses finalités scientifiques et opérationnelles, y compris l'alerte aux tsunamis. Certains États membres ont réaffirmé l'importance d'évaluer les besoins des utilisateurs afin d'améliorer les produits de la GEBCO. La Chine a annoncé son intention d'apporter un soutien financier supplémentaire à la GEBCO en 2019.

245 Le représentant de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) a insisté sur l'importance d'accroître la couverture bathymétrique mondiale et noté qu'un nombre considérable de navires océanographiques nationaux transitaient encore vers leurs zones d'observation avec leurs sonars éteints. Il a appelé les États membres à allumer les systèmes de sondage à chaque sortie en mer, à adapter leurs parcours pour gagner les régions de l'océan faiblement couvertes, et à rendre les données obtenues accessibles librement et gratuitement, y compris leur transmission à la GEBCO.

246 Les États membres et l'organisation ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Brésil, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, France, Inde, Irlande, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni et OMM.

Décision IOC-XXX/9.1

Comité directeur COI-OHI de la GEBCO

L'Assemblée,

Consciente que la communauté scientifique de la COI a constamment besoin de produits bathymétriques et que l'accès à des données bathymétriques de grande qualité est important non seulement pour la navigation, mais aussi pour d'autres finalités telles que l'océanographie, l'alerte et la préparation aux tsunamis, et la modélisation climatique,

Ayant examiné les documents IOC/INF-1381 et GGC35/13, qui rendent compte de l'activité du Comité directeur pendant la période intersessions (2017-2019),

Rappelant la décision EC-LI/4.5 relative à l'examen des besoins des utilisateurs et des contributions éventuelles à la GEBCO qui doit être conduit tous les deux ans, la prochaine évaluation devant être présentée à l'organe directeur de la COI en 2020,

Prend note du rapport biennal du Comité directeur de la GEBCO pour la période 2017-2019 ;

Rappelant la décision IOC-XXVIII/6.2(I) par laquelle elle a adopté, en 2015, l'actuel mandat du Comité directeur de la GEBCO,

Approuve la modification du mandat et du règlement intérieur du Comité directeur de la GEBCO proposée par le Comité à sa 35^e session, telle qu'elle figure à l'annexe du document IOC/INF-1381, en particulier le paragraphe 2.1 (Responsables) reproduit en annexe à la présente décision ;

Encourage les États membres à :

- (i) coopérer en vue de faire avancer les campagnes de cartographie à l'échelle des bassins et d'accélérer la réalisation des objectifs de la GEBCO et la connaissance générale des océans, notamment en appuyant le projet Nippon Foundation-GEBCO intitulé « Seabed 2030 » et en y contribuant ;
- (ii) Faciliter le développement des capacités relatives à la GEBCO, notamment les possibilités de formation ;

- (iii) participer activement à la prochaine évaluation qui sera réalisée par le Groupe de travail sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO.

Annexe à la décision IOC-XXX/9.1

Modification du mandat et du règlement intérieur du Comité directeur mixte OHI-COI de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO)

2. Responsables

2.1 Le Président et le Vice-Président sont élus par le Comité parmi les membres votants du Comité et doivent, en principe, être issus d'organisations mères différentes. Le Président et le Vice-Président sont tous deux élus pour une durée trois ans ne pouvant excéder le terme de leur mandat de membre du Comité. Ils peuvent être réélus par le Comité pour un mandat additionnel. Le Président dirige les travaux du Comité. Si le Président n'est pas en mesure d'assumer ses fonctions, le Vice-Président les assume à sa place avec les mêmes pouvoirs et responsabilités.

10. GESTION ET GOUVERNANCE DURABLES

10.1 QUESTIONS INTÉRESSANT LA COI DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR UN INSTRUMENT INTERNATIONAL JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT SE RAPPORTANT À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER ET PORTANT SUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE DES ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE

247 M. Ariel Troisi, Vice-Président de la COI, a présenté ce point. Il a rendu compte des récentes avancées relatives à la négociation d'un nouvel instrument juridiquement contraignant visant à conserver et utiliser durablement la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (en « haute mer » et aux alentours), dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Il a rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies avait décidé, par sa résolution 72/249 (décembre 2017), de convoquer une conférence intergouvernementale organisée en quatre sessions sur une période de trois ans (2018-2020) afin de finaliser cet instrument juridique. Les négociations devraient porter sur l'ensemble des questions qu'elle a retenues en 2011, à savoir les études d'impact sur l'environnement et les outils de gestion par zone, notamment l'établissement d'aires marines protégées dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Elles devraient également prévoir un mécanisme de gouvernance permettant de réguler l'accès aux ressources génétiques marines et le partage des bienfaits résultant de leur utilisation. Le développement des capacités et le transfert des techniques marines faisaient également partie des questions envisagées afin que cet instrument soit au service de l'ensemble de ses futures parties, y compris les pays en développement.

248 M. Troisi a également rendu compte de la participation du Bureau et du Secrétariat de la COI aux deux premières réunions de la Conférence intergouvernementale organisées en septembre 2018 et en mars-avril 2019 au Siège de l'ONU, en marge desquelles la COI a coorganisé plusieurs manifestations. Il a souligné que de nombreux points à négocier dans le cadre de la Conférence intergouvernementale relevaient de domaines de compétence de la COI, notamment l'exploitation des meilleures informations scientifiques disponibles comme base des décisions de gestion et des politiques de conservation, la contribution potentielle du Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) en tant que plate-forme efficace de partage des données et informations issues de la recherche, l'application des *Critères et principes directeurs de la COI concernant le transfert de techniques marines* en tant que ligne conductrice, ainsi que la création d'un mécanisme d'échange d'informations pour appuyer le développement des capacités et le transfert de techniques marines. Concernant ce dernier point, il a précisé, comme indiqué au titre du point 11.1 de l'ordre du jour, que le travail de conception du mécanisme d'échange d'informations pour le transfert de techniques marines et le développement des

capacités mené par la COI progressait, sous la direction du Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités mis en place en 2017.

249 Par ailleurs, M. Troisi a appelé l'attention de l'Assemblée sur le fait que le projet de texte du futur accord sur la biodiversité des zones situées au-delà de la juridiction nationale, qui avait été publié fin juin et devait être examiné à l'occasion de la 3^e session de la Conférence intergouvernementale (19-30 août 2019), citait la possibilité que la COI gère le mécanisme d'échange d'informations qui devait être créé au titre de l'Accord. Il a ajouté que les fonctions d'un tel mécanisme devaient encore être définies par les États membres de l'ONU au cours du processus de négociation relatif à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

250 Les représentants de 12 États membres ont pris la parole. L'Assemblée a remercié M. Ariel Troisi pour son rapport instructif et a salué sa participation active, ainsi que celle des autres membres du Bureau de la COI, du Secrétaire exécutif et du Secrétariat dans le processus relatif à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Le nombre d'événements parallèles auxquels la COI a été conviée illustre l'excellente réputation de la Commission dans le cadre de ce processus.

251 L'Assemblée a insisté sur le rôle majeur joué par la recherche scientifique marine dans la réussite de l'accord en faveur de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Elle a donc préconisé un renforcement du partage des données relatives à la biodiversité et des données biogéographiques par le biais du Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), lesquelles seront essentielles pour fonder les décisions sur des bases scientifiques.

252 L'Assemblée a souligné l'importance d'un instrument juridiquement contraignant pour gérer et préserver nos moyens de subsistance maritimes, et a indiqué que de nombreux États membres et organismes internationaux attendaient de la COI qu'elle joue un rôle en encourageant, coordonnant et facilitant la coopération internationale dans les domaines de la recherche scientifique marine, du développement des capacités et du transfert des techniques marines, ainsi que de la gestion des données et de l'information.

253 L'Assemblée a appelé à accroître l'aide apportée au Secrétariat de la COI, du point de vue financier comme des ressources humaines, pour qu'il soit en mesure de jouer ce rôle crucial et d'aider l'instrument relatif à la biodiversité des zones situées au-delà de la juridiction nationale à continuer d'élaborer et d'ajuster le prototype de CHM/TMT de la COI, afin qu'il puisse répondre aux exigences propres à cet instrument ainsi qu'aux besoins de tous les États, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Cela supposait de prendre en considération les savoirs traditionnels, d'établir un lien entre les bases de données et les portails existants, de trouver des solutions efficaces et d'éviter les doubles emplois.

254 Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Allemagne, Chili, Chine, Costa Rica, Irlande, Japon, Mexique, Norvège et Royaume-Uni.

Décision IOC-XXX/10.1

Questions intéressant la COI dans le cadre de la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

L'Assemblée,

Rappelant la résolution 72/249 de l'Assemblée générale des Nations Unies, par laquelle cette dernière a décidé de convoquer, à partir de 2018, une conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale,

Rappelant également que la COI est l'organisation internationale compétente au titre de l'UNCLOS et qu'elle promeut depuis longtemps la coopération internationale en matière de sciences océaniques à l'intérieur et au-delà des juridictions nationales,

Rappelant en outre les résolutions 69/292 et 72/249 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui déclarent que le processus relatif à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et ses résultats ne doivent pas porter préjudice aux instruments et cadres juridiques en vigueur sur la question, ni aux organes mondiaux, régionaux et sectoriels compétents,

Prend note et se félicite du rôle actif joué par la COI dans la phase d'organisation et dans le cadre des deux premières sessions de la conférence intergouvernementale, conformément à son mandat dans les domaines liés à la recherche en sciences marines, au développement des capacités et au transfert de techniques marines, ainsi qu'à la gestion des données et de l'information ;

Prend note également du projet de texte d'accord et du rôle potentiel de la COI dans la gestion du futur centre d'échange qui sera créé en vertu de l'instrument international juridiquement contraignant portant sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ;

Se félicitant des travaux menés par l'équipe spéciale pour la création d'un portail d'échange d'informations pour le transfert de techniques marines (CHM/TMT) du Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités en vue de promouvoir le concept et la faisabilité du CHM/TMT dans le cadre de la COI, notamment de ses prochaines activités visant à élaborer une évaluation des coûts, en tenant compte des futures exigences de l'instrument international juridiquement contraignant portant sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale,

Prie le Secrétaire exécutif, le Président ou un membre désigné du Bureau de la COI de représenter la Commission aux autres sessions de la conférence intergouvernementale prévues pour 2019 et 2020, et de répondre aux demandes découlant de celles-ci ;

Invite les États membres de la COI à continuer d'appuyer le rôle de la Commission dans leurs préparatifs et déclarations aux sessions à venir de la conférence intergouvernementale ;

Prie également le Secrétaire exécutif et le Bureau de la COI de rendre compte au Conseil exécutif de la COI, à sa 53^e session en 2020, de l'évolution de cette question.

10.2 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (ICAM)

255 M. Alejandro Iglesias Campos, Secrétaire technique de l'ICAM, a présenté ce point et fourni un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Stratégie de gestion intégrée des zones côtières, couvrant les activités mises en œuvre dans les domaines de l'aménagement de l'espace marin, de l'atténuation des risques côtiers, des grands écosystèmes marins et des outils d'aide à la décision dans le cadre de la gestion des océans et des zones côtières. Le Secrétaire technique a attiré l'attention sur le travail mené par la COI en faveur des pratiques de gestion écosystémique, ainsi que sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route commune COI-Commission européenne pour accélérer les processus d'aménagement de l'espace marin au niveau mondial, qui définissait les domaines prioritaires et les objectifs stratégiques de leur coopération. Les cinq domaines prioritaires de la Feuille de route et les principales mesures qui en découlaient portaient sur : (i) l'élaboration d'orientations sur l'aménagement de l'espace marin transfrontières ; (ii) la mise en œuvre de deux études de cas régionales en Méditerranée

occidentale et dans le Pacifique du Sud ; (iii) le développement de « l'économie bleue » dans le cadre du Programme 2030 permettant l'aménagement écosystémique de l'espace marin ; (iv) la poursuite du renforcement des capacités ; et (v) l'élaboration d'une compréhension commune pour faire connaître l'aménagement de l'espace marin.

- 256 Les représentants de sept États membres et du PNUD ont pris la parole. Les États membres ont fait part de leur soutien au travail mené par le Secrétariat de la COI pour mettre en œuvre l'initiative MSPglobal (2018-2021), financée par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche de l'Union européenne, avec la participation de décideurs, de scientifiques, de citoyens et autres parties prenantes. Cette initiative améliorerait la coopération transfrontières là où des pratiques d'aménagement de l'espace marin existaient déjà, et favoriserait de telles pratiques dans les zones où elles n'étaient pas encore en place, l'objectif étant de tripler l'espace marin bénéficiant de ces pratiques d'ici à 2030 par rapport à la situation actuelle.
- 257 Le Secrétaire technique de l'ICAM a également rendu compte de la mise en œuvre du projet AQUACROSS, financé par des fonds européens. Le rapport final et l'outil multilingue de communication narrative de l'étude de cas de la Réserve de biosphère intercontinentale en Méditerranée : Andalousie (Espagne) – Maroc, visant à mettre en place des infrastructures bleues et vertes, ont été présentés.
- 258 Le Secrétaire technique a rappelé que le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) continuait d'apporter une aide au Secrétariat dans le contexte de la 3^e phase du projet SPINCAM (2017-2019) consacrée à l'approche intégrée des écosystèmes côtiers et marins en vue d'une croissance bleue durable dans le Pacifique du Sud-Est.
- 259 La COI a été félicitée pour son rôle dans la fourniture d'un soutien technique à la communauté des grands écosystèmes marins (LME). Le Secrétariat technique des LME hébergé par la COI facilitait le partage des connaissances relatives à la gestion transfrontières et le renforcement des capacités techniques. D'autre part, il soutenait l'apprentissage Sud-Sud et Nord-Sud dans le contexte du projet LME-LEARN mené par la COI et le PNUD et financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Cependant, l'attention a été attirée sur la nécessité d'assurer la pérennité du secrétariat créé à la COI en 2016 pour pouvoir continuer à appuyer les activités relatives aux LME à l'échelle mondiale et régionale.
- 260 L'Assemblée a pris note de la participation du Secrétariat à une cinquantaine d'événements consacrés à la formation et à la diffusion des objectifs de la Stratégie de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) en Afrique, en Amérique, en Asie-Pacifique et en Europe en 2018-2019. Trois mille personnes issues de 98 pays différents ont participé à des formations et bénéficié de matériels en anglais, espagnol, français et portugais.
- 261 Le Secrétaire technique a appelé les États membres et les partenaires régionaux à organiser davantage de formations, en particulier en Afrique, en Asie-Pacifique et sur la côte atlantique de l'Amérique latine, et avec la Commission européenne dans le contexte du projet MSPglobal et des forums sur l'aménagement de l'espace marin (MSPforums).
- 262 Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Chili, Côte d'Ivoire, Espagne, Inde et Pays-Bas.

Décision IOC-XXX/10.2

Mise en œuvre de la Stratégie du programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM)

L'Assemblée,

Ayant examiné les documents IOC/INF-1379 et IOC/INF-1380,

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) de la COI, notamment les activités liées à l'aménagement de l'espace marin, aux grands écosystèmes marins (LME) et à l'économie bleue durable ;

Prend note également des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route commune définie par la Commission européenne et la COI pour accélérer les processus d'aménagement de l'espace marin/maritime au niveau mondial et de l'engagement correspondant pris lors de la première Conférence des Nations Unies sur les océans (2017) et de la Conférence « Notre Océan » (Malte, 2017) ;

Se félicite de la nouvelle initiative MSPglobal (2018-2021), cofinancée par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Union européenne), qui sera mise en œuvre par le Secrétariat à l'échelle mondiale et comprendra la réalisation d'études de cas pilotes en Méditerranée occidentale et dans le Pacifique du Sud-Est ;

Se félicite également du rôle que joue la COI dans l'exécution du projet IW/LME:LEARN du PNUD et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), notamment l'appui technique et scientifique qu'elle apporte à la communauté mondiale des LME ;

Encourage les programmes de la COI sur la science, l'observation, les tsunamis et les données à poursuivre leur collaboration avec le programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) afin de mettre en œuvre des approches de gestion écosystémique ;

Se déclare favorable à l'élaboration d'orientations multilingues internationalement reconnues concernant l'aménagement de l'espace marin ainsi qu'à la poursuite des activités de renforcement des capacités menées conjointement avec les autorités nationales et les partenaires régionaux et internationaux ;

Exprime sa profonde gratitude au Royaume de Belgique (Gouvernement de Flandre), au Royaume des Pays-Bas (Ministère de l'infrastructure et de l'eau), au Royaume d'Espagne (Gouvernement espagnol, Gouvernement de l'Andalousie, municipalités de Tarifa et Facinas), au Royaume du Maroc (Gouvernement marocain et autorités régionales de Tanger, Tetouan et Al-Hoceima), au Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, au Royaume de Suède (administrations suédoises), à la République du Turkménistan (Gouvernement turkmène), à la Direction générale des Affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne, ainsi qu'au Secrétariat de la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) et à ses États membres (Chili, Colombie, Équateur, Pérou), au Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) du Plan d'action pour la Méditerranée, au Fonds pour l'environnement mondial et au Programme des Nations Unies pour le développement, pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée aux travaux de la COI dans ces domaines ;

Invite les États membres à soutenir, par des ressources extrabudgétaires et des contributions en nature, la Stratégie de gestion intégrée des zones côtières ainsi que des initiatives pertinentes relatives à l'ICAM, à l'aménagement de l'espace marin, à une économie bleue durable, à la mitigation des risques côtiers et à l'élaboration d'outils d'aide à la décision dans le cadre de la gestion des grands écosystèmes marins ;

Invite également les États membres à soutenir le rôle que joue la COI en fournissant un appui technique à la communauté des projets sur les grands écosystèmes marins (LME), y compris la prochaine phase du projet IW:LEARN (2020-2024) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

11. DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

11.1 RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DE LA COI SUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

263 M. Ariel Troisi, Vice-Président de la COI et Président du Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités, a présenté ce point en se référant aux documents IOC/INF-1203,

IOC/INF-1332 et IOC/GE-CD-TT-I/3. Il a rappelé que l'Assemblée de la COI avait adopté, à sa 29^e session, la décision IOC-XXIX/10.1 relative à la création du Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités.

- 264 Les principales missions du Groupe d'experts sont d'aider les programmes mondiaux et régionaux à mettre en œuvre les évaluations des besoins en matière de développement des capacités, à élaborer des plans de travail en conséquence et à mobiliser des ressources, et de leur fournir des conseils sur les méthodes et outils pertinents de développement des capacités. En outre, le Groupe donne à l'Assemblée son avis sur la mise en œuvre du mécanisme d'échange d'informations pour le transfert de techniques marines, tel qu'exigé par les *Critères et principes directeurs de la COI concernant le transfert de techniques marine* (IOC/INF-1203), en utilisant dans toute la mesure du possible les données existantes et les systèmes d'information déjà disponibles au sein de la COI.
- 265 M. Troisi a informé l'Assemblée que la première réunion du Groupe s'était déroulée du 21 au 23 mars 2018 au Siège de l'UNESCO à Paris (France), en présence de 41 participants dont les membres du Groupe, des représentants des projets et organisations partenaires et des membres du personnel du Secrétariat de la COI. Au cours de cette réunion, une mise à jour a été effectuée sur les évaluations des besoins et les analyses des lacunes qui avaient été soumises à l'état de projets à l'Assemblée de la COI à sa 29^e session, en 2017. La réunion s'est en outre divisée en trois sous-groupes régionaux (IOCAFRICA, IOCARIBE, WESTPAC) et un groupe spécial sur le mécanisme d'échange d'informations prévu pour le transfert de techniques marines. Les trois sous-groupes régionaux se sont penchés sur les besoins prioritaires, sur les façons dont les programmes mondiaux peuvent aider les régions, et sur l'utilisation commune des méthodes et outils de la COI déjà disponibles et susceptibles de contribuer au développement des capacités.
- 266 Le Groupe a constitué deux équipes spéciales. L'équipe spéciale pour la création d'un portail d'échange d'informations pour le transfert de techniques marines et la mise en œuvre des activités correspondantes cherchera à répondre aux questions et problèmes identifiés par le groupe de travail établi sur ce thème pour la durée de la session, en tenant compte des préparatifs de la Décennie des Nations Unies. Elle réalisera une évaluation des besoins et définira la portée du mécanisme d'échange d'information, en utilisant dans la mesure du possible des systèmes et sources d'information déjà en place. L'équipe spéciale chargée de recenser les besoins de développement des capacités des États membres sur la base de la Stratégie de la COI (IOC/INF-1332) dans ce domaine prendra en considération le travail déjà accompli et mettra l'accent sur les besoins des PEID, des PMA et des États membres qui ne font actuellement partie d'aucun organe subsidiaire régional de la Commission.
- 267 Les équipes spéciales ont décidé de mettre au point une enquête commune en ligne afin de recueillir les informations nécessaires. La [lettre circulaire de la COI n° 2738](#) publiée le 5 octobre 2018 à ce sujet invitait également les États membres à désigner un point focal national de la COI pour le développement des capacités, en vue d'améliorer la communication avec la Commission sur cet aspect et sur la fonction de centre d'échange d'informations, ainsi que d'aider les États membres à mettre en œuvre la Stratégie de la COI pour le développement des capacités. En tout, 49 réponses ont été reçues (12 de l'IOCAFRICA, 12 de l'IOCARIBE, 12 de la WESTPAC et 11 d'autres États membres non membres d'un organe subsidiaire régional de la COI). Deux réponses seulement ont été reçues des États membres de l'IOCINDIO, et n'ont donc pas été jugées représentatives de la région dans le cadre de l'enquête. Compte tenu de la taille relativement réduite de l'échantillon, il convient d'interpréter les résultats avec une certaine prudence. Les résultats de l'enquête ont été examinés et analysés lors d'une réunion des deux équipes spéciales organisée au Siège de l'UNESCO les 13 et 14 mars 2019.
- 268 Pour ce qui est de la création d'un mécanisme d'échange d'informations pour le transfert des techniques marines, toutes les régions ont indiqué qu'un tel mécanisme serait utile pour la poursuite des activités de développement des capacités en sciences océaniques des pays. En outre, elles ont unanimement déclaré préférer un portail central en ligne qui intégrerait les données

et informations collectées sur les portails de centres d'échange d'informations régionaux/sectoriels. Les répondants ont ainsi estimé qu'il faudrait mettre en place une série de nœuds plutôt qu'un nœud mondial central, tout en utilisant une technologie garantissant l'interopérabilité entre les nœuds. En revanche, la question relative aux techniques marines sur lesquelles le mécanisme d'échange d'informations devrait porter a mis en évidence des différences entre les régions. L'IOCAFRICA et la WESTPAC ont cité en premier la réponse « Matériel pour les observations, les analyses et les expériences *in situ* et de laboratoire », tandis que l'IOCARIBE a préféré les « Informations et données ». La question sur le type d'informations à inclure dans le mécanisme a aussi suscité des réponses différentes selon les régions : l'IOCAFRICA a cité en premier « un répertoire des instituts de recherche marine qui proposent des laboratoires et du matériel et offrent des possibilités en matière de recherche et de formation », et l'IOCARIBE et la WESTPAC « une liste des universités et autres organisations proposant des bourses d'études dans le domaine des sciences de la mer ».

- 269 Concernant les principaux besoins des États membres en matière de développement des capacités, des différences ont été mises en évidence entre les régions. Les répondants de l'IOCAFRICA ont réclamé en premier lieu du « Matériel et [des] instruments d'échantillonnage pour les sciences océaniques », tandis que l'IOCARIBE et la WESTPAC ont cité en premier les « Formations professionnelles avancées (cours intensifs, formations techniques, etc.) » et les « Professionnels qualifiés des sciences océaniques ». Il en va de même pour les PEID de l'IOCARIBE et de la WESTPAC.
- 270 S'agissant du développement des capacités des ressources humaines, les répondants des trois régions ont recommandé de « Mettre en place un programme de stage/bourse » et d'« Appuyer l'organisation de formations, d'ateliers et d'universités d'été sur des sujets en lien avec le mandat de la COI ». Toutes les régions ont préconisé de renforcer le budget des sous-commissions régionales et de mettre en place un mécanisme efficace de coordination et de communication entre les sous-commissions régionales et les programmes mondiaux. En outre, les répondants ont unanimement estimé que le site du GOOS (<http://www.goosocean.org>) était le plus connu des portails d'information de la COI.
- 271 Dans le contexte des domaines prioritaires de recherche-développement de la Décennie des Nations pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), presque tous les répondants des différentes régions ont cité le domaine « Renforcement des capacités et transfert accéléré des techniques, formation et éducation, initiation à l'océan » comme première priorité.
- 272 Les résultats obtenus grâce à cette enquête ont été communiqués aux organes subsidiaires régionaux de la COI lors de leurs sessions de 2019 afin de les inviter à en tenir compte lors de l'élaboration de leurs plans de travail relatifs, entre autres, au développement des capacités. Les équipes spéciales ont formulé 11 propositions/recommandations qui ont été transmises au Groupe d'experts sur le développement des capacités pour examen et décision. Le Groupe d'experts a travaillé sur ces questions par voie électronique et a élaboré un projet de décision à soumettre à l'Assemblée, à sa présente session, pour examen.
- 273 Les représentants de 14 États membres et de deux organisations ont pris la parole. L'Assemblée a été informée de la publication de l'« Avant-projet d'accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale », et de la possibilité que la COI soit responsable de son centre d'échange (voir point 10.1).
- 274 L'Assemblée a félicité le Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités, son Président, M. Ariel Troisi, et les membres des deux équipes spéciales pour le travail accompli et les résultats obtenus.

- 275 L'Assemblée a remercié chaleureusement l'INVEMAR (Colombie) pour l'élaboration du prototype de CHM/TMT en tant qu'exemple pratique en vue de la création, à l'avenir, d'antennes de ce centre dans d'autres régions.
- 276 L'Assemblée s'est félicitée de l'augmentation du nombre de centres régionaux de formation et de recherche dans la région de la WESTPAC, ainsi que de la création de centres de formation régionaux de l'Académie mondiale OceanTeacher dans neuf pays (répartis dans sept régions), lesquels dispensaient des formations sur un grand nombre de sujets.
- 277 Plusieurs États membres ont rendu compte de leurs activités nationales et bilatérales en lien avec le développement des capacités et ont appelé la COI à communiquer largement à leur sujet car elles complétaient et renforçaient ses propres activités en la matière.
- 278 Se référant à la recommandation « d'organiser une conférence régionale sur les besoins de développement des capacités des PEID du Pacifique qui rassemble les États membres de la COI et d'autres acteurs de la région », le représentant des Fidji s'est félicité de cette initiative car elle aiderait à identifier les besoins, priorités et défis propres aux États membres de la région au regard de leur diversité. Le représentant des Fidji a invité la COI à coorganiser la conférence avec le Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (PCCOS) compte tenu de leur vaste expérience et de leur action dans ce domaine.
- 279 Le Secrétaire exécutif a souligné la possibilité unique offerte à la COI à travers cette nouvelle approche de prendre en main le développement des capacités : la voie proposée permettait de prendre en considération les besoins spécifiques et parfois uniques de chaque région en matière de développement des capacités et d'y répondre grâce à une large variété d'outils et de méthodes incluant les centres régionaux de formation et de recherche, les centres régionaux de formation de l'Académie mondiale OceanTeacher (OTGA), et la création d'antennes mondiales et régionales du CHM/TMT. En conjonction avec les initiatives nationales, bilatérales ou autres de ses États membres, la COI pouvait changer le modèle du développement des capacités relatives aux océans.
- 280 Le représentant de l'OMM a informé l'Assemblée qu'une enquête sur les services maritimes avait mis en évidence des lacunes évidentes dans les capacités des Membres de l'OMM et des États membres de la COI dans le domaine de la météorologie maritime. Eu égard à la proposition de la COI d'organiser une conférence régionale pour les PEID du Pacifique, l'OMM a manifesté son intérêt d'y collaborer compte tenu des activités de développement des capacités qu'elle menait dans cette région. L'OMM a déclaré souhaiter poursuivre sa collaboration avec la COI dans le domaine du développement des capacités.
- 281 Les États membres et les organisations ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Belgique, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Communauté du Pacifique et OMM.

Décision IOC-XXX/11.1

Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités

L'Assemblée,

Reconnaissant l'importance du développement des capacités, l'une des six fonctions de la Stratégie à moyen terme de la COI (2014-2021), qui permet à tous les États membres de jouer un rôle dans la recherche et les services océaniques qui sont vitaux pour le développement durable et le bien-être humain sur la planète, ainsi que de bénéficier de cette recherche et de ces services,

Rappelant l'adoption, à sa 28^e session, de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2015-2021),

Rappelant également sa décision IOC-XXIX/10.1 portant création du Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités,

Se félicitant des contributions de ses États membres en faveur du développement des capacités aux niveaux mondial et régional par le biais de contributions financières et en nature,

Se félicitant également de la mise en œuvre, par l'intermédiaire de l'IOCARIBE (et de son projet d'Atlas marin des Caraïbes – phase 2 (CMA2)), d'un prototype régional de mécanisme d'échange d'informations pour le transfert de techniques marines,

Soulignant la nécessité de partager, entre les programmes et les régions, l'expérience et l'expertise en matière de développement des capacités, et de coordonner les efforts pour accroître l'efficacité et maximiser l'impact,

Engage les États membres à désigner un point focal de la COI pour le développement des capacités, chargé de coordonner la participation de son pays aux activités menées par la Commission dans ce domaine ;

Invite le Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités à :

- (i) conduire l'enquête sur le développement des capacités à intervalles réguliers (deux fois par an), en incluant éventuellement un suivi/des indicateurs portant sur l'impact de la mise en œuvre des activités dans ce domaine, et en prenant en compte d'autres méthodes (examens régionaux, conférences scientifiques, etc.) ;
- (ii) assurer la coordination des travaux du Groupe d'experts et de ses équipes spéciales avec les volets relatifs au Rapport mondial sur les sciences océaniques et au développement des capacités de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ;
- (iii) organiser une conférence régionale sur les besoins de développement des capacités des PEID du Pacifique, parallèlement aux autres réunions tenues dans la région avec les États membres de la COI et d'autres acteurs de la région et compte tenu des programmes et des activités en cours ;
- (iv) préparer, pour soumission au Conseil exécutif de la COI à sa 53^e session, en 2020, une proposition détaillée et chiffrée concernant la mise en place d'un mécanisme d'échange d'informations de la COI pour le transfert de techniques marines sous la forme d'un système hybride de nœuds interopérables et d'un point d'accès central, à élaborer selon une approche modulaire progressive, en collaboration avec l'IODE et son Bureau des projets et en tenant compte du prototype régional mis au point ainsi que des nouveaux besoins ; cette analyse inclura la possibilité d'élargir les fonctions de centre d'échange de la COI afin de répondre à d'autres exigences telles que celles découlant des négociations en cours sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ;

Demande aux organes subsidiaires régionaux et aux composantes régionales des programmes mondiaux de la COI :

- (i) d'encourager la participation à l'enquête sur le développement des capacités ;
- (ii) d'identifier les activités de développement des capacités d'autres organisations et de solliciter une coopération complémentaire ;
- (iii) de s'associer à d'autres processus mondiaux, régionaux et nationaux et de renforcer les liens avec les partenaires philanthropiques, le secteur privé et les autres organisations régionales ;

Invite les États membres à participer activement aux enquêtes et à contribuer aux activités de développement des capacités de la COI par le biais de contributions financières ou en nature.

11.2 CONTRIBUTION DE LA COI EN MATIÈRE D'INITIATION À L'OCÉAN EN 2018-2021 : PLAN D'ACTION

- 282 Mme Francesca Santoro, Spécialiste du programme de la COI chargée de l'initiation à l'océan, a présenté ce point. Elle a rappelé que l'augmentation de la visibilité et de la sensibilisation faisait partie des produits escomptés de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2015-2021), et que l'une des actions prévues pour y parvenir consistait à encourager la mise en place d'un programme de la COI pour l'initiation à l'océan afin de permettre aux communautés de pratique de partager leurs expériences au sein des régions et entre elles. Mme Santoro a également rappelé le rôle croissant de la COI dans le domaine de l'initiation à l'océan dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
- 283 Mme Santoro a ensuite évoqué la décision IOC/EC-LI.4.9, par laquelle le Conseil exécutif a demandé au Secrétariat d'élaborer un plan d'action pour l'initiation à l'océan. Elle a décrit les principaux éléments du projet de plan, établi en consultation au sein du Secrétariat de façon à garantir la cohérence avec les activités et programmes de la COI. Par la collaboration internationale, l'échange de bonnes pratiques et la mise en place de partenariats, la COI aidera ses États membres à renforcer leur action en matière d'initiation à l'océan, afin que les connaissances océaniques soient pleinement mises à profit pour améliorer la viabilité des océans. L'initiation à l'océan est un concept évolutif qui a d'abord été utilisé dans le cadre de l'éducation formelle, mais est en train de devenir un outil applicable à l'interface entre science, société et politiques. Elle peut en effet faire passer le message relatif à l'importance des sciences et des connaissances océaniques pour le développement durable auprès de différents segments de la société. Les actions concrètes consisteront essentiellement à renforcer la présence des sciences océaniques dans l'éducation formelle, en collaboration avec le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, intensifier le dialogue et la coopération avec divers acteurs et améliorer l'accessibilité des ressources relatives à l'initiation à l'océan. Les bonnes pratiques et outils déjà en place dans les États membres seront pris en considération, et les ressources liées à l'initiation à l'océan seront élaborées en accordant une attention spéciale aux différentes approches culturelles et aux différents groupes cibles, y compris les populations défavorisées ou sous-représentées.
- 284 Mme Santoro a présenté un rapport d'étape sur les activités de la COI en matière d'initiation à l'océan mises en œuvre à la fois aux niveaux mondial et régional, ainsi qu'en collaboration avec d'autres secteurs de l'UNESCO. Elle a indiqué que, grâce au soutien du Gouvernement de la Suède, il serait possible de mettre en œuvre les activités incluses dans l'initiative « Accès aux connaissances de l'océan pour tous » proposée à la Conférence des Nations Unies sur les océans 2017 à titre d'engagement volontaire. Une conférence de la COI sur l'initiation à l'océan a eu lieu à Venise en décembre 2017. En outre, le projet « Sea Change », financé par le Programme Horizon 2020 de la Commission européenne, a été mené avec succès.
- 285 Les représentants de 15 États membres et d'une organisation ont pris la parole. L'Assemblée a félicité le Secrétariat de la COI pour le travail accompli dans la mise en œuvre des activités pilotes d'initiation à l'océan.
- 286 Il a été reconnu que l'initiation à l'océan était importante parce qu'elle permettait au public de comprendre les questions relatives aux océans, mais aussi parce qu'elle permettait de promouvoir les actions de citoyens et de parties prenantes en faveur de la durabilité de l'océan. Elle est en outre considérée comme un outil essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030 de l'ONU, en particulier de son ODD 14. La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable offrait la possibilité de mettre en place des approches innovantes qui permettraient aux générations actuelles et à venir d'approfondir leur connaissance de l'océan.

- 287 Plusieurs États membres ont rendu compte de leurs activités nationales d'initiation à l'océan, notamment de la création de centres dédiés à l'enseignement des sciences de la mer et de l'élaboration de programmes et projets d'éducation relative aux océans. Dans ce contexte, ils ont proposé que soient pris en considération dans les futures activités d'initiation à l'océan les questions relatives à l'égalité des genres, ainsi que les savoirs traditionnels et autochtones. Par ailleurs, l'importance d'encourager davantage l'échange de bonnes pratiques entre les États membres a été soulignée.
- 288 Dans le contexte de l'initiation à l'océan, plusieurs États membres ont reconnu qu'il était essentiel de poursuivre la collaboration de la COI avec d'autres secteurs de l'UNESCO, et en particulier le Secteur de l'éducation en raison des activités qu'il menait dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable.
- 289 Les États membres et l'organisation ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Colombie, Costa Rica, Japon, Kenya, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie et Ocean Frontier Institute.

Décision IOC-XXX/11.2

Contribution de la COI en matière d'initiation à l'océan en 2018-2021

L'Assemblée,

Ayant examiné le document IOC/XXX/2 Annexe 7,

Rappelant

- (i) la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2015-2021), qui identifie l'initiation à l'océan comme la principale activité stratégique du produit 5 « Amélioration de la visibilité et de la sensibilisation » ;
- (ii) l'engagement volontaire de la COI [#OceanAction15187](#) : Accès aux connaissances de l'océan pour tous : une stratégie mondiale pour sensibiliser à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable de notre océan,

Tenant compte des progrès accomplis par la COI en matière d'initiation à l'océan et du rôle que l'action menée dans ce domaine pourrait jouer pour mettre en évidence la pertinence des activités de la Commission pour le développement durable et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Tenant compte également du rôle que l'initiation à l'océan est appelée à jouer dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,

Décide de transmettre aux États membres, aux organes subsidiaires régionaux et aux programmes mondiaux de la COI le projet de plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan, tel qu'il figure dans le document IOC-XXX/2 Annexe 7, afin de recueillir leurs commentaires ;

Remercie le Gouvernement de la Suède d'avoir apporté un soutien financier aux activités de la COI en matière d'initiation à l'océan et encourage les autres États membres à suivre cet exemple ;

Prie le Secrétariat de recueillir les observations des États membres et des organismes concernés ainsi que leurs contributions au projet de plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan, par le biais d'une lettre circulaire, et de soumettre sa version révisée au Conseil exécutif de la COI pour approbation à sa 53^e session en 2020.

12. ADMINISTRATION, FINANCE ET GESTION

12.1 SUIVI DE LA RÉOLUTION EC-LI.2 : FINANCES ET RÈGLEMENTS, GOUVERNANCE, MÉTHODES DE TRAVAIL ET PROCÉDURES – RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE CONSULTATIF FINANCIER INTERSESSIONS

290 M. Ariel Troisi, Vice-Président de la COI et Président du Groupe consultatif financier intersessions, a présenté ce point. Il a rendu compte à l'Assemblée des travaux menés par le Groupe pour donner suite à la résolution EC-LI.2, par laquelle le Plan de mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de l'UNESCO à composition non limitée sur la gouvernance a été approuvé. Il a indiqué que les travaux menés pendant l'intersession avaient porté sur l'examen de la nouvelle méthode de référencement proposée pour la documentation des organes directeurs de la COI afin de rendre son utilisation plus aisée, ainsi que sur l'examen du projet de principes directeurs à l'intention du Bureau de la COI préparé par le Secrétariat conformément aux recommandations du Conseil exécutif. Ces deux documents avaient été examinés lors de la réunion annuelle du Bureau de la COI (15-17 janvier 2019) avant d'être communiqués au Groupe. M. Troisi a en outre informé l'Assemblée de la correspondance entretenue sur cette question entre le Président de la COI et la Présidente de la Conférence générale de l'UNESCO, ainsi que de la participation du Président de la COI à la réunion du Groupe de travail de l'UNESCO sur la gouvernance tenue le 27 mars 2019, laquelle avait permis à tous les organes internationaux et intergouvernementaux, dont la COI, d'échanger points de vue et informations sur leurs méthodes de mise en œuvre des recommandations.

291 M. Troisi a rappelé à l'Assemblée qu'à sa 51^e session, en juillet 2018, le Conseil exécutif avait également examiné le Règlement financier révisé du Compte spécial de la COI, processus qui faisait suite à la résolution 38 C/86 et visait à mettre en adéquation, dans la mesure du possible, le Règlement financier existant avec les nouveaux modèles de règlement financier approuvés par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 200^e session. Le Conseil exécutif de la COI avait noté avec satisfaction que « le Règlement financier révisé [tenait] pleinement compte de la spécificité de la gouvernance de la COI et de son statut d'organe jouissant de l'autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO ». Il avait ensuite recommandé à l'Assemblée de la COI d'adopter officiellement, à sa 30^e session, le Règlement financier révisé du Compte spécial de la COI tel qu'il figure à l'annexe 2 de la résolution EC-LI.2.

292 La décision relative à ce point figure dans la section IV de la résolution XXX-3 : Questions financières intéressant la Commission, sous le point 12.4.

12.2 PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2020-2021 (PROJET DE 40 C/5)

293 Le Secrétaire exécutif a présenté ce point. Il a précisé que le Projet de programme et de budget de l'UNESCO pour 2020-2021 constitue le second volet du Programme quadriennal adopté par la Conférence générale à sa 39^e session (document 39 C/5). Il clôturera le cycle de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2014-2021 (document 37 C/4). Le document de travail présenté à l'Assemblée contient la proposition du Secrétariat concernant le Projet de 40 C/5, accompagnée de cibles de programme et de scénarios budgétaires pour le second exercice biennal (2020-2021) du programme quadriennal (2018-2021), tel qu'approuvé par l'Assemblée de la COI à sa 29^e session, en 2017.

294 Fidèle à la décision du Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa 205^e session, le Projet de 40 C/5 est établi dans un cadre budgétaire intégré ; il présente quatre scénarios budgétaires pour l'UNESCO et trois scénarios pour la COI, conformément à la demande exprimée par les États membres, sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour :

- un montant de 507 millions de dollars (10 276 200 M\$ pour la COI) ;

- un montant de 518 millions de dollars et de 523,6 millions de dollars (10 776 100 M\$ pour la COI) ;
- un montant de 534,6 millions de dollars (11 075 500 M\$ pour la COI).

295 Le Secrétaire exécutif a poursuivi en expliquant brièvement l'incidence des différents scénarios budgétaires sur les travaux de la Commission.

296 Dans le prolongement des travaux entamés lors de l'exercice biennal en cours ([39 C/5 Approuvé](#)), la COI a désormais moins de deux ans devant elle pour élaborer un plan de mise en œuvre pour la Décennie, en collaboration avec les États membres, les Nations Unies et l'ensemble des partenaires et parties prenantes.

297 Pour le Secrétariat de la COI, dont la taille est plutôt modeste, le défi consiste à présent à mobiliser non seulement les ressources extrabudgétaires nécessaires à l'exécution de ses programmes fondamentaux, mais également d'importantes ressources supplémentaires destinées à conduire et coordonner la phase de préparation de la Décennie. La situation critique en termes de sous-effectifs, déjà soulignée par le Commissaire aux comptes de l'UNESCO en 2016, tend à saper ces efforts de collecte de fonds et met en péril la viabilité du Secrétariat.

298 Aucun des scénarios budgétaires proposés ne remédie véritablement à cette situation. La nécessité d'assurer un appui minimum de base à toutes les sections de programme en créant un poste supplémentaire de la catégorie du cadre de service et de bureau suppose une réduction de 11 % des activités de programme de la COI avec un scénario budgétaire de 518 M\$ (et de 523,6 M\$) pour le 40 C/5. Si tout sera mis en œuvre pour compenser l'impact de cette réduction grâce à la mobilisation de fonds extrabudgétaires, il faut toutefois garder à l'esprit qu'une dépendance accrue à l'égard des ressources extrabudgétaires entraîne un certain nombre de contraintes. Même en alignant pleinement les objectifs des projets extrabudgétaires sur ceux des programmes de la COI, une approche axée sur les projets conduit souvent à des changements d'orientation et ne favorise pas une mise en œuvre harmonieuse et continue sur la base des priorités définies d'un commun accord. Cette perspective est particulièrement préoccupante pour les programmes opérationnels de la COI en matière d'observations et de services océaniques ainsi que pour la gestion des données et de l'information, qui requièrent un investissement stable dans la conception et le maintien de systèmes fondamentaux. La réduction des ressources nuira également à la capacité de la COI d'agir à l'échelon régional, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de sa stratégie de développement des capacités. Le manque d'effectifs au niveau régional, mais aussi sur le plan de la coordination centrale, menace de transformer les activités de développement des capacités de la COI en activités axées sur les priorités des donateurs et moins coordonnées.

299 Le scénario de 534,6 M\$ permet de disposer d'un capital d'amorçage pour la coordination de la Décennie et les activités de collecte de fonds tout en maintenant le reste des programmes au même niveau qu'en 2018-2019. Sans la marge de manœuvre minimale que seul permettrait le scénario de 534,6 M\$, le Secrétariat pourrait ne pas être en mesure de produire un plan pour la Décennie qui reflète pleinement les attentes de toutes les nations, essentiellement parce qu'il ne serait pas possible d'organiser des consultations approfondies dans toutes les régions. Le scénario de 534,6 M\$ permettrait par ailleurs de mettre en place un mécanisme mondial d'échange d'informations pour faciliter le transfert de techniques marines et ainsi répondre aux besoins régionaux des nations en développement, notamment les PMA et les PEID. Ce mécanisme serait crucial pour la stratégie de développement des capacités de la COI dans son ensemble et permettrait de répondre aux différents appels lancés à l'échelon international pour que la COI exerce un rôle de chef de file dans ce domaine (Assemblée générale des Nations Unies ; ODD 14 ; UNCLOS dans le cadre du futur instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, actuellement en cours de négociation, etc.).

300 Le scénario de 507 M\$ a quant à lui été établi à partir d'une revalorisation des postes établis du 39 C/5, sans aucun changement, et avec une réduction de 19 % des activités de programme répartie sur l'ensemble des activités. Compte tenu de l'impact qu'aurait une telle réduction, si ce scénario était retenu, la COI serait contrainte de procéder à une redéfinition des priorités de grande envergure. Cela supposerait vraisemblablement l'arrêt ou une réduction considérable de certains programmes, ainsi qu'une baisse de leurs effectifs d'appui. Des programmes fondamentaux de la COI fonctionneraient alors en deçà du seuil de viabilité et pourraient même être abandonnés. L'Assemblée est invitée à fournir des orientations quant à l'approche que le Secrétariat devrait adopter si un tel scénario était retenu, notamment en ce qui concerne la validité des principes de budgétisation adoptés dans la résolution XXVII-2(C) Annexe 2.

301 Le représentant d'un État membre a pris la parole pour demander une précision concernant les propositions relatives à la dotation d'effectifs dans les divers scénarios. Le Secrétaire exécutif lui a apporté une réponse.

302 La décision relative à ce point figure dans la section II de la résolution XXX-3 : Questions financières intéressant la Commission, sous le point 12.4.

12.3 PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME 2022-2029 : PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES DU SECRÉTARIAT

303 Le Secrétaire exécutif a présenté ce point. Il a indiqué que la première version du document avait été présentée lors de la réunion annuelle du Bureau de la COI (15-17 janvier 2019), et que la version soumise à l'Assemblée tenait compte de l'examen initial effectué par les membres du Bureau et de leurs contributions. Le projet de stratégie a également été communiqué au Groupe consultatif financier intersessions pour faciliter les travaux de l'Assemblée et du Comité financier établi pour la durée de la session.

304 Le Secrétaire exécutif a expliqué que le document s'appuyait sur l'actuelle Stratégie à moyen terme (2014-2021). On avait conservé le cadre général des six fonctions pour la mise en œuvre, en tentant de préciser et d'affiner les objectifs de haut niveau de la Commission. Le Secrétaire exécutif a donné des informations à l'Assemblée sur le cinquième objectif de haut niveau proposé concernant une économie durable des océans. D'autre part, il a souligné qu'il était important de mener un débat constructif et inclusif sur ces propositions préliminaires, en plénière ainsi que dans le cadre du Comité financier, afin de guider les futurs travaux du Secrétariat sur ce document. Il a rappelé à l'Assemblée que la prochaine version du projet de stratégie serait transmise au Groupe consultatif financier intersessions en amont de la 53^e session du Conseil exécutif, en 2020, et de l'adoption finale de la stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 par l'Assemblée de la COI à sa 31^e session, en 2021.

305 Les représentants de 13 États membres ont pris la parole.

306 L'Assemblée a remercié le Bureau et le Secrétariat pour leur travail sur ce document. Il a globalement approuvé l'approche adoptée dans cet avant-projet de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 de la Commission, tout en notant l'importance d'accorder l'attention voulue à l'emploi d'une terminologie qui convienne à tous.

307 L'Assemblée a pris note avec satisfaction de la mise en adéquation avec de nombreux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), de la place centrale donnée à la question de l'égalité des genres ainsi qu'à l'Afrique et aux États insulaires en tant que groupes bénéficiaires prioritaires, ainsi que de la volonté de travailler plus étroitement avec le terrain.

308 Les États membres ont insisté sur la nécessité d'inclure les sciences sociales dans la vision programmatique de la COI, de prendre en considération l'ensemble des régions, à la fois par le biais de structures de la Commission déjà en place et par le biais d'autres cadres, de soutenir la

coopération interrégionale et d'améliorer les activités de communication visant à montrer pleinement l'importance de l'action de la COI.

309 L'Assemblée a considéré que pour être efficaces, les grandes approches décrites dans le projet devaient s'accompagner d'un plan d'action solide visant à appuyer l'objectif d'améliorer l'exécution sur le terrain.

310 L'Assemblée a unanimement souligné l'importance de poursuivre le processus de consultation inclusif, notamment aux niveaux régional et national, par le biais de mécanismes de consultation formels et en faisant participer le plus grand nombre possible de partenaires et de communautés bénéficiaires.

311 Dans sa courte réponse au débat, le Secrétaire exécutif a résumé les principales observations des États membres et remercié l'Assemblée de ses premières réactions. Il a souligné que le Secrétariat avait pour objectif premier de définir les priorités de la Commission et la stratégie pour les traiter de la façon la plus proactive, participative et inclusive possible. Il a fait part de son enthousiasme à la perspective de poursuivre cet échange fructueux pendant la période intersessions, et a invité tous les États membres à faciliter les consultations nationales et à partager leurs idées, préoccupations et propositions car elles orienteraient la poursuite du travail de rédaction du Secrétariat.

312 Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Chili, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Irlande, Japon et Philippines.

313 La décision relative à ce point figure dans la section III de la résolution XXX-3 : Questions financières intéressant la Commission, sous le point 12.4.

12.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER

314 Le Président du Comité financier et Vice-Président de la COI, M. Ariel Troisi, a présenté à l'Assemblée les résultats de l'examen par le Comité des points qui lui ont été confiés par la plénière en plus des points statutaires prévus à l'article 8.1 (c) du Règlement intérieur. Il a indiqué que les débats du Comité financier avaient été très constructifs et a remercié tous les États membres ayant participé aux travaux du Comité pour leur engagement et leur collaboration. Il a ensuite exposé en détail le projet de résolution établi par le Comité pour examen par l'Assemblée.

315 Le Président du Comité financier a rappelé à l'Assemblée que, sur la base des discussions approfondies tenues lors de la 29^e session de l'Assemblée de la COI (2017) et pendant la période intersessions qui avait précédé la 51^e session du Conseil exécutif de la Commission (2018), le Conseil exécutif de la COI avait adopté la résolution EC-LI.2 dans laquelle il approuvait le Plan de mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de l'UNESCO à composition non limitée sur la gouvernance qui figurait dans l'annexe 1 de la résolution. Les Directives sur les fonctions du Bureau de la Commission et la nouvelle formulation des références des documents des organes directeurs de la COI, qui étaient présentées à l'Assemblée pour adoption dans le projet de résolution élaboré par le Comité financier, découlaient directement des décisions du Conseil exécutif reflétées dans le Plan de mise en œuvre. Le Groupe consultatif financier intersessions serait chargé de continuer à réfléchir à de nouvelles façons d'améliorer les méthodes et processus de travail de la Commission et, si les organes directeurs de la COI le souhaitaient, il serait possible réexaminer toute recommandation du Plan de mise en œuvre ou d'en ajouter de nouvelles à l'avenir.

316 Le représentant d'un État membre a pris la parole L'Assemblée a exprimé sa profonde gratitude au Président du Comité financier, M. Ariel Troisi, pour la manière efficace dont il a conduit les travaux du Comité, dans un esprit véritablement inclusif et collégial. Une nouvelle fois, cette

méthode constructive a permis au Comité de s'acquitter de son mandat vaste et exigeant en très peu de temps.

317 L'Assemblée a adopté la résolution XXX-3 ci-dessous présentée par les pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grenade, Guinée équatoriale, Inde, Japon, Kenya, Norvège, Portugal et République de Corée.

Résolution XXX-3

QUESTIONS FINANCIÈRES INTÉRESSANT LA COMMISSION

La Commission océanographique intergouvernementale,

Ayant examiné les documents :

- (i) [IOC-XXX/2 Annexe 2](#) – « Rapport sur l'exécution du budget 2018 et grandes lignes du budget 2019 »
- (ii) [IOC-XXX/2 Annexe 9](#) – « Projet de programme et de budget pour 2020-2021 (Projet de 40 C/5) »
- (iii) [IOC-XXX/2 Annexe 10 Rev.](#) – « Projet de stratégie à moyen terme 2022-2029 : Propositions préliminaires du Secrétariat »
- (iv) [IOC-XXX/2 Annexe 8](#) – « Recommandations sur la gouvernance, les méthodes de travail et les procédures de la Commission – Rapport du Président du Groupe consultatif financier intersessions sur les progrès accomplis »
- (v) [Résolution EC-LI.2](#) – « Questions financières intéressant la Commission », et en particulier l'annexe 1 « Plan de mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de l'UNESCO à composition non limitée sur la gouvernance » et l'annexe 2 « Règlement financier applicable au Compte spécial de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO »,

I

Rapport sur l'exécution du budget 2018 et grandes lignes du budget 2019

Confirme que le budget de la COI pour 2018, tel qu'indiqué dans le document IOC-XXX/2 Annexe 2 Partie I, a été exécuté conformément au Programme et budget approuvés pour 2018-2019 (39 C/5, plan de dépenses de 518 M\$) et aux allocations budgétaires approuvées par l'Assemblée de la COI à sa 29^e session (IOC-XXIX/2 Annexe 5 Rev.2) dans sa résolution XXIX.2 ;

Prend note des informations relatives à la situation financière de la Commission fournies dans le document IOC-XXX/2 Annexe 2 Partie II, notamment les prévisions de dépenses imputées au Compte spécial de la COI pour 2018-2019 ;

Remercie les États membres qui ont déjà versé des fonds extrabudgétaires en faveur de l'exécution du programme de 2018-2019 ;

Encourage tous les États membres à fournir des contributions volontaires, de préférence sur le Compte spécial de la COI, pour garantir la pleine réalisation des cibles extrabudgétaires définies d'un commun accord ;

Prie le Secrétaire exécutif de la COI de redoubler d'efforts pour obtenir de nouvelles contributions volontaires, notamment des donateurs du secteur privé et d'autres partenaires ;

Recommande qu'un processus soit mené par le Groupe consultatif financier intersessions, visant à examiner la conformité des activités de la COI aux principes adoptés dans la résolution XXVII-2 Annexe 2, afin d'évaluer l'impact des réductions du budget ordinaire et de l'instabilité des contributions volontaires sur le mandat intergouvernemental, les engagements, les programmes, la gouvernance et les dépenses de fonctionnement de la COI ;

Recommande en outre que le Groupe consultatif financier intersessions prépare un projet de rapport sur le processus mentionné au paragraphe ci-dessus, pour examen par le Conseil exécutif de la COI à sa 53^e session ;

II

Projet de programme et de budget pour 2020-2021 (Projet de 40 C/5)

Se félicite de la continuité des choix de programmes proposés par le Secrétaire exécutif de la COI dans les quatre scénarios budgétaires soumis à l'Assemblée dans le document IOC-XXX/2 Annexe 9, conformément à la nouvelle approche fondée sur un cadre budgétaire intégré ;

Fait sienne la méthode adoptée pour la préparation du Projet de programme et de budget pour 2020-2021 (second exercice biennal de la période quadriennale 2018-2021) proposée dans le document IOC-XXX/2 Annexe 9, laquelle est conforme au programme quadriennal défini dans la résolution XXIX-2 ;

Rappelle que l'Assemblée de la COI, dans sa résolution XXIX-2, a considéré que « *l'allocation budgétaire d'un montant de 10 681 300 dollars des États-Unis proposée pour la COI dans le plan de dépenses de 518 millions de dollars du Projet de 39 C/5 est le minimum critique requis pour assurer le fonctionnement de la Commission* » ;

Constate avec inquiétude que l'allocation budgétaire proposée pour la COI dans le Projet de 40 C/5 dans le cadre des scénarios les moins élevés établis sur la base des contributions mises en recouvrement par les États membres de 518 M\$ et 523,6 M\$ (budget du Programme ordinaire), d'un montant de 10 776 100 dollars des États-Unis, ne tient pas compte des responsabilités croissantes de la Commission, s'agissant en particulier de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 et de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) (ci-après « la Décennie ») ;

Note que la nécessité d'assurer un appui minimum de base à toutes les sections de programme en créant un poste supplémentaire de la catégorie du cadre de service et de bureau, dans le cas des scénarios les moins élevés évoqués plus haut, supposera une réduction de 11 % des activités de programme de la COI ;

Note également que le scénario basé sur les contributions mises en recouvrement par les États membres de l'UNESCO de 534,6 M\$ (11 075 500 dollars des États-Unis pour la COI) permet de disposer d'un capital d'amorçage pour la coordination de la Décennie et les activités de collecte de fonds tout en maintenant le reste des programmes au même niveau qu'en 2018-2019 ;

Souligne l'importance de s'assurer que la Commission dispose des ressources nécessaires, à la fois en termes de budget du Programme ordinaire et de contributions volontaires, pour remplir son rôle dans la mise en œuvre de la Décennie ;

Invite la Directrice générale de l'UNESCO à :

- (i) continuer à tout faire pour accroître les ressources mises à la disposition de la COI dans le document 40 C/5 malgré les difficultés budgétaires auxquelles l'Organisation est confrontée, afin de permettre à la Commission de s'acquitter du mandat plus large

qui lui est confié et de répondre aux priorités actuelles et nouvelles, notamment à celles liées à la mise en œuvre des ODD et de la Décennie ;

- (ii) faire en sorte que les crédits budgétaires alloués à la COI, tels qu'approuvés dans le document 40 C/5, ne soient pas diminués par le transfert de fonds vers d'autres titres du budget de l'UNESCO ;

Prie instamment les États membres de la COI :

- (i) de continuer de sensibiliser la Directrice générale et les organes directeurs de l'UNESCO à l'importance de la COI en tant qu'organe doté d'une autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO, en mettant l'accent en particulier sur la contribution que la Commission apporte à l'Organisation et au développement durable ;
- (ii) de soutenir le renforcement de la COI dans le processus de consultation pour la préparation du Projet de stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 et du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (Projet de 41 C/5) ;
- (iii) d'accroître leurs contributions volontaires, de préférence sur le Compte spécial de la COI, pour soutenir la Commission face aux difficultés actuelles ;

Approuve les crédits budgétaires pour 2018-2019 au titre du Compte spécial de la COI tels que proposés dans l'appendice du document IOC-XXX/2 Annexe 9, conformément au Règlement financier applicable à la Commission océanographique intergouvernementale ;

Autorise le Secrétaire exécutif de la COI à effectuer, au besoin, des virements de crédits entre articles budgétaires du Compte spécial de la COI à hauteur de 15 % de chaque article budgétaire et lui demande, le cas échéant, de faire rapport aux organes directeurs de la COI à ce sujet, conformément au Règlement financier ;

Prie le Secrétaire exécutif de la COI :

- (i) de fournir aux États membres une estimation du budget nécessaire pour faire fonctionner la COI de manière optimale, afin d'identifier les ressources supplémentaires qui pourraient être obtenues et les moyens de les mobiliser ;
- (ii) de tenir les membres du Bureau et les États membres de la COI informés du processus d'adoption du document 40 C/5, ainsi que des processus de préparation du Projet de stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 et du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (Projet de 41 C/5) ;
- (iii) d'appuyer les travaux du Groupe consultatif financier intersessions en fournissant des informations en temps utile sur le processus de programmation et de planification budgétaire de l'UNESCO ;

Prie également le Conseil exécutif de la COI, à sa 53^e session, d'entamer l'analyse des incidences financières de la mise en œuvre de la Décennie, afin de préparer le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (Projet de 41 C/5) à la lumière du processus qui sera mené par le Groupe consultatif financier intersessions pour examiner les activités de la COI conformément aux principes adoptés dans la résolution XXVII-2 Annexe 2.

III

Projet de stratégie à moyen terme 2022-2029 : propositions préliminaires du Secrétariat

Accueille avec satisfaction les propositions préliminaires du Secrétariat pour le Projet de stratégie à moyen terme 2022-2029 qui figure dans le document IOC-XXX/2 Annexe 10 Rev. ;

Remercie :

- (i) le Bureau de la COI pour les conseils qu'il a prodigués au Secrétariat lors de la réunion annuelle du Bureau, du 15 au 17 janvier 2019 ;
- (ii) les États membres qui ont participé aux travaux du Groupe consultatif financier intersessions à ce sujet ;

Rappelle que le Projet de stratégie à moyen terme 2022-2029 sera encore examiné par le Conseil exécutif de la COI à sa 53^e session, en 2020, et que sa version définitive sera approuvée par l'Assemblée à sa 31^e session, en 2021 ;

Prend note du Projet révisé de stratégie à moyen terme 2022-2029, tel que présenté à l'annexe 1 de la présente résolution ;

Recommande que les modifications suivantes soient prises en considération lors de l'élaboration d'une version révisée du Projet de stratégie à moyen terme 2022-2029 à soumettre à l'examen du Groupe consultatif financier intersessions pendant la période intersessions qui précède la 53^e session du Conseil exécutif de la COI :

- (i) réviser l'énoncé de « Notre vision » en simplifiant la formulation et en ajoutant les objectifs sociétaux de la Décennie (« Un océan propre, etc. »), y compris les visuels ;
- (ii) inclure les sciences sociales et humaines ;
- (iii) fournir une représentation visuelle pour clarifier la nature/hiérarchie des entités/programmes/activités mentionnés au paragraphe 15 de l'annexe 1 et préciser leur contribution aux fonctions et aux objectifs de haut niveau ;
- (iv) améliorer la cohérence en appliquant le formatage et le style du paragraphe 18 de l'annexe 1 aux paragraphes 16 à 20 qui décrivent la contribution des fonctions aux objectifs ;
- (v) débiter la section « La COI au sein du système des Nations Unies » avec un paragraphe qui indique que la COI jouit d'une autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO et qu'elle joue un rôle reconnu au sein du système des Nations Unies, conformément aux Statuts de la COI ;
- (vi) étoffer le paragraphe 28 de l'annexe 1 pour décrire l'interaction entre la COI et les programmes de l'UNESCO afin de maximiser l'avantage comparatif de l'approche interdisciplinaire globale de l'Organisation vis-à-vis des grandes questions sociétales ;
- (vii) harmoniser la longueur et le style des paragraphes 36 à 39 qui décrivent les organes subsidiaires régionaux de la COI ;
- (viii) en ce qui concerne la section « Travailler plus près du terrain », pousser la réflexion sur les façons d'améliorer la communication et l'engagement envers les États membres et leurs initiatives dans des régions qui ne sont pas couvertes par les organes subsidiaires régionaux existants ;
- (ix) développer davantage la section « Communication et visibilité », y compris la stratégie et les moyens de communication qui poseront les jalons de la réalisation des objectifs de la stratégie à moyen terme auprès des différents publics cibles et envisager de l'illustrer avec une représentation visuelle ;

Prie le Secrétaire exécutif de la COI de préparer une version révisée du Projet de stratégie à moyen terme 2022-2029 qui tienne compte des points de vue et des préoccupations exprimés par les

États membres lors de la présente session de l'Assemblée, à soumettre à l'attention du Groupe consultatif financier intersessions pendant la période intersessions et à celle du Bureau à sa réunion annuelle début 2020, avant de la présenter pour examen au Conseil exécutif de la COI à sa 53^e session ;

IV Suivi de la résolution EC-LI.2

IV.A Plan de mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de l'UNESCO à composition non limitée sur la gouvernance

Note avec satisfaction le Plan de mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de l'UNESCO à composition non limitée sur la gouvernance adopté par le Conseil exécutif de la COI à sa 51^e session aux termes de la résolution EC-LI.2 ;

Salue le travail de suivi effectué par le Secrétariat et le Groupe consultatif financier intersessions au cours de la période intersessions ;

Remercie :

- (i) les États membres qui ont participé aux travaux du Groupe consultatif financier intersessions à ce sujet ;
- (ii) le Vice-Président de la COI, M. Ariel H. Troisi, d'avoir dirigé et contribué à ces travaux, permettant l'élaboration d'un document de grande qualité qui ouvre une voie constructive ;
- (iii) le Président de la COI, M. Peter M. Haugan, d'avoir participé au titre de la Commission au processus de révision de la gouvernance de l'UNESCO ;
- (iv) la Secrétaire technique du Groupe consultatif financier intersessions, Mme Xenia Yvinec, d'avoir apporté son concours aux travaux de ce dernier ;

Adopte la nouvelle façon de référencer la documentation des organes directeurs de la COI telle qu'elle figure à [l'annexe 2](#) de la présente résolution ;

Entérine les Directives sur les fonctions du Bureau de la Commission telles qu'elles figurent à [l'annexe 3](#) de la présente résolution ;

Invite le Groupe consultatif financier intersessions à poursuivre la réflexion sur les meilleures pratiques afin d'améliorer encore l'efficacité des réunions des organes directeurs de la COI ;

Prie le Secrétaire exécutif de la COI de rendre compte au Conseil exécutif de la COI, à sa 53^e session en 2020, de l'évolution éventuelle de cette question ;

IV.B Règlement financier révisé applicable au Compte spécial de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO

Remercie le Secrétaire exécutif de la COI pour l'élaboration du Règlement financier révisé applicable au Compte spécial de la COI, processus qui faisait suite à la résolution 38 C/86 et visait à mettre en adéquation, dans la mesure du possible, le Règlement financier existant avec les nouveaux modèles de règlement financier approuvés par le Conseil exécutif à sa 200^e session (document [200 EX/19](#)), conformément à la décision [201 EX/24.1](#) ;

Note avec satisfaction que le Conseil exécutif de la COI a considéré, à sa 51^e session, que Règlement financier révisé tenait pleinement compte de la spécificité de la gouvernance de la COI et de son statut d'organe jouissant de l'autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO ;

Accepte la recommandation faite par le Conseil exécutif de la COI d'adopter le Règlement financier révisé applicable au Compte spécial de la COI, tel qu'il figure à l'annexe 2 de la résolution EC-LI.2, qui doit être approuvé par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 207^e session au troisième trimestre 2019.

12.5 PRÉPARATIFS EN VUE DE LA CÉLÉBRATION DU 60^E ANNIVERSAIRE DE LA COI (1960-2020)

318 Le Président a présenté ce point. Il a indiqué que le Bureau de la COI avait examiné cette question à sa réunion annuelle, tenue du 15 au 17 janvier 2019 au Siège de l'UNESCO. De multiples activités ont été envisagées.

319 Dans la lettre circulaire de la COI n°2767 datée du 25 avril 2019, le Secrétariat a demandé aux États membres des informations sur les documents archivés, ainsi que des photos et autres supports visuels présentant un intérêt, lesquels pourraient permettre de retracer objectivement l'histoire de la COI dans une publication professionnelle scientifique à visée historique qui devrait être achevée d'ici à la fin de 2020 ou au début de 2021.

320 Les représentants de quatre États membres et de l'OMM ont pris la parole. Les États membres ont appuyé les propositions et premières idées relatives à la célébration du 60^e anniversaire de la COI. Ils ont souligné l'importance pour la Commission d'avoir son histoire consignée. Quelques participants ont fait part de leur projet de réponse à la lettre circulaire. Le Chili a émis l'idée que la Conférence sur les océans de Lisbonne (2-6 juin 2020) puisse constituer l'occasion d'organiser une manifestation parallèle pour célébrer le 60^e anniversaire de la COI. Le représentant de l'OMM a signalé que Peter Dexter, ancien coprésident de la JCOMM, avait travaillé sur l'historique de la JCOMM, et qu'il était possible de développer ce travail en tant que contribution à la célébration.

321 Le Secrétaire exécutif a encouragé les États membres et les organes régionaux à réfléchir à des événements qui pourraient s'inscrire dans un éventail d'activités organisées pour marquer le 60^e anniversaire, et à informer le Secrétariat à cet égard.

322 L'Assemblée a invité le président sortant à offrir au secrétariat, en consultation avec le Bureau, des conseils pour l'organisation d'activités pouvant contribuer à la célébration du 60^e anniversaire de la COI.

323 Les États membres ci-après et une organisation ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Chili, Inde, République de Corée et OMM.

Décision IOC-XXX/12.5

Préparatifs en vue de la célébration du 60^e anniversaire de la COI (1960-2020)

L'Assemblée,

Prenant note du rapport oral du Président de la COI,

Encourage les États membres à contribuer au projet « Histoire de la COI » en répondant à la lettre circulaire de la COI n° 2767 avant le 15 septembre 2019 ;

Invite les États membres et les organes subsidiaires à informer le Secrétariat des activités prévues pour cette célébration et à échanger leurs idées d'activités nationales et régionales.

12.6 ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

324 Le Président du Comité des candidatures, M. Sang-Kyung Byun, a rendu compte de ce point. Il a indiqué à l'Assemblée que tous les formulaires de candidature reçus par le Comité à la date du vendredi 28 juin 2019, 18 heures, étaient valables et avaient donc été transmis à l'Assemblée sous la cote IOC-XXX/NOM/WP3.

325 Il a informé l'Assemblée que le mardi 2 juillet 2019, avant la 5^e réunion du Comité des candidatures, les États-Unis avaient retiré leur candidature au Conseil exécutif. Le Comité des candidatures avait ensuite fait part de cette décision à l'Assemblée dans le document IOC-XXX/NOM/WP4.

326 Le Président a ensuite informé l'Assemblée que : (i) le TURKMÉNISTAN – (groupe électoral IV) et la GUINÉE ÉQUATORIALE (5 avril 2019) (groupe électoral V) étaient membres de la COI depuis la 29^e session de l'Assemblée ; (ii) le nombre de sièges au Conseil exécutif n'avait pas changé depuis la 25^e session de l'Assemblée ; et (iii) suite à l'adoption de la résolution XXV-15 concernant l'augmentation du quota de sièges des États membres du groupe II, le nombre de sièges alloués aux groupes I et II était de 10 sièges pour le groupe I et de 3 sièges pour le groupe II ; (iv) les quotas de sièges des groupes III, IV et V étaient inchangés.

12.6.1 Élection du Président de la Commission

327 L'Assemblée a noté qu'il y avait deux candidats au poste de Président :

M. Ariel Hernán Troisi (Argentine)

et

M. Ashley S. Johnson (Afrique du Sud).

328 Conformément à l'alinéa 2.10 de l'appendice I du Règlement intérieur de la COI, le Président a invité un orateur à présenter chaque candidat. Mme Chafica HADDAD, déléguée permanente adjointe de la Grenade auprès de l'UNESCO, a présenté M. Troisi, et M. Sateesh Chandra Shenoï, Chef de la délégation de l'Inde à la COI, a présenté M. Johnson.

329 À l'issue du scrutin, M. Troisi a été élu Président.

12.6.2 Élection des vice-présidents de la Commission

330 L'Assemblée a noté qu'il n'y avait qu'un seul candidat aux postes de vice-président pour les groupes électoraux I, II, III, IV et V. Les candidats ci-après ont donc été élus par acclamation :

Mme Monica Breuch-Moritz (Allemagne) – Groupe I

M. Alexander Frolov (Fédération de Russie) – Groupe II

M. Frederico Antonio Saraiva Nogueira (Brésil) – Groupe III

M. Satheesh Chandra Shenoï (Inde) – Groupe IV

M. Karim Hilmi (Maroc) – Groupe V.

12.6.3 Élection des membres du Conseil exécutif

331 L'Assemblée a noté qu'il y avait neuf candidats pour les sièges restant à pourvoir au Conseil exécutif pour les États membres du groupe électoral I, et que le nombre de sièges vacants était de neuf, ce qui était le nombre maximum de sièges attribués à ce groupe. Les États membres candidats ont donc été déclarés élus.

- 332 L'Assemblée a noté qu'il n'y avait qu'un seul candidat (Bulgarie) pour le siège restant à pourvoir au Conseil exécutif pour les États membres du groupe électoral II, alors que le nombre maximum de sièges attribués à ce groupe était de deux. L'État membre candidat a donc été déclaré élu par acclamation.
- 333 L'Assemblée a noté qu'il y avait sept candidats pour les sièges restant à pourvoir au Conseil exécutif pour les États membres du groupe électoral III, et que le nombre de sièges vacants était de sept, ce qui était le nombre maximum de sièges attribués à ce groupe. Les États membres candidats ont donc été déclarés élus.
- 334 L'Assemblée a noté qu'il y avait huit candidats pour les sièges restant à pourvoir au Conseil exécutif pour les États membres du groupe électoral IV, et que le nombre de sièges vacants était de huit, ce qui était le nombre maximum de sièges attribués à ce groupe. Les États membres candidats ont donc été déclarés élus.
- 335 L'Assemblée a noté qu'il y avait onze candidats pour les sièges restant à pourvoir au Conseil exécutif pour les États membres du groupe électoral V, et que le nombre de sièges vacants était de huit. Un scrutin devait donc être organisé pour élire les représentants des États membres du groupe électoral V.
- 336 À l'issue d'un premier tour de scrutin pour élire les représentants au Conseil exécutif des États membres du groupe V, l'Assemblée a élu : l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Kenya, le Koweït, Madagascar, Oman et le Sénégal (groupe V).
- 337 La composition du Conseil exécutif pour la prochaine période intersessions et la 31^e session de l'Assemblée figure à l'Annexe VI au présent rapport.
- 338 À l'issue des élections, l'Ukraine a pris la parole et a choisi de fournir le compte rendu de son intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion comme l'avaient fait les États-Unis.

Décision IOC-XXX/12.6

Élections de la COI 2019

L'Assemblée,

Élit les membres de son Conseil exécutif dont les noms suivent pour la période 2019-2021 :

- Ariel Hernán Troisi (Argentine), comme Président et
- Monika Breuch-Moritz (Allemagne), comme Vice-Présidente pour le groupe I
- Alexander Frolov (Fédération de Russie), comme Vice-Président pour le groupe II
- Frederico Antonio Saraiva Nogueira (Brésil), comme Vice-Président pour le groupe III
- Satheesh Chandra Shenoi (Inde), comme Vice-Président pour le groupe IV
- Karim Hilmi (Maroc), comme Vice-Président pour le groupe V,

Ainsi que les États membres répartis par groupe électoral comme suit :

- (i) Allemagne, Canada, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie (groupe I)
- (ii) Bulgarie, Fédération de Russie (groupe II)

- (iii) Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Grenade, Mexique, Pérou, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Uruguay (groupe III)
- (iv) Australie, Chine, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan, Philippines, République de Corée, Thaïlande (groupe IV)
- (v) Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Égypte, Kenya, Koweït, Madagascar, Oman, Sénégal (groupe V).

12.7 31^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE ET 53^e ET 54^e SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF

- 339 M. Ryabinin a rappelé à l'Assemblée les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 52^e session, en sa qualité de Comité directeur de la présente session de l'Assemblée, concernant les dates et la durée de la 53^e session du Conseil, en 2020, et la durée de la 31^e session de l'Assemblée, en 2021.
- 340 Le Secrétaire exécutif a également informé l'Assemblée des principales manifestations et conférences dont il faudra tenir compte pour choisir les dates des prochaines sessions, et en particulier des dates du Congrès de l'OMM.
- 341 Les représentants d'un État membre et de l'OMM ont pris la parole. L'attention a été appelée sur l'importance d'éviter tout chevauchement avec les réunions du Comité du patrimoine mondial pour que tous puissent participer à l'examen des nombreux points importants figurant à l'ordre du jour des futures sessions des organes directeurs. Le représentant de l'OMM a confirmé que les dates proposées ne recoupaient pas celles du Congrès de l'OMM.

Décision IOC-XXX/12.7

Dates et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée

L'Assemblée,

Rappelant les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 52^e session (déc. EC-LII/4),

Décide de tenir :

- (i) la 53^e session du Conseil exécutif pour une durée de 3,5 jours du 29 juin au 3 juillet 2020 au Siège de l'UNESCO à Paris ;
- (ii) la 31^e session de l'Assemblée pour une durée de 6,5 jours, plus une journée supplémentaire consacrée à la Journée des sciences océaniques, au Siège de l'UNESCO, du 14 au 25 juin 2021, après une session d'une journée du Conseil exécutif (54^e session), agissant en qualité de Comité directeur de l'Assemblée.

13. ADOPTION DES RÉOLUTIONS ET DU RAPPORT

- 342 Le Président a remercié la Rapporteuse, Mme Suree Satapoomin (Thaïlande), de sa précieuse contribution aux travaux de la session.
- 343 M. Yutaka Michida, Président du Comité des résolutions, a rendu compte à l'Assemblée des travaux du Comité pendant la session.
- 344 Le Président de la COI a ensuite invité l'Assemblée à adopter en plénière trois résolutions.
- 345 Les représentants de deux États membres ont pris la parole. Le Secrétaire exécutif a répondu en donnant des précisions sur l'approche adoptée par la COI pour préparer le dialogue avec les délégations permanentes auprès de l'UNESCO sur la future Stratégie à moyen terme

pour 2022-2029 (41 C/4) dans le contexte du volet 3 de la transformation stratégique de l'UNESCO. Il a confirmé que la réunion consacrée au Projet de stratégie à moyen terme de la COI se tiendrait le 19 juillet 2019, et que le Secrétariat tiendrait les États membres informés de ses résultats par le biais du Groupe consultatif financier intersessions à composition non limitée, qui serait reconstitué pour la période intersessions 2019-2020.

Décision IOC-XXX/13

Adoption des résolutions et du rapport

L'Assemblée,

Ayant examiné les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 52^e session (décision EC-LII/3.4(II)) concernant les questions d'organisation,

Adopte les décisions et trois résolutions de la présente session ;

Prend note du Projet de rapport de la présente session et de la compilation des décisions adoptées durant la session (IOC-XXX/Décisions) ;

Prie le Secrétaire exécutif de distribuer la partie narrative du rapport aux États membres dans les quatre langues de travail de la Commission avant le 31 août 2019 au plus tard, en vue de son adoption par correspondance d'ici au 15 octobre 2019.

14. CLÔTURE

- 346 L'Assemblée s'est réunie en séance plénière pendant six jours et demi du 26 juin au 4 juillet. La séance plénière s'est accompagnée de trois réunions préparatoires, de 11 réunions de comités créés pour la durée de la session, ainsi que de 18 réunions d'information et manifestations organisées en marge de la session. Le ratio hommes-femmes parmi les représentants des États membres et l'ensemble des participants à l'Assemblée, y compris les orateurs, était proche de 1/2 (femmes/hommes).
- 347 Le Président a remercié les États membres, le Bureau de la Commission et le Secrétariat de leur volonté de faire de cette session un véritable succès. De nombreuses questions importantes avaient été étudiées et traitées de manière constructive, posant ainsi les bases d'une action efficace à l'avenir. (Voir le texte complet de l'intervention à l'annexe III-D.)
- 348 Dans ses observations finales, le Secrétaire exécutif a déclaré que cette session de l'Assemblée marquait un tournant. La Commission avait défini des objectifs ambitieux, qu'elle était à même de relever grâce à l'engagement et à l'adhésion authentiques de ses États membres. Il restait encore beaucoup de travail, mais la façon dont les États membres avaient réussi à se mettre d'accord à cette session de l'Assemblée permettait de se tourner vers l'avenir avec enthousiasme et une détermination renouvelée. Il a remercié le Président, M. Peter M. Haugan, pour son travail de direction exceptionnel, qui avait été une source d'inspiration pour les États membres comme pour le Secrétariat. Le niveau de qualité qu'il avait établi aiderait la prochaine équipe du Bureau à guider la Commission vers ses futures réalisations.
- 349 Le Président de la Commission a prononcé la clôture de la 30^e session de l'Assemblée le 4 juillet 2019 à 11 h 19.

